



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

(FLASH)

ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE (EDP)

"Espaces, Culture Développement"

FILIERE : SOCIOLOGIE-ANTHROPOLOGIE

SPECIALITE : SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

Mémoire de Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA)

Sujet

**PROCESSUS D'ELABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN
D'AMENAGEMENT DES FORETS CLASSEES DES MONTS KOUFFE ET
DE WARI-MARO : ENJEUX ET LOGIQUES DES ACTEURS**

Présenté et soutenu par

BAGUIRI Oumêmath

DIRECTEUR DE MEMOIRE

Dr Albert TINGBE-AZALOU

**Maître de Conférences des
Universités/CAMES**

JURY

Président : Dr Albert TINGBE-AZALOU, MC

Membre : Dr Brice TENTE, MC

Membre : Dr Monique OUASSA-KOUARO, MA

Date de soutenance : 1^{er} mars 2016

Note obtenue : 16/20

Mention : Très bien

Année Académique : 2015-2016

SOMMAIRE

DEDICACE.....	3
REMERCIEMENTS	4
RESUME	5
SUMMARY	5
SIGLES ET ACRONYMES	6
LISTE DES FIGURES.....	7
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES PHOTOS.....	7
INTRODUCTION	8
CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE, MONOGRAPHIE DE LA ZONE DE RECHERCHE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	12
PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS	45
CHAPITRE 2 : LES ACTEURS, LEURS LOGIQUES ET LEURS PERCEPTIONS SUR L'ETAT DES FORETS CLASSEES DES MONTS KOUFFE ET DE WARI-MARO	46
CHAPITRE 3: EVALUATION DE L'APPROCHE PARTICIPATIVE ADOPTEE AU COURS DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AMENAGEMENT DES FORETS CLASSEES DES MONTS KOUFFE ET DE WARI-MARO.....	59
CHAPITRE 4: OBSTACLES SOCIOANTHROPOLOGIQUES ET INSTITUTIONNELS A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AMENAGEMENT DES FORETS CLASSEES DES MONTS KOUFFE ET DE WARI-MARO	69
Source : Données de terrain, 2015.....	80
CHAPITRE 5: ANALYSE DU SYSTEME D'ACTION CONCRET, DES STRATEGIES D'ACTEURS ET DES JEUX D'ACTEURS EN MATIERE D'AMENAGEMENT DES FORETS CLASSEES DES MONTS KOUFFE ET DE WARI- MARO	81
CONCLUSION	91
PERSPECTIVES POUR LA THESE	93
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	94
ANNEXES.....	104

DEDICACE

A

Mon père BAGUIRI Bio Ouré et ma mère YACOUBOU Zénabou ;

Mon époux AROUNA Ousséni et mes deux filles Arifa et Akila.

REMERCIEMENTS

Je tiens en premier lieu à témoigner ma sincère reconnaissance à mon maître de mémoire le Dr Albert TINGBE AZALOU, Maître de Conférences des Université du CAMES qui m'a encouragée depuis la maîtrise à m'engager dans des études doctorales. Merci à lui pour la rigueur avec laquelle il a dirigé ce travail.

Mes remerciements vont à l'endroit de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire de la FLASH qui m'a permis d'entreprendre des études de troisième cycle au Bénin. J'exprime ma reconnaissance à l'endroit de tous les enseignants de la filière Sociologie de Développement particulièrement aux enseignants des cours de méthodologie de la recherche en sciences sociales.

Je remercie les membres du laboratoire de cartographie de l'Université d'Abomey-Calavi pour les informations concernant le milieu de recherche. Sincères gratitudes à Monsieur Idrissou BIO SANOU pour sa participation laborieuse à la collecte de données et à Monsieur Eric SOGBOSSI pour les traitements statistiques des données empiriques.

Je remercie le Dr Paul Coovi DJOGBENOU pour ses nombreux conseils.

Je ne pourrai pas oublier le Dr Marius TOTIN pour la minutie avec laquelle il a procédé à la lecture tant du protocole de recherche que de la première version du mémoire. Il en est de même du Dr Florent TASSO pour ses orientations concernant la présentation de la bibliographie.

Je remercie très sincèrement :

mesdemoiselles SOULEMANE Amoussatou, SOULEMANE Hariatou et AROUNA Bana pour leur assistance ;

mes beaux parents pour leur soutien constant et leurs prières ;

mes frères Saliou, Farouk, Koudous et leurs épouses ainsi que ma petite sœur Djouwéliath pour leur soutien ;

tous mes camarades de promotion particulièrement Hermann TOHON, Pierre YAÏ, Abriel VOGLOZIN, Henri AGLETE : l'aventure continue ;

mes collègues civils et militaires du Ministère de la Défense Nationale et particulièrement le Colonel HOUNPKE Antoine et le Capitaine KPOVIHIN Georges ;

les populations riveraines des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro sans qui ce corpus de données n'aurait pas été recueilli.

Par souci de synthèse, je n'ai pas pu nommer tout le monde. Que tous ceux qui, de près ou de loin ont participé à l'aboutissement de ce travail trouvent ici l'expression de ma profonde reconnaissance.

RESUME

Les forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marô connaissent une dégradation malgré l'existence d'un plan d'aménagement forestier participatif qui devrait contribuer à la conservation de ces écosystèmes. L'objectif de la présente recherche est d'analyser les contraintes socio-anthropologiques relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'aménagement participatif des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marô. Pour atteindre cet objectif, une méthodologie mixte à la fois quantitative et qualitative a été adoptée. L'échantillonnage par choix raisonné a permis d'interroger 213 personnes. Les méthodes utilisées sont les entrevues par questionnaire, les entretiens semi-directifs les entretiens de groupe et l'observation directe. De l'avis de la majorité des enquêtés, les forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marô étaient plus ou moins dégradées avant la mise en œuvre du Plan d'Aménagement Participatif (PAP), bien conservées pendant la phase d'élaboration du PAP et très dégradées après le PAP. Les résultats ont pourtant révélé que presque toutes les catégories socio-professionnelles (huit au total) ont participé au processus d'élaboration du PAP ; toutefois, quelques acteurs ont été exclus dans l'exécution de certaines activités. Les obstacles socio-anthropologiques liés à l'organisation sociale en place peuvent expliquer ce faible niveau de mise en œuvre du PAP des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marô.

Mots clés : plan d'aménagement, participation, obstacles socio-anthropologiques, forêts classées, Monts Kouffé et Wari-Marô.

SUMMARY

The gazetted forests of the Monts Kouffé and Wari-Marô are experiencing degradation despite the existence of a participatory management plan which should contribute to the conservation of these ecosystems. The objective of this research is to analyze the socio-anthropological constraints relating to the development and implementation of the participatory management plan for the gazetted forests of Monts Kouffé and Wari-Marô. To achieve this, a mixed methodology both quantitative and qualitative was adopted. The purposive sampling allowed to interview 213 persons. The methods used are interviews by questionnaire, semi-structured interviews and group interviews. In the opinion of majority respondents, the gazetted forests of the Monts Kouffé and Wari-Marô were less degraded before the implementation of the Participatory Management Plan (PAP), well preserved during the development phase of the PAP, and very degraded after the PAP. The results nevertheless revealed that almost all socioprofessional categories (eight) participated in the drafting process of the PAP; however, some actors were excluded in the execution of certain activities. Socio-anthropological barriers relating to the social organization in place may explain this low level of implementation of the PAP for the gazetted forests of the Monts Kouffé and Wari-Marô.

Keywords: management plan, participation, socio-Anthropological obstacles, classified forests of Kouffé Mounds and Wari-Marô.

SIGLES ET ACRONYMES

ABE	Agence Béninoise pour l'Environnement
AFD	Agence Française pour le Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
CEGRN	Comité Communal pour l'Environnement et la Gestion Durable des Ressources Naturelles
CES	Conseil Economique et Social
CETAF	Cellule Technique d'Aménagement des Forêts classées d'Agoua, des Monts Kouffé et de Wari Maro
CIFRED	Centre Interfacultaire de Formation et de Recherche en Environnement pour le Développement Durable
CPU	Centre des Publications Universitaires
CRDRN	Coordination Régionale pour le Développement des Ressources Naturelles Partagées
CVC	Comité Villageois de Conservation
CVDD	Comité Villageois pour le Développement Durable
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
FCMK	Forêt Classée des Monts Kouffé
FCWM	Forêt classée de Wari-Marou
FLASH	Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
OECD	Organization for Economic Co-operation and Development
PAF	Plan d'Aménagement Forestier
PAMF	Projet d'Aménagement des Massifs forestiers d'Agoua, des Monts Kouffé et de Wari Maro (PAMF)
PAP	Plan d'Aménagement Participatif
PAPFNRVRC	Projet d'Aménagement Participatif de Forêts Naturelles et Reboisements Villageois pour la Réduction de Carbone
PFN	Plan Forestier National
PGRN	Projet de Gestion des Ressources Naturelles
PRRF	Projet de Restauration des Ressources Forestières dans la région de Bassila
RB	République du Bénin
RDC	République Démocratique du Congo
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
TPCF	Tout Petit Crédit aux Femmes
UNSO	United-Nation Sodano-Sahelian Organization

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Situation géographique de la forêt classée des Monts Kouffé et de Wari-Maró	35
Figure 2 :Localisation des zones d'activités économiques par rapport à la position des forêts classées.....	47
Figure 3: Perceptions des populations sur l'état des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Maró	48
Figure 4: Acteurs de suivi-évaluation des succès et échecs des processus d'élaboration/Mise en œuvre du PAP.....	62
Figure 5: Mode de sélection des participants aux activités du PAMF	64
Figure 6: Obstacles socio-anthropologiques à la mise en œuvre des PAP des forêts classées des MK et de WM.....	69
Figure 7: Projection des mesures de protection et des acteurs dans les plans factoriels 1 et 2	78

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I :Caractéristiques de la zone de recherche.....	29
Tableau II: Centres de documentations et types d'informations recueillies....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau III: Echantillon.....	41
Tableau IV: Facteurs de dégradation des forêts	57
Tableau V : Ordre d'implication des acteurs dans la mise en œuvre du PAP	60
Tableau IV:Synthèse des mesures de protection des forêts classées étudiées.....	78

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: Bois coupé en madrier dans la forêt classée de Wari-Maró.....	52
Photo 2: Bois coupé à des fins de carbonisation dans la forêt classée de Wari-Maró	Erreur ! Signet non défini.

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1: Quelques verbatims sur la gouvernance dans le secteur forestier	75
Encadré 2: Perception du forestier donnée par les populations locales.....	76
Encadré 3: Quelques mesures de protection des forêts préconisées par les populations locales.....	80

INTRODUCTION

« Comment répondre aux besoins actuels sans limiter la capacité des générations futures à satisfaire à leurs propres besoins ? », telle est toute la problématique du concept de développement durable qui implique une vision élargie du bien-être humain, une perspective à long terme des conséquences des activités actuelles et une coopération globale pour parvenir à des solutions viables (OECD, 2004 cité par Lawani, 2007). Pour préserver la capacité des générations futures à satisfaire leurs besoins, il est nécessaire de préserver l'environnement. Ainsi, les ressources naturelles doivent être exploitées de façon durable pour que la planète soit préservée contre les catastrophes de plusieurs natures (Biaou, 2005). C'est cette conception qu'a partagé la commission Brundtland en 1987 qui a popularisé pour la première fois le concept de développement durable. Ce concept de développement durable a été l'objet des conférences de Rio de Janeiro en 1992, de Johannesburg en 2002 et de Rio +20 en 2012. La conférence de Paris sur les changements climatiques, la COP21 s'est penchée sur des questions similaires en 2015. En dehors des autres piliers du développement, le développement durable met l'accent sur la protection de l'environnement dont une grande partie est constituée de ressources naturelles et forestières.

Les ressources forestières sont une composante importante des ressources naturelles. Leur préservation assure un équilibre écologique à la planète ainsi que la biodiversité et la survie de plusieurs espèces terrestres. Ces espèces sont utiles dans bien des domaines de développement tels que la santé, l'économie, etc. Le politique se base sur l'avis des experts pour prendre des décisions importantes par rapport aux questions environnementales (Latour, 1999).

Paradoxalement, entre ce qui devrait être et ce qui est concernant la gestion des ressources naturelles en général et des ressources forestières en particulier, le fossé est grand. En effet, la plupart des forêts au monde sont dans un état de dégradation avancé dû à l'action conjuguée de la pression anthropique, des facteurs climatiques naturels, etc. Le patrimoine naturel de l'Afrique, d'une

richesse et d'une variété extraordinaires est malheureusement en train de disparaître à un rythme sans précédent, à cause essentiellement de l'homme: prélèvements anarchiques (autorisés ou non), altération des conditions naturelles de l'habitat, croissance démographique, développement à grande échelle des pâturages et de l'élevage, modification massive des habitats naturels et semi-naturels, suppression des forêts au profit de l'agriculture, de l'industrialisation et de l'urbanisation (Amoussa,1992).

C'est fort de ces constats surtout sur le plan des ressources forestières que plusieurs projets et programmes ont été initiés. Il s'agit au Bénin de projets tels que le Projet de Restauration des Ressources Forestières dans la région de Bassila (PRRF), le Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN), le Projet d'Aménagement Participatif de Forêts Naturelles et Reboisements Villageois pour la Réduction de Carbone (PAPFNRVRC), le Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers d'Agoua, des Monts Kouffé et de Wari-Marou (PAMF). Dans l'ordre, ces projets visent un certain nombre d'objectifs qui peuvent être énumérés comme suit: il s'agit d'aménager et de gérer durablement les ressources forestières; d'élaborer un programme cadre de gestion des ressources naturelles avec la participation effective et responsable des populations riveraines; de démontrer la capacité des formations végétales des zones semi-arides à contribuer efficacement à l'atténuation des changements climatiques et de développer un mécanisme et des techniques simples d'aménagement permettant la responsabilisation des communautés riveraines; de réaliser l'aménagement intégré des massifs forestiers d'Agoua, des Monts Kouffé et de Wari-Marou par la mise en œuvre de plans d'aménagement au moyen de systèmes de gestion durable des écosystèmes avec la participation des communautés riveraines (Djogbénu, 2010). Au travers de leurs objectifs, la plupart des projets forestiers évoqués prennent en compte les communautés riveraines. Seulement, dans les faits, au lieu de considérer les communautés riveraines comme des éléments constitutifs du milieu naturel, la plupart des

projets et programmes d'aménagement ont soustrait ces dernières de la jouissance des ressources de leur milieu de vie. Cette mesure d'exclusion des communautés des forêts sans les moyens de la faire respecter les amène à développer des stratégies de contournement en vue d'exploiter clandestinement ces ressources. Il en résulte la persistance de la dégradation du couvert forestier et de la faune des milieux forestiers. Face à cet état des choses, le gouvernement béninois a décidé de changer de stratégie.

La stratégie des décideurs a alors consisté à adopter la démarche participative dans l'élaboration des plans d'aménagement des forêts classées. Les plans d'aménagement sont des instruments de gestion forestière durable. L'intégration des populations dans les différents plans d'aménagement forestier recommandée au Bénin par le code forestier béninois (RB, 1993) a donc été effective.

Dans la perspective sus-citée, le gouvernement de la République du Bénin, avec l'appui financier de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) a initié le Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers d'Agoua, des Monts Kouffé et de Wari-Marou (PAMF). Ce projet a été exécuté de 2002 à 2007. L'un des objectifs essentiels de ce projet est d'élaborer les plans d'aménagement des forêts classées d'Agoua, des Monts Kouffé et de Wari-Marou. Au total, deux plans d'aménagement ont été élaborés : un plan pour la forêt classée d'Agoua et un autre pour les forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou. Nonobstant les efforts fournis par l'équipe du projet pour l'élaboration des plans d'aménagement, la mise en œuvre de ces plans d'aménagement suscite des controverses (PAMF, 2008) surtout concernant les forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou qui constituent un véritable complexe écologique. Les acteurs qui gravitent autour des ressources forestières des deux massifs forestiers et leurs logiques peuvent être interrogés. La structuration sociale en place autour des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou peut être indexée. C'est l'ensemble de ces considérations qui ont présidé à la formulation du sujet : «

Processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro : Enjeux et logiques des acteurs. »

Le présent mémoire est structuré en cinq chapitres. Le premier présente le cadre théorique, la monographie de la zone de recherche et la démarche méthodologique. Les quatre autres chapitres exposent et analysent les résultats.

CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE, MONOGRAPHIE DE LA ZONE DE RECHERCHE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

1.1 CADRE THEORIQUE

1.1.1. Problématique

La constitution d'aires protégées et le reboisement font partie des grandes mesures prises au Bénin comme partout ailleurs pour lutter contre la dégradation du couvert forestier (Djogbénu, 2011). En effet, depuis leur création jusqu'en 1990, les forêts classées au Bénin ont été gérées sans partage par l'Etat à travers l'administration forestière. La gestion de ces forêts classées a été répressive et exclusive. Cette expropriation a affaibli les communautés riveraines qui se sont retrouvées écartées de la gestion forestière. L'interdiction d'accès aux forêts classées sans les moyens de la faire respecter a ouvert la voie à l'accès libre. N'étant plus associées à la gestion des ressources forestières, ces communautés rurales ont commencé à adopter des pratiques opportunistes et clandestines, accélérant ainsi la déforestation (Djogbénu, 1983 ; Djogbénu, 2010). C'est ce que justifie la théorie des biens communs de Hardin (1968), d'Ostrom (1990) traduit par De Boeck (2010), pour laquelle les biens n'existent pas pour eux-mêmes mais en relation avec les groupes sociaux qui participent à leur production ou à leur maintien. Ils obéissent à des règles collectives et sont destinés à un partage selon ces règles. Cette théorie est aussi illustrée par Latour (1999) qui, par un modèle clivé, démontre que la nature et les groupes humains sont comme deux univers séparés où les sociétés conçoivent la nature comme un réservoir de ressources.

Cette conception qui veut le partage du bien commun pourrait être à l'origine de l'état de dégradation de la plupart des forêts classées du Bénin avant l'avènement des réformes intervenues dans le secteur. En effet, les pertes de forêts entre 1990 et 2000 sont de 6,33 % pour le Bénin ; 5,43 % pour l'Afrique et 2 % au niveau mondial (FAO, 2010 cité par Gandji, 2011). Depuis 2000, l'avènement des nombreux projets d'aménagement forestier a eu un impact

positif avec une diminution du taux de déforestation, tant à l'échelle nationale, régionale, qu'internationale. Ainsi entre 2000 et 2005, les pertes de forêt sont estimées à 2,26% pour le Bénin, 2,41 % pour l'Afrique et 0,6 % à l'échelle mondiale (FAO, 2010 cité par Gandji, 2011).

Cette situation justifie la nécessité de gérer les ressources forestières à l'aide de projets d'aménagement forestiers. Il est aussi important pour l'administration forestière de définir des modes de gouvernance adéquats des ressources naturelles car la gouvernance actuelle du secteur forestier est sans doute un frein majeur sinon le principal pour la gestion durable des forêts (Corbier Barthaux, 2011). La participation des populations riveraines à l'aménagement forestier est alors devenue partout dans le monde un impératif de gestion forestière durable.

Au Bénin, la participation des populations locales à la gestion forestière a été consacrée par la loi n° 93-009 du 02 juillet 1993 portant Régime des forêts en République du Bénin, son décret d'application n°966-271 du 02 juillet 1996 et la politique forestière de 1996. En application à ces différentes dispositions, des plans d'aménagement forestier participatifs ont été élaborés. Le Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers d'Agoua, des Monts Kouffé et de Wari-Marou (PAMF) financé par la BAD (Banque Africaine pour le Développement), la BADEA (Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique) et le Gouvernement béninois a donc été initié pour élaborer les plans d'aménagement des forêts classées d'Agoua, des Monts Kouffé et de Wari-Marou. Ces plans d'aménagement ont été techniquement bien élaborés mais leur mise en œuvre suscite des interrogations. En effet, l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts classées du Bénin réalisée par Djogbénou (2010) a révélé des résultats assez mitigés. Ce qui paraît évident c'est que, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, les résultats ne sont pas à la mesure des investissements consentis par plusieurs bailleurs de fonds (Banque mondiale, Coopération allemande, Banque Africaine de Développement). Les réalisations physiques sont mineures ou inexistantes. Les nombreuses organisations de cogestion des forêts classées instituées et les divers

mécanismes envisagés pour la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier ont disparu à la fin des projets. Dans ces circonstances, les effets et les impacts de la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier ne sont pas perceptibles (Djogbénu, 2010). Or, cette étape de mise en œuvre est très importante dans la justification du projet au point de vue des impacts environnementaux, financiers et économiques (PAMF, 2008). Pourtant, « le processus participatif dans l'aménagement forestier mis en place par le PAMF a été adopté avec conviction et certitude par les bénéficiaires » (opcit). Le but de la démarche est alors d'impliquer des acteurs considérés comme des non experts de l'objet d'étude mais qui, d'une part, peuvent partager leurs connaissances, leur expertise du territoire ou du système étudié, et d'autre part, sont également directement concernés par les résultats susceptibles d'être apportés (Vermeulen et Feteke, 2007 ; Pontié et Gaud, 1992.).

Dans ces conditions de difficultés de mise en œuvre du plan d'aménagement, les ressources forestières sont de plus en plus surexploitées dans les forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou. Si le plan d'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou a été techniquement bien élaboré et que sa mise en œuvre pose des problèmes (PAMF, 2008), il est alors opportun de questionner les aspects socio-anthropologiques liés au processus d'élaboration et de mise en œuvre de ce plan d'aménagement notamment le niveau de participation des acteurs, leurs logiques ainsi que leur perception des effets du plan sur l'état des ressources forestières.

Tous ces constats conduisent à se poser la question de recherche suivante :
Quelles sont les contraintes relatives à l'application du plan d'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Marou?

Trois réponses anticipées sont élaborées en guise d'hypothèses de recherche.

1.1.1.1. Hypothèses de recherche

- ❖ Hypothèse globale

Les contraintes relatives à l'application du plan d'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou sont d'ordres organisationnels, économiques et politiques

❖ **Hypothèses spécifiques**

H1 La perception qu'ont les populations riveraines des forêts classées détermine leur utilisation durable ou non des ressources forestières ;

H2 l'apport des différentes parties prenantes est déterminant pour la réussite de l'approche participative adoptée par le PAMF (Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers d'Agoua, des Monts Kouffé et de Wari-Marou) ;

H3 l'adhésion de la population riveraine au plan d'aménagement forestier dépend de la prise en compte des activités économiques (liées à la forêt) et de l'organisation sociale en place.

1.1.1.2 Objectifs

Ils sont de deux sortes : l'objectif général et les objectifs spécifiques.

❖ **Objectif général**

Il s'agit de contribuer aux réflexions visant à la prise en compte des pesanteurs dans l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'aménagement participatif des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Marou.

Cet objectif en appelle trois autres spécifiques :

❖ **Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques poursuivis sont :

- ✓ cerner la logique des acteurs à partir des perceptions de l'état des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou avant et après l'élaboration des plans d'aménagement ;

- ✓ analyser l'approche participative adoptée au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou ;
- ✓ faire ressortir les obstacles socio-anthropologiques à la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou.

1.1.2 Clarification des concepts

Tel que le souligne Durkheim (2004) cité par Ahouandjinou (2013), « la première démarche du sociologue doit être de définir ce dont il traite afin que l'on sache et qu'il sache bien de quoi il est question ». Ainsi, les concepts tels que aménagement forestier, perceptions sociales, représentations sociales, participation, approche participative, stratégie, enjeu, ont été définis selon la conception qu'il faut en avoir tout au long du document.

Aménagement forestier : C'est la planification et l'exécution d'actions destinées à assurer la conservation et l'utilisation d'une forêt en fonction d'objectifs (entre autres de production ligneuse) et du contexte physique et socio-économique. L'aménagement forestier est alors la planification rationnelle de la gestion d'un massif forestier et plus précisément la planification dans l'espace et dans le temps des activités à effectuer dans le domaine forestier concerné pour atteindre un but donné. Dans le cadre de cette recherche, l'aménagement forestier est considéré comme un ensemble de méthodes permettant, en accord avec les principes de la sylviculture, de l'économie et de la sociologie de régler les exploitations de la forêt, pour bénéficier régulièrement et de façon optimale, de ses services et produits (Bertrand *et al.*, 1999; Schlaepfer, 2008; Djogbénu, 2010).

Aménagement forestier participatif : C'est une forme d'aménagement dans laquelle la population (concernée directement ou indirectement par la présence de la forêt) est impliquée dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre, et idéalement dans tout le cycle de planification forestière. (Djogbénu, 2010)

Approche participative : C'est une approche par laquelle la population est associée dans les processus de prise de décisions et de mise en œuvre d'une action ou projet de développement. Dans le cas de l'aménagement forestier, il s'agit de l'implication effective des populations riveraines des forêts à toutes les étapes d'aménagement et de gestion forestiers afin d'assurer la durabilité sociale (Kouplevatskaya, 2007). L'approche participative est fondée sur l'établissement d'un dialogue permanent entre populations et agents techniques, sur le respect mutuel et le principe du partenariat, ainsi que sur la reconnaissance du savoir-faire local.

La gestion participative est, selon AIMF (2011), une démarche de généralisation du dialogue entre les élus locaux, l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration des décisions et à leur exécution. C'est ainsi, un système qui offre une gestion plus perfectionnée des affaires et une perspective « gagnant-gagnant » pour les collectivités et les citoyens.

La participation des communautés riveraines doit être faite par contrat et l'administration forestière doit mener des actions de sensibilisation, de vulgarisation, de conseil et d'appui technique et apporter à ces collectivités des aides ou des incitations matérielles, financières ou sociales aux actions prévues aux plans d'aménagement. (Corbier Bartaux, 2011).

Deux formes de participation sont à considérer dans le cadre de cette recherche : la participation passive généralement rencontrée et la participation active.

La participation passive désigne l'ensemble des dispositifs de consultation qui consistent à demander les opinions des populations sur les projets à mettre en place sans pour autant garantir une prise en compte des avis de celles-ci dans la décision finale. Les populations sont plus alors dans un rôle de spectateurs que d'acteurs (Djogbénu, 2010).

La participation active est l'ensemble des démarches par lesquelles une communauté, en rapport avec les structures de développement, identifie ses

problèmes, ses besoins, détermine ses priorités de développement, exécute et assure le suivi et l'évaluation de son programme, conformément aux priorités établies (UICN, 2003 cité par Djogbénu, 2010). Les populations sont alors effectivement responsabilisées dans la mise en œuvre d'actions définies par elles et pour elles sur une base négociée.

Perceptions sociales

Ce terme pourrait avoir des similitudes avec celui de « représentations sociales ». Toutefois, il conviendrait d'examiner la substance de cette terminologie en sociologie. La perception sociale est la représentation que l'on se fait des gens et de leur environnement social et du jugement que l'on porte sur eux. En tant que telle, dans le cadre de cette recherche la perception de l'état des forêts classées par les populations riveraines est la représentation que se font ces dernières de l'état de ces forêts classées.

Représentations sociales

Il s'agit d'un concept de la psychologie sociale, élaboré notamment par Moscovici (2003). Les représentations sociales « peuvent être comparées à des "théories" du savoir commun, des sciences "populaires" qui se diffusent dans une société ». Ce sont les représentations construites dans le cadre des pratiques quotidiennes et partagées par l'ensemble d'un groupe social au-delà des particularités individuelles. A la suite de Moscovici (opcit), de nombreux auteurs ont utilisé ce concept. On peut ainsi relever les traits communs suivants aux définitions proposées.

Les représentations sont d'abord constituées d'idées, de croyances, de jugements, de « visions du monde », d'opinions ou encore d'attitudes.

Ces idées, croyances, ou opinions aboutissent à la construction d'une véritable connaissance, généralement qualifiée de spontanée, de « connaissance de sens commun » ou de « pensée naturelle ». Pour la majorité des auteurs, ces connaissances « naïves » ne doivent pas pour autant être invalidées comme fausses ou erronées. Elles sont le plus souvent distinctes de la connaissance

scientifique, mais on ne doit pas en négliger l'importance, ne serait-ce que parce qu'elles contribuent à « la construction sociale de la réalité » pour reprendre avec Jodelet (1989), une expression des sociologues appartenant au courant interactionniste. Cette connaissance a par ailleurs pour caractéristique d'être partagée par les individus d'un même groupe social, ou encore d'être localement partagée au sein d'une culture. Pour certains auteurs, comme Morin (2005), la représentation sociale est même un outil de différenciation voire de démarcation d'un groupe social vis-à-vis d'autres.

Stratégie

Ce concept est l'un des concepts importants de « l'acteur et le système » de (Crozier et Friedberg (1977). En effet, à la lecture de l'ouvrage, nous pouvons nous positionner de la façon suivante : pour nous, la stratégie est par essence la façon dont l'acteur saisit des opportunités afin d'atteindre des résultats escomptés à court, moyen ou long terme.

Enjeu : A l'analyse des documents spécialisés consultés (plusieurs dictionnaires de sociologie), il est apparu que ce concept n'est pas purement sociologique. De façon classique, on peut dire qu'un enjeu dans une relation humaine est ce que l'un gagne et que l'autre pourrait perdre de ce fait. Dans le contexte de cette recherche, on pourrait comprendre par enjeu, ce que des acteurs gagnent et que d'autres pourraient perdre de ce fait.

1.1.3 Revue critique de la littérature

Aucun sujet de recherche dans quelque discipline que ce soit n'est vierge. Il a été alors très important de lire des auteurs ayant travaillé sur des thématiques similaires afin de se faire une idée de la documentation existante sur le sujet. Ceci a permis de bien cerner la thématique et surtout de trouver de nouvelles pistes de réflexion. Il s'agit des ouvrages ayant trait à l'aménagement forestier, aux questions de participation, à l'approche participative, à l'aménagement forestier durable, aux ouvrages de méthodologie abordant les questions de la

recherche qualitative et participative et aux ouvrages généraux de méthodologie. Ces recherches documentaires se sont déroulées dans les bibliothèques, centres de documentation et par le biais de l'internet. Le tableau (en annexe 7) précise les types d'informations recueillies, la recherche documentaire étant transversale à toutes les étapes de la méthodologie.

Selon Corbier-Bartaux (2011), la gouvernance actuelle du secteur forestier est sans doute un frein majeur sinon le principal pour la gestion durable des forêts. Ce constat pourrait être généralisé dans tous les pays en Afrique au Sud du Sahara.

Quant aux auteurs Egboou, Mongbo et Floquet (2007), Mckinnon J., Mckinnon K., Child et Thorsell (1990), la gestion des espaces naturels est d'abord traditionnelle, ensuite, prise en main par les autorités coloniales puis après les indépendances, cédée à l'administration forestière qui en a fait une gestion centralisée. Selon eux, les éléments de dégradation de ces espaces sont entre autres l'accroissement démographique, les facteurs technologiques, environnementaux ainsi que la situation économique et sociale de la population. L'état et l'évolution des ressources dépendent de ce point de vue de la perception qu'en ont les utilisateurs et de la marge de manœuvre de ces dernières. La perception de l'état et de l'évolution des ressources naturelles diffère selon les catégories socio-économiques (niveau de revenu, âge et sexe). Les formes d'insertion des acteurs dans l'économie locale et régionale de même que le niveau de revenus sont les facteurs déterminants de leur mode d'exploitation. Dans cette recherche menée par Egboou, Mongbo et Floquet (2007), les communautés riveraines de la forêt de Lokoly sur les bords de la rivière Hlan ont développé sur plusieurs générations des modes originaux d'exploitation et de gestion dans l'indifférence presque totale de l'Etat. Ils ont démontré que l'hypothèse de la forte dépendance des populations vis-à-vis d'une ressource quand elle est d'accès libre et sous gestion communautaire n'est pas totalement vérifiée. L'institution locale, l'unique structure de gestion de la forêt

de nature magico-mythique liée étroitement aux religions traditionnelles de la localité vise des objectifs de gestion durable. Ils en arrivent à la conclusion qu'il faut comme au Burkina-Faso, une implication de tous les concernés, la négociation d'un compromis socialement acceptable par tous. Il faut donc réviser l'hypothèse qu'une ressource d'accès libre suscite automatiquement une ruée des riverains. La ressource ne constitue pas la source principale de revenus des riverains; les institutions locales qui régulent l'accès à la ressource ont en partie perdu leur autorité mais gardent un certain contrôle sur son utilisation.

Par contre, Ibrahim (2007) et Lwanzo Vake-Vayivwira (2005) estiment que les populations riveraines des aires protégées dépendent presque exclusivement des ressources naturelles issues de ces réserves pour assurer leur survie. Il est de même pour Fournier et Millogo-Rasolodimby (2007) pour qui la dépendance des villageois à leur milieu naturel reste très forte, une bonne partie des ressources étant tirée du milieu naturel en particulier végétal pour la vie quotidienne et l'activité économique. Egboou *et al* (2007) relativisent ce précepte dans leur recherche sur la forêt sacrée de Lokoly où pour eux seulement un quart des ressources de cette forêt servent à la satisfaction des besoins quotidiens de la population.

Sur cette question, nous pensons que les ressources naturelles se trouvant à proximité des populations doivent leur servir pour la satisfaction de leurs besoins quotidiens. Il appartiendra à ces dernières de prendre conscience que les ressources naturelles et surtout forestières doivent être utilisées de façon durable pour garantir l'équilibre climatique de la planète ainsi que l'avenir des générations futures.

Fournier et Millogo-Rasolodimby (2007) se sont demandé dans leur article si la participation des populations locales à la conservation est une panacée. En réponse, les modes de gestion et de mise en place des réglementations relatives aux aires protégées peuvent peser lourdement sur les réactions des populations.

Pour elles, les sociétés locales ont généralement une connaissance fine des milieux naturels où elles vivent et du fonctionnement de ceux-ci. Elles peuvent donc être des alliées efficaces et directes de la conservation. Elles citent Kpéra *et al* (2007) et Tohinlo *et al* (2007) qui disent que certaines sociétés savent remobiliser dans un cadre moderne des institutions « traditionnelles » pour conserver certaines ressources naturelles. Le problème principal pour la conservation pourrait être leur appui actif. Elles ont démontré comme Egboou *et al* (2007) que la dépendance des sociétés locales à la nature n'est pas que matérielle ou économique. Les représentations et croyances religieuses y jouent un rôle très important, les institutions traditionnelles gardant souvent toute leur autorité (Kuba, 2004).

En somme, bien que les sociétés locales aient beaucoup de connaissances et de savoir-faire relatifs aux milieux naturels où elles vivent, il ne faut pas imaginer que leur participation active résout tous les problèmes.

Etant donné qu'il y avait une présence ancienne de groupes interagissant avec le milieu, il faut considérer la présence humaine comme un élément constitutif de ces milieux plutôt que comme un élément perturbateur. L'exclusion stricte des populations humaines qui a longtemps été l'approche préconisée notamment dans les aires protégées des pays occidentaux apparaît ici peut être plus qu'ailleurs comme illégitime et irréaliste tant biologiquement qu'éthiquement.

C'est dans ce cadre qu'il a paru nécessaire à Arouna et Djogbénu (2006) d'évaluer sur la base des critères et indicateurs pertinents de réussite, le plan d'aménagement participatif des forêts classées de Goun-Goun, de la Sota et de la rôneraie de Goroubi au Bénin. En effet, le plan d'aménagement participatif des forêts classées de Goun-Goun, de la Sota et de la rôneraie de Goroubi a été élaboré et mis en œuvre par le projet UNSO (United-Nation Sudano-sahelian Organization). La mise en œuvre de ce PAP a permis de réduire la pression anthropique sur les ressources naturelles. Cette réorganisation des activités

anthropiques au niveau des forêts a créé d'autres problèmes. Il s'agit entre autres des conflits entre agriculteurs et éleveurs qui se sont exacerbés. Ceci est dû au fait que les populations sont coincées à l'Est par les forêts classées et à l'Ouest par la zone cynégétique de la Djona. En fait, tous les acteurs ont tendance à « tirer le drap de leur côté » (agriculteurs et éleveurs). Les agriculteurs pensent que s'ils avaient participé à l'élaboration du plan, ils auraient demandé plus d'espace pour leurs cultures. Pour les éleveurs, l'administration forestière n'a fait que déplacer les problèmes ailleurs. Au bout de la mise en œuvre du plan d'aménagement il y a eu une réduction des pressions exercées sur les ressources naturelles et l'exacerbation des conflits entre acteurs locaux.

S'il est vrai que la réussite de la mise en œuvre des plans d'aménagement participatifs des forêts classées dépend de certains critères et indicateurs identifiés par Arouna et Djogbénou (2006), il est aussi important de noter que les perceptions qu'ont les populations riveraines de ces PAP sont déterminantes. D'où le bien fondé de l'analyse de Djogbénou (2011) relative aux perceptions locales de l'aménagement forestier. Cette étude a été réalisée sur vingt trois forêts classées du Bénin. En effet, des conclusions tirées par ce dernier, il ressort que les perceptions qu'ont les populations de l'aménagement forestier sont relatives aux discours de sensibilisation délivrés par les projets ayant piloté l'élaboration des différents PAP. Il est aussi apparu important pour l'auteur de dire que les perceptions locales de l'aménagement forestier dépendent de critères tels que les forêts classées aménagées par un même projet, les groupes socio culturels et le niveau d'instruction. L'aménagement de l'espace forestier est prévu dans les codes forestiers élaborés à cet effet.

De ce point de vue, Vermeulen et Feteke (2007) pensent que les nouveaux codes forestiers élaborés pour l'Afrique centrale ont surtout été explorés quant à leur incidence en termes d'aménagements forestiers et quant à la préservation de la biodiversité. Ces codes contiennent également des innovations en termes de participation des populations, innovations dont les modalités d'application sur le

terrain conditionneront la reconnaissance concrète et quotidienne de ces droits. Il en est de même pour la loi n°93-009 du 02 juillet 1993 portant régime des forêts au Bénin dont un chapitre entier a été consacré à l'aménagement forestier et à la participation des communautés riveraines à cet aménagement. En effet, en son article 40 par exemple, cette loi stipule que le plan d'aménagement forestier élaboré avec la participation des populations riveraines définit les objectifs assignés à la forêt et les moyens permettant de les atteindre; il est basé sur les principes d'une gestion conservatoire et d'une production soutenue.

Au Bénin en général et dans le secteur forestier en particulier, l'élaboration de plan d'aménagement se fait grâce à l'intervention de projets. La façon dont les acteurs locaux en général réagissent face à un projet a été documentée par Olivier de Sardan (1995). Cet auteur a répondu à certaines questions dont : comment réagit la communauté paysanne face à l'intervention de projets de développement ? Quelles sont les logiques et stratégies d'acteurs en présence ? En réponse à ces interrogations, il énonce dans une tentative de bilan de réactions paysannes à partir d'un corpus de projets de développement au Sahel que les réactions des « paysans » relèvent de « stratégies offensives », « stratégies de contournement » et « stratégies défensives ».

Il est à signaler que l'aménagement forestier durable comporte un risque social notamment en Afrique centrale (Pierre, 2009). En effet, il y a une difficile mobilisation des populations rurales autour des objectifs de l'aménagement eu égard à l'importance de la chasse commerciale dans l'économie monétaire des ménages ruraux peu prise en compte. Or, il n'y a pas de véritables alternatives économiques émergentes ni de « rente » compensatoire (emploi, infrastructures appui aux initiatives locales). Les élites villageoises ont aussi un rôle prépondérant dans les mécanismes et les tentatives de captage de la « rente » forestière. Le dernier étant le déficit d'opérateurs de développement compétents et de projets de développement en zone forestière.

Selon Vermeulen et Feteke (2007), les populations ne sont pas pour autant physiquement exclues des autres espaces, où leurs droits d'usage sont maintenus à des degrés variables. Ainsi, au travers des forêts de production, des comités « paysans-forêts » sont prévus pour servir d'interlocuteurs avec l'exploitant forestier. De simples spectateurs de l'exploitation forestière, les populations deviennent des partenaires incontournables.

Sur le plan légal, tous les ingrédients semblent donc réunis pour que l'aménagiste intègre la dimension humaine dans les aménagements. En pratique, celui-ci se trouve cependant rapidement confronté à un défi technique apparemment insurmontable: l'interdisciplinarité. Intégrer les populations locales implique en effet de posséder des réponses aux questions suivantes:

Quelle est la perception des populations locales sur l'espace forestier, leurs droits d'exploitation? Quelles sont les pratiques actuelles des populations (étendues des aires de chasse, de pêche, de cueillette,...) ? Quels sont les impacts de ces pratiques sur le milieu ? Quels sont les besoins et attentes des populations ? Quel est l'impact de l'exploitation forestière sur le mode de vie des populations ?

Dans le contexte du présent document, on peut se poser la question de savoir en quoi les représentations sociales ou les perceptions sociales des populations influencent l'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro. Il paraît évident qu'une implication de ces populations à la cogestion du massif implique une connaissance minimale de la structuration politique de chaque segment social en présence. Les effets cumulés de l'histoire, du système foncier, de la perception de l'espace et les droits d'accès aux ressources déterminent une occupation de l'espace à un moment donné. Ce qui voudrait dire que ces variables pourraient également conditionner les perceptions des populations riveraines de l'aménagement forestier.

La création des Unités Forestières d'Aménagement est un bouleversement important en termes de perception de la forêt et de l'aménagement forestier.

Tandis que l'administration impose aux exploitants forestiers une plus grande responsabilité dans la gestion de l'espace qu'ils occupent, faisant de chaque parcelle un univers complexe à envisager sous différents aspects (social, biodiversité...), elle met les populations locales face à des affectations à préciser et à débattre.

Au vu des orientations données par différents auteurs de la question de l'aspect social de l'aménagement forestier, il est important de positionner le présent sujet par rapport à un modèle d'analyse. Il paraît intéressant d'utiliser l'approche stratégique pour analyser les données de terrain.

1.1.4 Modèle d'analyse : Analyse stratégique

Le modèle d'analyse à appliquer aux données empiriques collectées combine les points de vue de Olivier de Sardan (1995) et ceux de Crozier et Friedberg (1977). En effet, la logique de changement occasionne souvent au niveau local de nouvelles manières d'appartenance sociale. Elle crée de nouveaux acteurs et intensifie les conflits déjà existants dans l'accès aux ressources. D'ailleurs, c'est ce qui fait dire à Olivier de Sardan (1995) que « l'espace local est un lieu de confrontations concrète d'acteurs sociaux en interaction autour d'enjeux communs. »

Ces enjeux peuvent être communs à plusieurs individus qui ont un même intérêt à défendre. Ainsi, les groupes stratégiques apparaissent du coup, selon l'expression d'Olivier de Sardan (1995), comme « des agrégats sociaux plus empiriques, à géométrie variable », qui défendent des intérêts communs, en particulier par le biais de l'action sociale et politique. Les actes des individus vont s'inscrire dans un jeu déterminé par certaines règles qui vont restreindre leur marge de liberté.

L'organisation sociale définit ces règles en fonction desquelles, les groupes stratégiques peuvent développer leurs stratégies respectives et fournit le cadre structurel d'un système d'action concret. Crozier et Friedberg (1977) définissent ce dernier (système d'action concret) comme : « un ensemble humain structuré

qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeux relativement stables, et qui maintient sa structure, c'est-à-dire la stabilité de ses jeux et les rapports entre ceux-ci, par des mécanismes de régulation qui constituent d'autres jeux ». C'est dire que le système d'action concret, en tant que jeu va donc avoir pour effet, de limiter le champ des possibles et de conditionner les décisions et leur exécution.

Pour définir le jeu, Crozier et Friedberg (1977) affirment: « Le jeu pour nous est beaucoup plus qu'une image, c'est un mécanisme concret grâce auquel les hommes structurent leurs relations de pouvoir et régularisent tout en leur faisant –en se laissant – leur liberté. Le jeu est l'instrument que les hommes ont élaboré pour régler leur coopération. (...). Le jeu concilie la liberté et la contrainte. Le joueur reste libre, mais doit, s'il veut gagner, adopter une stratégie rationnelle en fonction de la nature du jeu et respecter les règles de celui-ci. Cela veut dire qu'il doit accepter pour l'avancement de ses intérêts les contraintes qui lui sont imposées ».

Les fondements théoriques de cette recherche précisés, il est nécessaire de dire les raisons qui ont milité en faveur du choix du sujet abordé dans ce document.

1.1.5 Justification du choix du sujet

Plusieurs raisons ont présidé au choix de ce sujet de recherche. Elles sont à la fois objectives et subjectives.

1.1.5.1 Raisons objectives

La question de la participation des populations locales à l'aménagement forestier ou à la gestion forestière a été documentée dans la plupart des pays forestiers. Bien que le Bénin ne soit pas un pays forestier, il abrite sur son territoire des îlots forestiers, qui, s'ils sont bien entretenus ou bien aménagés pourraient être bénéfiques pour la Nation. Toute ressource naturelle est un enjeu important pour les acteurs sociaux qu'elle met en jeu.

De façon objective, la littérature existante en matière d'exploitation du couvert végétal est abondante. Elle couvre toutes les disciplines notamment la botanique, la géographie, la biologie et plusieurs autres domaines de la science. Connaître le facteur social et plus encore, le facteur humain intervenant dans cette gestion est l'objectif poursuivi. Au-delà des sciences « dures » qui étudient les questions relatives à la nature et à l'environnement, il est nécessaire que le socio-anthropologue puisse s'intéresser à ce sujet afin de voir les inégalités sociales qu'engendre l'exploitation des ressources naturelles en général et des ressources forestières en particulier. Ceci dans le but de révéler les causes humaines de la dégradation du couvert végétal et d'appréhender holistiquement des réponses adéquates à ce phénomène.

1.1.5.2 Raisons subjectives

Nos mémoires de maîtrise, de DESS (Diplôme d'Etudes Supérieures spécialisées) en Gestion des projets et Développement local et celui de DEA (Diplôme d'Etudes Approfondies) ont eu pour préoccupations majeures, la gestion de ressources forestières tant par les femmes que par les groupes socioprofessionnels. En effet, le développement durable qui intègre à la fois les dimensions économique, écologique et sociale est à plus d'un titre, un schéma dans lequel devraient s'inscrire toutes les actions de développement. La dimension écologique ou environnementale est le palier sur lequel se fondent nos différentes analyses en matière de développement. C'est dans ce cadre que l'état de dégradation sans cesse croissante des ressources forestières a fait l'objet d'une attention particulière

En étant conscient que l'état "climax" (un environnement à l'état vierge dans lequel aucune incursion humaine n'a jamais eu lieu) n'est pas possible et que l'homme a toujours été en interrelation avec son milieu de vie, il était nécessaire d'aborder les questions de participation à la gestion des ressources naturelles et en particulier les ressources forestières. Aussi, notre amour pour le "vert" depuis notre tendre enfance a-t-il certainement guidé tous ces choix scientifiques.

1.1.6 Justification du choix du cadre d'investigation

Les forêts classées, en Afrique de l'Ouest, généralement des milieux de savanes boisées soustraits de l'exploitation humaine (Fournier et Rasolodimby, 2007) sont concernés par la présente recherche. En effet, la République du Bénin compte plusieurs forêts classées. « Elles sont au nombre d'une trentaine et sont réparties sur toute l'étendue du territoire national. Elles sont de superficie variable, allant de 50 ha à 265 595 ha » (ABE, 1998).

Au lieu de se borner à étudier des forêts isolées, il est apparu intéressant de focaliser l'attention sur deux massifs forestiers contigus afin d'avoir des informations pointues par rapport au sujet d'investigation. Ce sujet s'intéresse aux aspects sociaux de l'aménagement forestier c'est-à-dire au-delà de ce que peuvent renseigner les textes juridiques et ouvrages théoriques. Le cadre géographique dans lequel cette recherche s'est déroulée et l'approche méthodologique utilisée ont été documentés.

1.2. Monographie et approche méthodologique de la recherche.

1.2.1 Présentation du milieu de recherche

La présente recherche s'est déroulée dans les villages riverains des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro. Le cadre de l'étude est présenté suivant les caractéristiques géographiques, sociales et économiques. Ces différentes rubriques sont présentées par forêt classée. Le tableau I en présente la synthèse.

Tableau II : Caractéristiques du milieu

Caractéristiques	Forêt Classée des Monts Kouffé	Forêt Classée de Wari-Marô
Coordonnées Géographiques	8°25' et 8°50' latitude Nord et 1°40' et 2°15' longitude Est	8°50' et 9°10 latitude Nord et 1°55' et 2°25' de longitude Est
Climat	Tropical	Tropical
Pluviométrie annuelle	Hauteur moyenne annuelle de pluie de 1.100 mm	Hauteur moyenne annuelle de pluie de 1.100 mm
Hydrographie	- Au nord : rivière Odola - A l'ouest et au sud : rivière Adjiro - A l'est : Fleuve Ouémé	Fleuve Ouémé et ses affluents Odola et Térôu
Sols	Sols ferrugineux tropicaux et sols minéraux bruts en faible proportion	Sols ferrugineux tropicaux et sols ferralitiques en faible proportion
Domaine phytogéographique	Zone soudano-guinéenne	Zone soudano-guinéenne
Végétation	- Forêts galeries - Forêts denses sèches, - Forêts claires et savanes boisées, - Savanes arborées et arbustives - Savanes herbeuses - Plantations de Teck	- Forêts galeries, - Forêts denses sèches, - Forêts claires et savanes boisées, - Savanes arborées et arbustives, et - Savanes herbeuses - Plantations d'anacardiens et de Teck
Faune	- Plusieurs espèces : phacochère (<i>Phacochoerus aethiopicus</i>), céphalophe (<i>Sylvicapra grimmia</i>), sitatunga (<i>Tragelaphus spekei</i>), buffle (<i>Syncerus caffer</i>), cobe de buffon (<i>Kobus kob</i>), cobe defassa (<i>Kobus ellipsiprymnus</i>), bubale (<i>Alcelaphus buselaphus</i>), guib harnaché (<i>Tragelaphus scriptus</i>), ourébi (<i>Ourebia ourebi</i>), babouin (<i>Papio anubis</i>), patas (<i>Erythrocebus patas</i>), mona (<i>Cercopithecus mona</i>), vervet (<i>Cercopithecus pygerythrus</i>), potamochère (<i>Potamochoerus porcus</i>), genette (<i>Genetta genetta</i>), mangouste rouge (<i>Herpestes sanguinea</i>), mangouste à queue blanche (<i>Ichneumia albicauda</i>), aulacode (<i>Thryonomys swinderianus</i>), pintade (<i>Numida meleagris</i>), grand	- Plusieurs espèces : phacochère (<i>Phacochoerus aethiopicus</i>), céphalophe (<i>Sylvicapra grimmia</i>), sitatunga (<i>Tragelaphus spekei</i>), buffle (<i>Syncerus caffer</i>), cobe de buffon (<i>Kobus kob</i>), cobe defassa (<i>Kobus ellipsiprymnus</i>), bubale (<i>Alcelaphus buselaphus</i>), hippotrague (<i>Hippotragus equinus</i>), guib harnaché (<i>Tragelaphus scriptus</i>), ourébi (<i>Ourebia ourebi</i>), babouin (<i>Papio anubis</i>), patas (<i>Erythrocebus patas</i>), mona (<i>Cercopithecus mona</i>), vervet (<i>Cercopithecus pygerythrus</i>), lièvre (<i>Lepus crawshayi</i>), aulacode (<i>Thryonomys swinderianus</i>), outarde (<i>Neotis denhami</i>), pintade (<i>Numida meleagris</i>), grand calao (<i>Bucorvus abyssinica</i>)

Caractéristiques	Forêt Classée des Monts Kouffé	Forêt Classée de Wari-Marou
	calao (<i>Bucorvus abyssinica</i>) et pangolin (<i>Phataginus tricuspis</i>) - 227 espèces d'oiseaux dans le complexe Wari-Marou – Monts Kouffé ont été dénombrées	- 227 espèces d'oiseaux dans le complexe Wari-Marou – Monts Kouffé ont été dénombrées
Ressources Halieutiques	Poissons pêchés régulièrement : familles des Claridae, Mochokidae, Melapteruridae, Bagridae et Cichlidae	Poissons pêchés régulièrement : familles des Claridae, Mochokidae, Melapteruridae, Bagridae et Cichlidae
Démographie	3.809 ménages, 29.172 habitants dont 14.517 de sexe féminin et 14.655 de sexe masculin (RGPH3), tous répartis dans 25 villages et entités villageoises	13.199 habitants dont 6.352 de sexe féminin et 6.847 de sexe masculin (INSAE 1992) regroupés dans 1.842 ménages répartis dans 17 villages et entités villageoises
Groupes socio-linguistiques	Nagot, Adja, Fulbé	Nagot, Bariba et Peuhl
Villages Riverains	25 villages et hameaux au total : Manigri Ikani, Manigri Oké, Kikélé, Adjiro, Aoro, Koiwali, Biguina 1, Biguina 2, Biguina 3, Assikiti, Assion, Kprèkètè, Okouta Ossé, Banon, Akpassi, Bantè, Bobé, Djagbalo, Idadjo, Assahou, Agbassa, Itoufa, Pira, Modogui, et Kpakpaliki	17 villages et hameaux au total : Bétérou, Wari-Marou, Oubérou, Banigri, Koko, Koda, Agbassa, Sinahou, Agramarou, Alafiarou, Kpawa, Wannou, Api, Igbomacro, Doguè, Adjimon et Igbèrè
Agriculture	Une des principales activités économiques, Agriculture itinérante sur brûlis, Cultures principales : maïs, sorgho, igname, manioc, niébé, arachide, coton, riz et cultures maraîchères	-Une des principales activités économiques, -Agriculture itinérante sur brûlis, -Principales cultures : maïs, sorgho, igname, manioc, niébé, arachide, coton, riz et cultures maraîchères
Elevage	- 2 ^{ème} activité après l'agriculture - Espèces élevées : bovins, les ovins, les caprins, les équins, les porcins et la volaille, - Elevage bovin pratiqué par les agro éleveurs - Types sédentaire et transhumant - Aulacodiculture pour réduire la pression sur la faune sauvage	- Elevage traditionnel et extensif, 2 ^{ème} place, après l'agriculture - Produits d'élevage : les bovins, les ovins, les caprins, les équins, les porcins et la volaille - Types sédentaire et transhumant - Aulacodiculture pour réduire la pression sur la faune sauvage
Chasse	Pratiquée de façon périodique à la battue, aux bâtons et aux fusils	Activité périodique à la battue, aux bâtons et aux fusils
Exploitation des	Production du bois d'œuvre, du bois de service, du bois de feu et de charbon	Production de bois d'œuvre, du bois de service, du bois de feu et du charbon

Caractéristiques	Forêt Classée des Monts Kouffé	Forêt Classée de Wari-Marô
produits ligneux	Villages spécialisés en production de madriers et/ou en charbon de bois : Manigri, Banon, Djagbalo, Okouta Ossé, Wannou, Kprèkètè, Aoro	
Pêche	Pratiquée par des béninois, activité première des professionnels allochtones (Togolais, Haoussa nigériens ou nigérians, Bambara maliens). Technique : des filets maillants à grandes mailles, des palangres munies d'hameçons de différentes gammes, des lignes et des filets éperviers	Pratiquée par des béninois, activité première des professionnels allochtones (Haoussa nigériens ou nigérians, Bambara maliens). Technique : des filets maillants à grandes mailles, des palangres munies d'hameçons de différentes gammes et des filets éperviers
Exploitation des produits non ligneux	- Prélèvement par les femmes de nombreux fruits dont le karité, diverses espèces de légumes verts autoconsommés et vendus, le piment, les champignons, feuilles d'arbres pour l'emballage et le conditionnement de produits alimentaires, des plantes médicinales, etc. -Récolte de miel par abattage et/ou mise à feu de l'arbre, collecte de plantes médicinales par les hommes	- Prélèvement par les femmes de nombreux fruits dont le karité, diverses espèces de légumes verts autoconsommés et vendus, le piment, les champignons, feuilles d'arbres pour l'emballage et le conditionnement de produits alimentaires, des plantes médicinales, etc. - Récolte de miel par abattage et/ou mise à feu de l'arbre, collecte de plantes médicinales par les hommes
Transformation et commerce	Production par les femmes de savon à base de soude obtenue après incinération de bois de <i>Anogeissus leiocarpa</i> , prélèvement des lianes transformées en éponges, une graminée (<i>Loudetia</i> spp) transformée en balais, feuilles d'arbres pour la teinture artisanale	Production par les femmes de savon à base de soude obtenue après incinération de bois de <i>Anogeissus leiocarpa</i> , prélèvement des lianes transformées en éponges, une graminée (<i>Loudetia</i> spp) transformée en balais, feuilles d'arbres pour la teinture artisanale

Sources : PAMF (2002a), PAMF (2002b), PAMF (2002c), Sinsin *et al.* (1998), Djogbéno, 2010

1.2.1.1 Caractéristiques géographiques

Les forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marô forment un complexe forestier situé au Centre-Bénin dans la zone de transition régionale guinéo-congolaise/soudanienne. La forêt classée des Monts Kouffé (FCMK) couvre une superficie de 180 300 hectares ; elle est créée par l'arrêté n° 2484 SE du 8 mars 1957. Cette forêt classée est située entièrement dans la Commune de Bassila, Département de la Donga au Bénin. Elle est située entre 8°25' et 8°50' de latitude nord et entre 1°40 et 2°15 de longitude est (Figure 1). Adjacente à la forêt classée des Monts Kouffé, la forêt classée de Wari-Marô (FCWM) d'une superficie de 107 500 hectares est créée par l'arrêté n° 9190 SE du 25 novembre 1955. Cette forêt classée est à cheval sur les Communes de Bassila et de Tchaourou, respectivement dans les Départements de la Donga et du Borgou au Bénin. Elle se trouve entre 8°25' et 8°50' de latitude nord et entre 1°40 et 2°15 de longitude est (Figure 1). Ces deux forêts sont situées dans une zone à climat tropical. Les pluviométries sont en moyenne de 1100 mm.

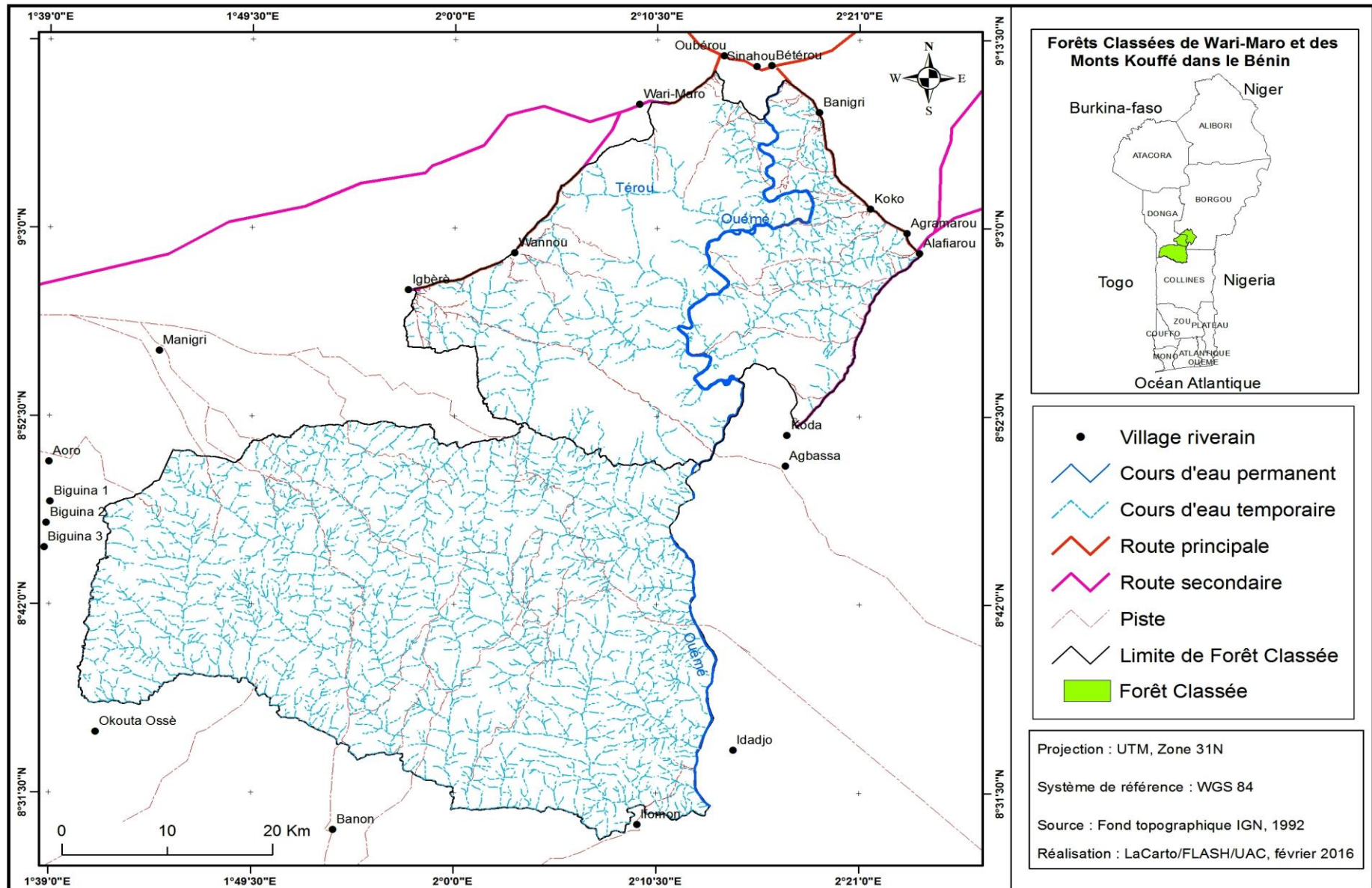


Figure 1: Situation géographique de la forêt classée des Monts Kouffé et de Wari-Marou

La forêt classée des monts Kouffé est arrosée par les rivières Adjiro, Odola et le fleuve Ouémé. La forêt classée de Wari Maro a sur son territoire, le fleuve Ouémé et deux de ses affluents Odola et Térrou.

Les sols dans les deux forêts sont de type ferrugineux, tropicaux et minéraux bruts en faible proportion. Sur le plan de la végétation, les forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou abritent sur leurs territoires respectifs, des formations végétales telles que les forêts galeries, les forêts claires, les forêts denses sèches, les savanes boisées, les savanes arbustives et arborées, les savanes herbeuses et les plantations de teck et d'anacardier. La faune de ces deux massifs forestiers est variée et diversifiée mais malheureusement, soumise à un braconnage excessif. Il en est de même des ressources halieutiques.

1.2.1.2 Données socio-économiques des populations riveraines des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro.

Les données démographiques montrent qu'au niveau de la forêt classée des Monts Kouffé, on a 3 809 ménages, 29 172 habitants dont 14 517 de sexe féminin et 14 655 habitants de sexe masculin (INSAE, 2004), tous répartis dans 25 villages et entités villageoises. Au niveau, de la forêt classée de Wari-Marou, il y a 13 199 habitants dont 6 352 de sexe féminin et 6 847 de sexe masculin (INSAE, 2004) regroupés dans 1 842 ménages répartis dans 17 villages et entités villageoises.

Les groupes socio linguistiques rencontrés autour des villages riverains de la forêt classée des Monts Kouffé sont : les Nagot, les Fulbé, les Adja. Au niveau de la forêt classée de Wari Marou, il y a les Nagot, les Fulbé et les Baatombu.

Au niveau de la forêt classée des Monts Kouffé, on a 25 villages et hameaux riverains. Autour de la forêt classée de Wari-Marou, on a enregistré 17 villages et hameaux riverains. Par ordre d'importance, les principales activités économiques sont : l'agriculture, l'élevage, la chasse, l'exploitation des produits

ligneux, l'exploitation des produits forestiers non ligneux, la transformation et le commerce.

1.2.1.3 Éléments de monographie

Comme énoncé plus haut, quatre (04) villages riverains des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro ont fait objet d'investigation. La monographie de ces villages pourrait permettre de déceler les causes éventuelles de dégradation avancée des ressources forestières.

Les villages sillonnés présentent des similitudes surtout par rapport à la proximité qu'ils ont avec l'une ou l'autre des forêts classées. Ainsi, les villages de Wari-Marou et de Banigri se ressemblent du point de vue des groupes socioculturels qui les peuplent. On y rencontre en majorité des Nagot, des Bariba et des Fulbés. Leur installation date de quelques siècles. Il faut dire que ce sont essentiellement des régions qui constituent la frontière entre les peuples Nagot-Bariba et le peuple Yom de la Donga. Il est difficile de connaître le peuple qui dispose de la primauté de l'installation. Cependant, ce qui est évident, c'est que les Fulbés ont rejoint ces peuples bien plus tard.

Dans le cas spécifique de Wari-Marou, les éléments historiques recueillis auprès de certains sages font état de ce que c'est une femme, accompagnée de ses enfants, en provenance de Guiguissou qui s'est installée la première sur les terres de Wari-Marou. Quelques temps plus tard, elle a été rejointe par un homme et les siens venus de Savè. Ce dernier s'est installé dans la forêt. La femme, entendant les bruits de ses voisins, ne sachant pas ce qui se passait, a demandé à ses enfants d'aller voir. C'est ainsi qu'ils découvrirent qu'ils n'étaient pas les seuls sur le territoire. Les deux peuples vécurent en harmonie et furent rejoints progressivement par d'autres à la recherche de terres fertiles et de pâturage dont notamment les Fulbés, les Yoms et les Ditamari.

Le premier occupant de Banigri s'appelait Baba Boro. Il est originaire de Manigri Baka (commune de Bassila). Il était d'ethnie Otè. C'est sa lignée qui règne toujours. Quand il a fait son entrée dans la zone, il s'exclama en ces termes " bwÉ baani gri" littéralement "je suis satisfait et je suis en paix" c'est ce qui explique l'appellation Banigri en langue locale. C'est suite à la mésentente au trône de Manigri qu'il est arrivé s'installer à Banigri.

Manigri a été créé en période de guerre. Les habitants étaient mystiquement si puissants et déterminés à protéger leur territoire que, lorsque les ennemis arrivaient à la porte du village, ils commençaient par tourner en rond. Manigri veut dire en langue locale Nagot"qui tourne ".

Il était important de faire un flash back dans l'histoire des différentes communautés visitées pour se rendre compte du rapport que ces dernières ont avec leur milieu de vie. En effet, il ressort de cette investigation que les habitants de la localité, en la personne des fondateurs, tenaient à leur terroir et aux ressources naturelles qui s'y trouvent. Ils tenaient aussi à les protéger puisque certains le considèrent comme l'endroit où ils sont satisfaits et où ils vivent en paix.

Le milieu de vie des populations locales, en général est un milieu forestier soustrait de l'utilisation libre par les gouvernants. Il est alors judicieux de connaître l'historique du classement de ces forêts.

1.2.1.4 Historique du classement des massifs forestiers des Monts Kouffé et de Wari-Marô

Cet historique existe dans différents documents (arrêtés de classement). Cependant il est apparu nécessaire de voir si les acteurs locaux en savent quelque chose. Au cours des entretiens effectués, quelques riverains, notamment certains sages et élus locaux en ont une vague idée. La tradition du milieu, caractérisée par l'oralité, n'a pas permis une réelle datation mais selon les informations recueillies, le classement des forêts date de deux à trois

générations. Il est arrivé à plusieurs des interlocuteurs de déclarer : « la forêt a été classée depuis le temps de nos grands parents ».

A Wari-Maró par exemple, à propos du classement des forêts, un sage déclare ceci : *« la forêt a été classée avant ma naissance ; or, j'ai déjà 56 ans. Donc vous voyez que ça fait longtemps. C'est mon feu père qui a vendu le domaine ayant fait objet de classement. Parfois, il est reproché aux membres de mon clan d'avoir vendu la forêt au pouvoir public. »*

Le massif forestier de Wari-Maró a été érigé en forêt classée par l'arrêté n° 9190 SE du 25 novembre 1955. Le massif forestier des Monts Kouffé a été classé par l'arrêté n° 2484 SE du 8 mars 1957. Selon les déclarations des interlocuteurs, les terres objets de classement appartenaient aux populations autochtones qui ont toujours l'impression d'avoir été spoliées. Pour elles, on leur a arraché leurs terres.

Les forestiers détiennent des documents qui leur permettent de dire que ces forêts ont été classées pendant la période coloniale (1955-1957). Il existe donc une concordance entre les déclarations des forestiers et celles des populations riveraines. Ces dernières pratiquent des activités économiques souvent en lien avec les ressources naturelles. Certaines personnes exercent leurs activités dans le terroir villageois, d'autres à la périphérie de la forêt ou encore à l'intérieur de celle-ci.

La recherche menée dans quatre (04) villages riverains des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Maró a été menée en suivant une approche méthodologique donnée.

1.2.2 Approche méthodologique

L'approche méthodologique adoptée dans le présent mémoire s'articule autour d'un certain nombre de points. Une fois la nature de la recherche spécifiée, il a été présenté les éléments suivants : la recherche documentaire, la population

cible et l'échantillonnage, les techniques et outils de collecte de données, les enquêtes effectuées (enquête exploratoire et enquête proprement dite), les techniques de dépouillement et d'analyse des données et enfin les contraintes du travail.

1.2.2.1 Nature de la recherche

La recherche est fondamentale. Elle se veut qualitative car elle s'intéresse aux logiques et représentations des acteurs sociaux. Ces logiques rendent compte des stratégies des acteurs dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier par un projet. Cette recherche est aussi de nature évaluative car elle s'intéresse à l'après projet du PAMF (Projet d'aménagement des massifs forestiers des Monts Kouffé et de Wari Maro) qui a piloté les phases d'élaboration et mise en œuvre du plan d'aménagement participatif (PAP) des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou. L'évaluation ex-post du projet dans son volet participation est également objet de cette recherche. Djogbénu (2010) a identifié un certain nombre de critères et indicateurs sur la base desquels l'évaluation de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts classées au Bénin en particulier peut être faite. Ce sont des critères tels que : santé et état de la forêt aménagée, participation et bonne gouvernance, circuit des flux des produits forestiers, rentabilité financière, avantages socio-économiques de l'aménagement, zonage de la forêt, riveraineté des villages. La recherche est aussi quantitative dans la mesure où elle utilise des outils qui permettent d'avoir des données quantifiables susceptibles d'étayer les propos tenus dans le document.

Aussi avons-nous précédé à une recherche documentaire depuis le début du travail.

1.2.2.2. Population cible et échantillonnage

La technique d'échantillonnage par choix raisonné a été utilisée dans cette recherche. Elle a permis d'identifier plusieurs catégories d'acteurs. Toutefois,

toutes les catégories d'acteurs ayant participé à l'élaboration des plans d'aménagement forestiers n'ont pas été pris en compte. La raison fondamentale de ce choix réside dans le fait qu'il serait fastidieux et très coûteux de les prendre tous en compte dans les investigations. Il a été question de discuter avec des cibles telles que les groupements de femmes, les populations riveraines qui vivent des ressources naturelles des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro. Ce sont les agriculteurs, les éleveurs, les chasseurs et les exploitants forestiers qui ont été interrogés. Les cadres de l'administration forestière, les élus locaux, les sages et les notables aussi ont été interrogés étant donné le rôle important joué par ces derniers dans la gestion des ressources forestières.

Les unités sociales objet d'investigation sont présentées dans le tableau III.

Tableau III: Echantillon

Unités sociales	Composantes	Effectif
Populations riveraines	Agriculteurs	40
	Eleveurs de bovins	38
	Exploitants forestiers	26
	Chasseurs	35
Organisations communautaires	Structures de gestion et de cogestion mises en place par le PAMF (CVC, CVDD)	3 (31personnes)
	Les groupements de femmes	3 (34personnes)
Cadres de l'administration forestière	Responsables de l'administration forestière	1
	Agents des Eaux et forêts	1
Autorités locales		5
Sages/personnes ressources		2
Total		213

Source : Données de terrain, 2015

1.2.2.3 Sites d'investigation

Au niveau de chaque forêt classée, les villages riverains retenus sont au nombre de deux, soit quatre villages. Ce sont les villages de Manigri et de Manigri Oké pour la forêt classée des Monts Kouffé, et les villages de Banigri et Wari Maro pour le compte de la forêt classée de Wari Maro.

1.2.2.4. Enquêtes effectuées

Les données ont été collectées suivant deux phases : l'enquête exploratoire et l'enquête proprement dite.

❖ 1 Enquête exploratoire

L'enquête exploratoire a consisté en des lectures et des entretiens exploratoires comme le préconisent Quivy et Van Campenhoudt (1995). Cette enquête s'est déroulée auprès de certaines personnes ressources ayant une connaissance du milieu d'étude et de l'état des ressources naturelles (des personnes ayant travaillé au PAMF et des agents des eaux et forêts). Elle a permis de mieux affiner le sujet de recherche et d'avoir un objet d'étude bien construit. La bibliothèque et les sites internet spécialisés ont servi de socle à la recherche documentaire. Les informations recueillies ont ainsi permis de peaufiner la problématique mais aussi l'objet d'étude, les hypothèses et les objectifs.

❖ Enquête proprement dite

Au regard de la nature du sujet choisi, des données aussi bien quantitatives que qualitatives ont été recueillies. Plusieurs outils de collecte de données ont été utilisés pour mettre en œuvre des techniques telles que : les techniques de l'entretien, de l'entrevue par questionnaire (Rousseau, 2008), du focus group et de l'observation.

1.2.2.5. Techniques et outils de collecte de données

Compte tenu de la nature de la recherche, les techniques et outils de collecte de données sont relativement nombreuses. Elles visent à recueillir des données

aussi bien qualitatives que quantitatives. Ce sont l'entretien, le questionnaire, le focus group et l'observation.

❖ **Entretien**

La technique de l'entretien a été utilisée sur la base d'un guide d'entretien. Les personnes concernées par le guide d'entretien sont les personnes ressources telles que les élus locaux, les sages et notables, les forestiers intervenant dans la gestion des forêts concernées ou encore des personnes servant d'interface entre les autorités forestières et les agents du projet PAMF.

❖ **Focus group**

Le focus group a permis de discuter le plus rapidement avec un groupe homogène d'acteurs. Il a permis aussi d'avoir le plus d'informations possibles sur le secteur d'étude. Ceci, toujours pour préciser certaines informations et en récupérer d'autres qui ont été omises lors des entretiens. Les focus group ont été organisés avec les groupes cibles tels que les comités mis en place par le PAMF et les groupements de femmes. Au total, six (06) entretiens de groupe ont été effectués. Trois (03) groupements de femmes ont été interrogés en entretien de groupe. Ces entretiens se sont déroulées respectivement avec douze (12), dix (10) et douze (12) femmes; soit un total de 34 personnes. Aussi a-t-il été question de discuter avec les membres des comités de cogestion mis en place. Ainsi, respectivement dix (10), dix (10) et onze (11) acteurs ont été pris en compte dans les trois entretiens de groupe effectués avec les comités.

❖ **Questionnaire**

Il a permis de recueillir des données quantifiables. Le questionnaire a été administré aux différents corps de métiers tels que les agriculteurs, les éleveurs, les exploitants forestiers, les chasseurs, etc. Il comporte des questions fermées et semi ouvertes. Ce choix a été effectué dans le but de faciliter le traitement des données collectées. Le mode d'interview privilégié est l'interview par enquêteur et spécifiquement le face-à-face car il permet d'atteindre le plus fort taux de

réponses au plus grand nombre de questions (Ghiglione et Matalon, 1978; Combessie, 2001).

❖ **Observation**

Cette technique a permis d'observer les phénomènes décrits dans le document. Il s'agit des différentes activités économiques liées aux forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro. Grâce à l'appareil photographique, nous avons pris quelques images illustratives. Une grille d'observation a été élaborée en vue de voir les phénomènes décrits sur le terrain ainsi que les relations entre les différents acteurs sociaux en présence.

1.2.2.6 Techniques de traitement et d'analyse des données

Les données recueillies ont été traitées et analysées. En effet, les données recueillies par questionnaires ont été dépouillées, codées. Ensuite, le mass de saisie a été réalisé dans le tableur Excel. La saisie a été effectuée. C'est après cette étape que les différents tableaux et graphiques ont été réalisés pour illustrer les propos tenus dans le présent document.

L'analyse factorielle de correspondances a été effectuée quant aux données relatives aux perspectives entrevues par les corps de métiers interrogés par rapport aux forêts classées.

Les entretiens effectués ont été entièrement transcrits. Un dépouillement manuel en a été fait. L'analyse de contenu est la technique utilisée pour traiter les données transcrites.

L'approche méthodologique décrite ci-dessus a permis d'obtenir des résultats qui seront présentés et analysés dans la deuxième partie du mémoire.

**PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES
RESULTATS**

CHAPITRE 2 : LES ACTEURS, LEURS LOGIQUES ET LEURS PERCEPTIONS SUR L'ETAT DES FORETS CLASSEES DES MONTS KOUFFE ET DE WARI-MARO

Les acteurs locaux de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts classées des monts Kouffé et de Wari-Marô perçoivent leur environnement d'une certaine manière. Ces perceptions sont influencées par l'historique de leur installation dans le milieu, les différentes activités économiques pratiquées et d'autres facteurs.

2.1. Localisation des activités par rapport à la position des forêts classées

La localisation des activités des acteurs locaux notamment des populations riveraines en forêt classée ou en terroir villageois est un critère qui permet d'évaluer le respect des prescriptions du plan d'aménagement et de tirer les premières conclusions relatives aux logiques des acteurs. Pour savoir si la perception qu'ont les populations des ressources forestières et des actions du PAMF a conditionné l'utilisation de ces ressources, il est important d'avoir certaines informations. En premier lieu, il faut présenter les zones d'activités dans et à la périphérie de la forêt pour expliquer l'état dans lequel les forêts classées sont avant, pendant et après l'exécution du PAMF qui coïncide avec la phase de mise en œuvre du plan d'aménagement.

Avant, pendant et après l'intervention du PAMF, les différentes activités économiques ont connu un changement de localisation par rapport à la forêt. Cette localisation est illustrée par la figure 2.

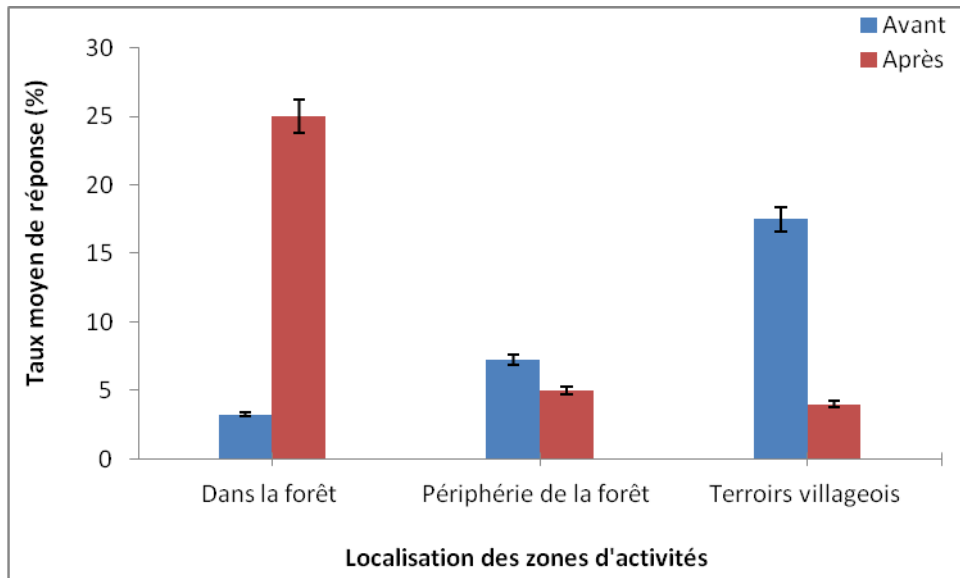


Figure 2 : Localisation des zones d'activités économiques par rapport à la position des forêts classées.

L'examen de la figure 2 révèle que, avant le PAMF, les activités économiques se déroulaient en grande majorité dans les forêts classées. Pendant le PAMF, la situation a été inversée. Après l'intervention du projet, les activités économiques ont investi encore une fois les forêts classées objet de plans d'aménagement. La localisation des activités à l'intérieur, à la périphérie de la forêt ou dans les terroirs villageois pourrait conditionner l'état des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro à différentes époques. A partir de ces éléments, on peut retenir qu'en l'absence d'actions de protection et de conservation, la logique des populations riveraines est d'exploiter les ressources des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou. Ces forêts sont donc pourvoyeuses de ressources pour les populations riveraines. Partant de cette logique, on pourrait expliquer l'état des forêts classées avant, pendant et après le PAMF.

2.2. Etat des forêts à différentes époques

L'évaluation de l'état des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro au travers de cette recherche avant, pendant et après l'élaboration et la mise en

œuvre des PAP (Plans d'Aménagement Participatifs a donné les résultats synthétisés dans la figure 3:

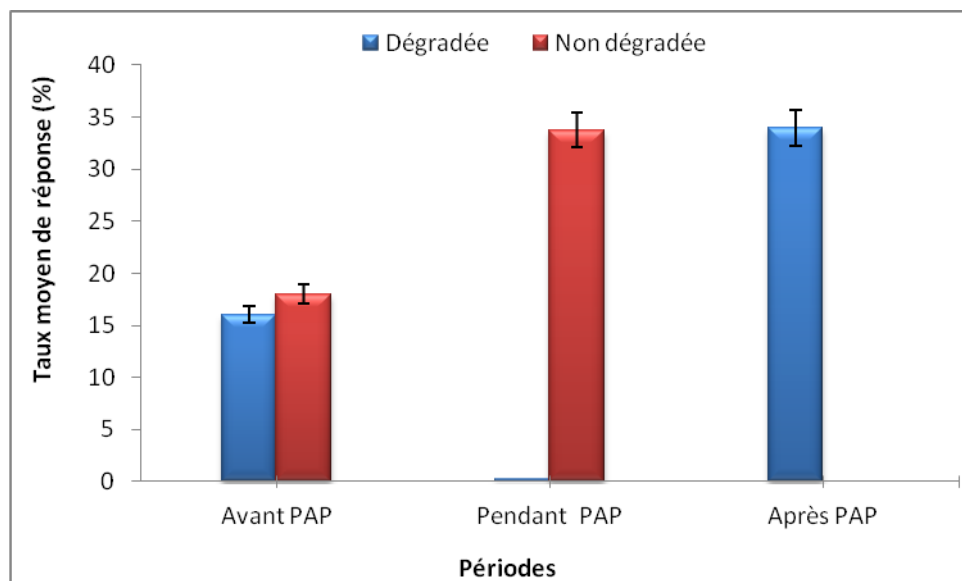


Figure 3: Perceptions des communautés riveraines sur l'état des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Maró avant, pendant et après le plan d'aménagement

Il ressort de l'examen de la figure 3 que les forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Maró étaient plus ou moins dégradées avant la mise en œuvre du PAP de l'avis des acteurs enquêtés. Au cours de l'élaboration du PAP, on a noté la cessation des activités destructrices du couvert forestier, ce qui a permis l'amorce de reconstitution des parties dégradées des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Maró. Dans cette période, la forêt semblait être globalement non dégradée selon les populations enquêtées. La reprise des activités destructrices des forêts classées à la fin du projet PAMF qui coïncide avec la mise en œuvre du PAP a été signalée par la plupart des acteurs. Les populations riveraines dépendent alors largement des ressources des forêts classées ; elles sont donc dans une logique de satisfaction des besoins à partir des ressources des forêts classées. De façon plus détaillée, de quoi s'agit-il ?

2.2.1. En amont des activités du PAMF

Avant le PAP élaboré et mis en œuvre par le PAMF, les avis des interlocuteurs sont partagés quant à l'état des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou. En effet, si pour certains interlocuteurs, les forêts classées en question étaient denses et bien gérées, pour d'autres, elles étaient dégradées. On pourrait traduire cette disparité d'opinions par le fait que les populations riveraines pratiquent différents types d'activités. Ainsi, les exploitants forestiers penseront que les forêts sont dégradées lorsque le bois d'œuvre et le bois de service viendront à manquer étant entendu que ces produits sont leur matière première. La perception des autres acteurs ne pratiquant pas la même activité peut ne pas être la même. Par ailleurs, il existe des interlocuteurs qui pensent qu'avant le PAMF, les forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou n'étaient pas dégradées à cause du faible peuplement de la région. Ce qui n'a pas été le cas après l'intervention du PAMF. On pourrait donc dire que l'état de la forêt est perçu différemment par les acteurs en fonction des activités qu'ils mènent.

2.2.2. Pendant la période d'intervention du PAMF

Pendant la période d'intervention du PAMF, c'est-à-dire au cours de la période d'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'aménagement participatifs (PAP), 0,74% des enquêtés pensent que les forêts classées sont dégradées alors que 99,26% pensent que ces forêts ne sont pas dégradées. Il y a donc unanimité sur le fait que les forêts classées étaient en bon état pendant cette période.

A cette époque, la gestion des forêts classées était marquée par la présence quasi quotidienne des agents forestiers, des Agents de Développement Local (ADL) et d'autres agents du Projet PAMF. Cette présence d'agents dans les forêts classées jouait un véritable rôle de dissuasion à l'endroit des exploitants illégaux des ressources des forêts classées. Les règles de gestion des forêts classées ainsi que les sanctions encourues étaient par ailleurs vulgarisées par les ADL. Le projet PAMF a fait aussi du reboisement son cheval de bataille. Les espèces telles

que le teck, le caïlcédrat et l' Afzelia ont été mises en terre. L'antenne du PAMF a même été construite à Manigri pour l'optimisation des activités du projet. L'un des interlocuteurs a déclaré ce qui suit : « *Le PAMF a fait un bon travail. Ils ont mis assez de plants dans la forêt classée, les pépiniéristes avaient leurs parts, les chasseurs, tout le monde avait sa part.* »

2.2.3. En aval des activités d'aménagement effectuées par le PAMF

L'unanimité est faite autour de la dégradation des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou après le PAMF qui a coïncidé avec l'exécution du plan d'aménagement. En effet, 100 % des interlocuteurs estiment qu'après le PAMF et les PAP qui en ont découlé, les forêts classées présentent un aspect dégradé. La forêt est détruite aussi bien par les autochtones que par les étrangers. Plusieurs facteurs ou variables sont pointés du doigt.

2.3. Facteurs ayant contribué à la dégradation des forêts classées

Au nombre de ceux-ci, il y a les activités économiques notamment l'agriculture, la transhumance, la chasse, l'exploitation forestière et la carbonisation. Ensuite, viennent les facteurs tels que les conditions climatiques défavorables, la faiblesse des administrations forestière et locale, la non prise de conscience des populations locales ainsi que d'autres facteurs connexes.

2.3.1. Activités économiques

Par ordre d'importance, les enquêtés ont cité l'agriculture, l'élevage bovin, l'exploitation forestière et la chasse.

2.3.1. 1. Agriculture

Elle constitue l'activité qui procure une certaine sécurité alimentaire aux populations riveraines des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou. En effet, dans les villages riverains de la forêt classée de Wari-Marou par exemple, lors de l'élaboration du plan d'aménagement, bien que les populations aient réclamé la délimitation d'une zone agricole, elles n'ont pas eu gain de cause. Il n'y a qu'à Sinahou vers Bétérou que cela a été possible. Ainsi, avec

l'augmentation de la population agricole, le front agricole qui évoluait vers l'ouest c'est-à-dire du côté opposé de la forêt classée de Wari-Marou devient saturé. La population n'a alors d'autre choix que de se rabattre du côté de cette forêt classée. Le phénomène n'a pas encore pris de l'ampleur. Cependant, si la zone agricole persiste à ne pas être délimitée, il y aura une sérieuse incursion des agriculteurs dans la forêt classée. Ce qui constituerait donc une menace pour les ressources forestières qui peinent encore à être conservées.

Cette agriculture non organisée, mieux, non prise en compte par le PAP, occupe le deuxième rang parmi les facteurs de dégradation des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou selon les enquêtés. A l'instar de l'agriculture, l'élevage et surtout l'élevage bovin occupe une place importante dans la dégradation des forêts classées.

2.3.1. 2.Elevage bovin

L'un des facteurs de dégradation des ressources forestières est l'élevage bovin et le comportement des Fulbés pasteurs. Aujourd'hui, il y a une forte présence de Fulbés qui, par le piétinement et l'émondage, détruisent la forêt : *« Ce sont surtout les Fulbés Bororo en transhumance dans la forêt. Ils coupent les espèces encore jeunes. Ils sont de plus en plus dangereux. Pas plus tard qu'avant-hier, un Fulbé, ayant volé la moto d'un chasseur dans la forêt, a été appréhendé dans le village puis transféré à la prison civile de Natitingou. »*, a affirmé l'un des interlocuteurs. Les enquêtés, parfois excédés, en arrivent même à déclarer : *« On ne connaissait pas les Fulbés. Avec l'arrivée des Fulbés étrangers tout s'est dégradé. »*

La transhumance non organisée vient en première position lorsqu'on évoque les facteurs de dégradation des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou selon les enquêtés. L'exploitation forestière n'est toutefois pas du reste.

2.3.1. 3. Exploitation forestière

Les riverains ont parlé de l'exploitation forestière comme facteur de dégradation des forêts. En effet, il s'agit d'une activité qui occupe le même rang que l'agriculture parmi les facteurs de dégradation des forêts classées, c'est-à-dire le deuxième. En effet, de l'avis de certains enquêtés, après le PAMF, « *les exploitants sont entrés dans les forêts classées. Ce sont des gens qui sont riches et qui peuvent faire ce qu'ils veulent. Les chasseurs n'ont pas de pouvoir car ils ne peuvent pas tirer sur quelqu'un en forêt ni prendre une tronçonneuse* ». Ces exploitants coupent les essences de valeur telles que *Isobertia doka* et surtout *Daniella oliveri* qu'ils ont commencé par couper maintenant. A Manigri, l'un des interlocuteurs a rapporté ce qui suit : « *Les exploitants forestiers n'allaient pas dans la forêt classée des Monts Kouffé. En son temps, quand on abattait un arbre, on pouvait y trouver jusqu'à 100 madriers. Il y a même un vieux qui vit actuellement mais il ne sort plus de sa chambre. On peut même aller le voir : lorsqu'on lui disait que le bois va finir, il disait : "quel bois va finir ?". Aujourd'hui, il n'est pas encore mort et les faits sont entrain de lui donner tort, le bois est fini.* »

Les images telles que celles de la photo1 existent un peu partout dans la forêt. Ainsi, les billes de bois, les madriers sortent par centaines de ces forêts pour alimenter tant le marché national qu'international.



Photo 1: Bois coupé en madrier dans la forêt classée de Wari Maro
Cliché : Lacarto, 2015

La chasse est également un facteur important de dégradation des forêts classées.

2.3.1. 4.Chasse

Le PAMF, en élaborant les PAP *a priori*, a délimité les zones d'activités. Il devrait donc en être de même pour les zones de chasse. Cependant, certains chasseurs affirment ne pas connaître avec exactitude, les zones qui leur sont réservées. La chasse vient en dernière position par rapport aux facteurs de dégradation énumérés plus haut. La carbonisation occupe une place non moins importante.

2.3.1. 5. Carbonisation

Au cours des entretiens effectués, les interlocuteurs ont évoqué la carbonisation comme facteur de dégradation des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou. En effet, la demande en charbon de bois au plan national, surtout le besoin de la grande métropole Cotonou à satisfaire, fait accroître la demande de ce produit. La carbonisation, et par ricochet, le commerce de charbon prend de l'ampleur. En témoigne la photo 2 qui présente du bois coupé à des fins de carbonisation dans la forêt classée de Wari-Marou.



Photo 2: bois coupé à des fins de carbonisation dans la forêt classée de Wari Marou. Cliché, Lacarto, 2015

A part les activités économiques, d'autres facteurs contribuent à la dégradation des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou.

2.3.2. Autres facteurs

Ces facteurs sont politiques, relatives à la faiblesse des administrations locale et forestière, aux conditions climatiques défavorables, à l'explosion démographique.

2.3.1. 1.Causes politiques

Certains des enquêtés estiment que c'est le régime politique adopté depuis quelques décennies qui est la cause principale de la déforestation à laquelle on assiste depuis la fin du PAMF. En effet, l'un des sages a incriminé le "tii moru" qui peut signifier démocratie ou décentralisation. Le régime démocratique a commencé avec la conférence nationale des forces vives de la nation en 1990 et la décentralisation a débuté en 2003 avec les premières élections municipales et locales. Ce régime ou ces régimes, à l'opposé de la dictature du temps de la révolution, ont laissé la liberté à chacun de faire ce qu'il veut. Lorsqu'on interpelle quelqu'un qui détruit la forêt, ce dernier trouve qu'on est à une époque où chacun peut faire ce qu'il veut puisque les brimades des temps de la révolution sont terminées et que la forêt appartient à tous. Or avant, on n'avait même pas besoin de dire à quelqu'un de ne pas aller en forêt. Il était enfoui dans la tête de chacun qu'il ne faut pas la détruire. Auparavant, on ne voyait pas les forestiers avant de suivre la loi. Qu'ils soient là ou pas, on respectait la loi. Aujourd'hui, ils sont là et pourtant, on enfreint les règles au nom de la démocratie et de la décentralisation. C'est à se demander comme Mongbo (2008) si la réussite de l'aménagement forestier dépend vraiment des pouvoirs publics (central et local) ou si la participation exclusive de la population locale ne serait pas plus efficace pour la conservation des ressources forestières. D'où la question de la faiblesse des administrations forestière et locale.

2.3.2. 2.Faiblesses des administrations forestière et locale

La faiblesse des administrations forestière et locale est responsable de la dégradation des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro. Ce facteur vient en quatrième position dans le classement effectué par les répondants dans les facteurs de dégradation des ressources forestières.

Au niveau de l'administration forestière, on note une sorte d'hypocrisie des agents forestiers. En effet, selon l'un des interlocuteurs, *« on constate que les populations et les forestiers sont devenus les mêmes. Les forestiers incitent les populations à couper les arbres et au bord des voies, ils font semblant. Il y a toujours des arrangements. »* Ces éléments montrent clairement la logique de l'administration forestière qui n'est pas là essentiellement pour la conservation des ressources forestières mais dont les agents ont d'autres motivations.

Quant à l'administration locale, il faut, selon un interlocuteur *« que le pouvoir local soit renforcé à travers le code forestier »*. Ce dernier, en situation d'entretien, nous narre une situation qu'il a vécue en ces termes : *« Au niveau de Bassila, on a trente villages administratifs. Un jour, on allait en tournée ; on a trouvé des sacs de charbon sur la route (près de 30 sacs). Ça nous a énervés. On intima alors des ordres au chef village en ces termes : « ces sacs, personne ne les touche »*. *On a donné l'ordre au commissaire d'arrêter le produit. Le chef cantonnement dit que c'est leur domaine d'intervention et que ce n'est pas le domaine des élus locaux tels que le Maire. Et au Maire de répondre: « avec ce chef cantonnement, trop c'est trop, il faut le faire partir. Le directeur départemental a demandé pardon et le charbon, est sorti.»* Il tire cette conclusion de la situation vécue : *« Les forestiers sont maintenant comme des douaniers. La loi, le code forestier doit donner du pouvoir aux élus locaux car les forestiers se pensent tout puissants »*. Ces discours montrent bien la logique de l'administration locale qui cherche des stratégies de participation à la gestion durable des forêts classées, lorsqu'on fait foi aux déclarations des élus locaux.

Les faiblesses des administrations forestière et locale ont donc ouvert la voie à tous les acteurs : « *Les exploitants, les chasseurs, les braconniers, les Fulbé, saccagent les forêts.* ». Il existe aussi un facteur humain dans la dégradation des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro : il s'agit de l'explosion démographique.

2.3.2. 3.Explosion démographique

L'augmentation de la population et surtout celle étrangère (les agriculteurs issus d'autres contrées du pays à la recherche de terres fertiles, les Fulbé à la recherche de pâturage) a conduit à de fortes pressions sur les ressources naturelles. Chaque composante de cette population sans cesse grandissante a une part de responsabilité dans la dégradation des ressources naturelles. Et comme l'affirme un des interlocuteurs, « *l'état dégradé de la forêt dépend de nous tous. Les agriculteurs détruisent des hectares sans les reboiser. Les exploitants forestiers coupent tout sur leur passage. Les Fulbés étêtent surtout les jeunes plants mis en terre* ».

2.3.2. 4.Conditions climatiques défavorables

Les conditions climatiques défavorables ont été évoquées par 22,01 % des enquêtés comme cause de la dégradation des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou. Ces derniers ont placé les conditions climatiques défavorables en avant dernière position, soit au sixième rang parmi les facteurs de dégradation des forêts. En effet, lors des programmes de reboisement, lorsque les pluies ne sont pas au rendez-vous en temps voulu, les résultats sont souvent mauvais. Par conséquent, « les fruits n'arrivent pas à tenir la promesse des fleurs ».

Le tableau IV récapitule les facteurs de dégradation des forêts par ordre d'importance. Il faut souligner que cet ordre provient du jugement des interlocuteurs.

Tableau IV: Facteurs de dégradation des forêts

Facteurs de dégradation	Rang
Transhumance	1
Agriculture	2
Exploitation forestière	2
Faiblesses de l'administration (forestiers autorité locale)	4
Non prise de conscience des populations locales	5
Conditions climatiques défavorables	6
Chasse	7

Source : Données de terrain, 2015

Au-delà des facteurs de dégradation des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou, il y a des aspects positifs de protection et de régénérescence des formations naturelles.

2.4. Facteurs ayant concouru à la protection des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou

Les facteurs ayant concouru à la protection des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou ont été répertoriés dans cette recherche. Pour les interlocuteurs, la présence des agents forestiers et leur rôle combien important peut permettre de maintenir en bon état les forêts classées. Ensuite, la présence et le rôle des élus locaux et communaux ont été évoqués. Il est également important que les populations locales prennent conscience de la nécessité de conserver les ressources forestières. Pour protéger les forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou, il est important de réorganiser certaines activités économiques telles que l'exploitation forestière, la transhumance et l'agriculture. Les conditions climatiques sont aussi à prendre en compte dans le maintien de l'état des forêts classées.

Comme il a été détaillé dans tout le chapitre, chaque acteur a sa logique lorsqu'il participe à la gestion des forêts classées. Certains ont vocation à protéger les forêts alors que d'autres, dans le but de satisfaire leurs besoins quotidiens, sont obligés de les détruire. Ainsi, les forestiers, les élus locaux, les confréries villageoises de chasse, les comités villageois de développement durable ont

vocation à protéger les ressources forestières. Les stratégies qu'ils déploient seront développées plus loin dans le document. Quant aux corps de métiers tels que les agriculteurs, les éleveurs de bovins, les exploitants forestiers, les charbonniers, le non respect de la réglementation concernant leur métier les met en position de destructeurs des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro.

En somme, le constat de la dégradation des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou malgré l'existence des plans d'aménagement élaborés fait penser à l'efficacité de l'approche participative adoptée lors de l'élaboration de ces plans.

CHAPITRE 3: EVALUATION DE L'APPROCHE PARTICIPATIVE ADOPTEE AU COURS DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AMENAGEMENT DES FORETS CLASSEES DES MONTS KOUFFE ET DE WARI-MARO

Le Plan d'Aménagement Participatif (PAP) des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marô a été élaboré par le projet PAMF. La mise en œuvre de ce plan d'aménagement devait être assurée par la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) à travers les Cellules Techniques d'Aménagement (CETAF) mis en place. L'approche participative est la méthodologie adoptée lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce plan d'aménagement. Au vu de l'état des deux forêts classées avant et après le plan d'aménagement, il paraît opportun d'évaluer l'approche participative mise en œuvre au cours de ces deux phases.

3.1. Acteurs intervenant dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marô

Les acteurs intervenant dans la gestion des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marô ont été inventoriés grâce aux populations riveraines et aux lectures effectuées. Au total, une dizaine d'acteurs ont été répertoriés : les agents forestiers, les chefs de village, les chefs d'arrondissement, les maires, les membres du comité de cogestion de la forêt, les agriculteurs, les éleveurs, les exploitants forestiers et les chasseurs. Chaque acteur, de près ou de loin a un intérêt dans l'exploitation ou la conservation des ressources forestières du complexe Monts Kouffé et Wari-Marô. Selon leur implication dans la gestion des forêts classées, les enquêtés ont classé les acteurs intervenant dans la gestion des forêts classées. Le tableau V présente cette classification.

Tableau V: Ordre d'implication des acteurs dans la mise en œuvre du PAP

Acteurs intervenants	Rang
Membres (comité de gestion de la forêt)	1
Administration forestière	2
Chasseurs	3
Autorité (municipale et locale)	4
Eleveurs	5
Agriculteurs	6
Apiculteurs	6
Exploitants forestiers	8

Source : Données de terrain, 2015

L'interprétation de ce tableau de classification effectué par les populations riveraines enquêtées pourrait se faire de la façon suivante. La confiance en ces acteurs dans le sens de la protection des forêts classées a du guider cette classification. Ainsi, les membres des comités de gestion des forêts, les chasseurs, les autorités locales et municipales, compte tenu de leur notoriété et de leur connaissance des milieux forestiers sont privilégiés dans le classement. Il en est de même des agents de l'administration forestière qui sont incontournables dans le management des forêts. Les corps de métiers tels que les éleveurs, les agriculteurs, les apiculteurs, les exploitants forestiers qui, par leurs activités, pourraient détruire les forêts sont classés en dernière position parmi les acteurs impliqués dans le processus de mise en œuvre des PAP. Quoiqu'il en soit, il est important que toutes les composantes de la société participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou.

3.2. Participation aux activités du PAMF

Le Projet d'aménagement des Massifs forestiers d'Agoua, des Monts Kouffé et de Wari Marou (PAMF) avait, entre autres, comme objectifs d'élaborer et de mettre en œuvre les plans d'aménagement de ces trois forêts classées. Avant toute analyse de la situation, il est important de connaître le processus

d'élaboration d'un plan d'aménagement participatif (PAP). En effet, après l'ébauche du premier draft à la suite des phases diagnostiques, les différents acteurs sont convoqués pour faire des propositions d'aménagement concrétisées à travers la planification de la gestion forestière. Ces étapes sont suivies de la validation technique et de l'adoption par le Conseil des Ministres. Ensuite, vient la phase de mise en œuvre. A la fin du projet et pour assurer la durabilité des activités du PAMF, les Cellules Techniques d'Aménagement Forestier (CETAF) ont été mises sur pied. Dans le cadre de la gestion participative des forêts classées, cette cellule est aussi responsable de la mise en œuvre des PAP. En fait, quelles sont dans le détail, les activités menées par le Projet PAMF ?

3.2.1. Activités du PAMF

3.2.1.1 Activités liées à l'élaboration du plan d'aménagement

La gestion durable des forêts classées en général doit se faire sur la base d'un plan d'aménagement forestier. Les différents plans d'aménagement au Bénin se veulent participatifs pour une bonne efficacité. Ainsi, le plan d'aménagement participatif des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou a été élaboré avec la participation des populations riveraines. Les activités initiées dans le cadre de l'élaboration de ces plans sont : l'identification du projet, la planification, les séances d'informations et de sensibilisation sur le projet, la prise de grandes décisions sur la gestion du projet, l'inventaire forestier, l'inventaire de la faune, le zonage de la forêt, les réunions, les formations. Les populations riveraines n'ont pas participé à ces activités avec la même intensité.

3.2.1.2. Activités liées à la mise en œuvre du plan d'aménagement

Ces activités sont: les séances d'information sur l'existence des différentes zones d'activités (zone agricole, zone de pâturage, zone de production et d'exploitation du bois), l'exploitation agricole, l'exploitation forestière, le pâturage, l'entretien des plants, la contribution à la protection du noyau central

de la forêt, les réunions pour suivre la mise en œuvre du plan d'aménagement participatif.

Quant au suivi évaluation des activités du PAMF, plusieurs acteurs ayant, chacun, leur rôle sont déployés. La figure 4 fait le point des acteurs intervenant dans ce processus de suivi-évaluation.

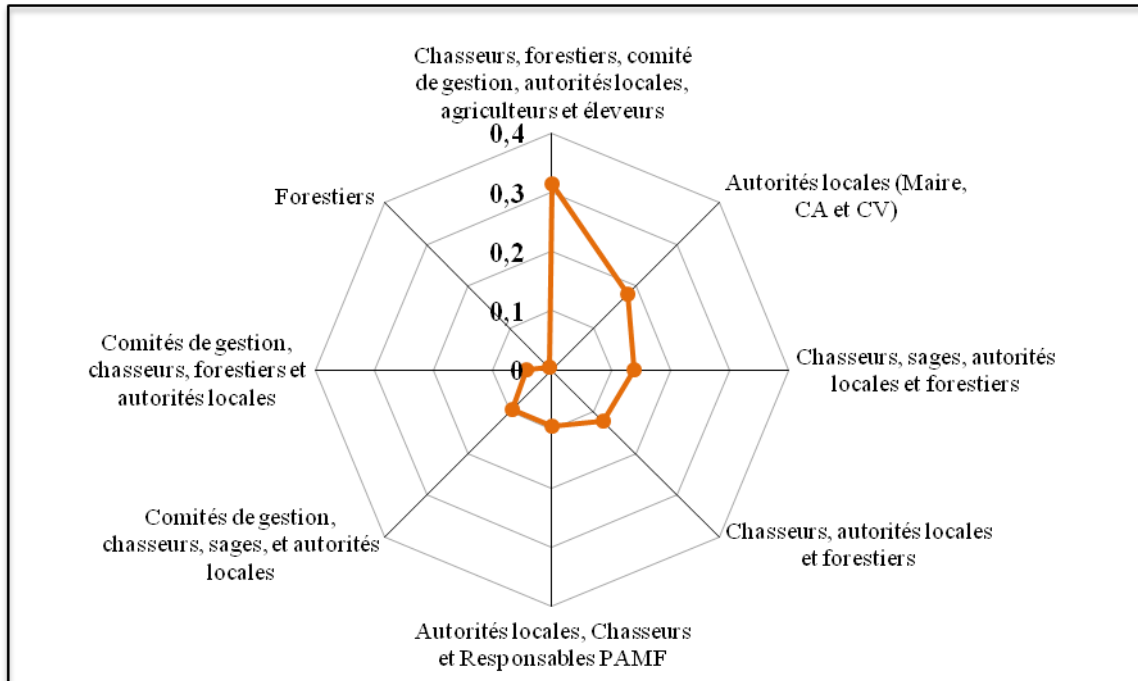


Figure 4: Acteurs de suivi-évaluation des succès et échecs des processus d'élaboration/Mise en œuvre du PAP

L'analyse de la figure 4 révèle que plusieurs acteurs interviennent dans le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PAP. Dans cette recherche, huit catégories d'acteurs ont été identifiées dans le processus de suivi-évaluation. Les groupes d'acteurs fréquemment évoqués par les populations locales sont le groupe « chasseurs-forestiers-comité de gestion-autorités locales- agriculteurs-les éleveurs » (31,38 % des enquêtés), le groupe « autorités locales (Maire, CA et CV) » (18,25 % des enquêtés), le groupe « chasseurs-sages-autorités locales-forestiers » (13,87 % des enquêtés) et le groupe « chasseurs-autorités locales-forestiers » (12,41 % des enquêtés). On se rend compte selon les données recueillies que plusieurs types d'acteurs reviennent dans les différentes

combinaisons d'acteurs proposés par les enquêtés. Il s'agit par exemple des chasseurs, des forestiers, des élus locaux. Ces acteurs sont incontournables dans le suivi évaluation du plan d'aménagement compte tenu de leur connaissance du milieu et de la légitimité qu'ils ont aux yeux des populations. En fait, il s'avère qu'ils pourraient être plus efficaces dans les activités sus-citées.

La participation des populations riveraines aux activités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PAP est précédée de la sélection des participants. Le mode de sélection de ces derniers détermine leur degré de responsabilité et par ricochet, leur efficacité dans les activités. Quel est alors la façon dont les représentants populations riveraines sont sélectionnés par le PAMF ?

3.3. Mode de sélection des participants aux activités

Comme indiqué plus haut, les activités du PAMF sont principalement relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'aménagements participatifs des forêts classées d'Agoua, des Monts Kouffé et de Wari Maro. Concernant les différentes activités, les populations riveraines ont été impliquées. Leur mode de sélection contribue à l'efficacité des interventions car aucune intervention extérieure dans une localité quelle qu'elle soit ne peut être efficace que lorsqu'elle prend en compte les populations riveraines. Les représentants de la population ne peuvent avoir les coudées franches que lorsqu'ils sont reconnus par leurs pairs et par ricochet, légitimes. Les différentes modalités de sélection des participants sont présentées par la figure 5.

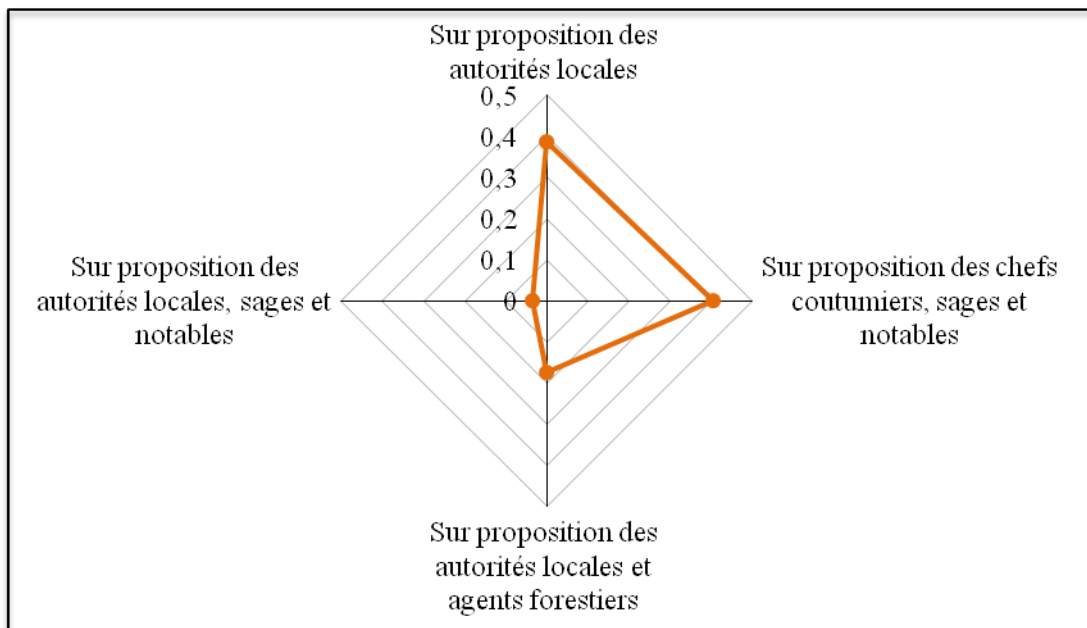


Figure 5: Mode de sélection des participants aux activités du PAMF

Il ressort de la lecture de la figure 5 que les participants aux activités ont été sélectionnés en grande majorité sur proposition des autorités locales et des chefs coutumiers, des sages et notables. Les participants aux différentes activités tirent leur légitimité de la manière dont ils ont été choisis. En effet, le poids social de ces personnalités est important dans les sociétés majoritairement Nagot et Baatonou de la zone d'investigation. A part quelques personnes que les interlocuteurs estiment ne pas être légitimes, la plupart des représentants de la population dans les comités mis en place sont reconnus par la majorité des populations riveraines. Dans ce sens, ils sont liés par le pouvoir qui leur a été donné. C'est ce qui justifie le fait que dans la mise en œuvre du plan d'aménagement, les participants ont fait preuve d'une grande efficacité. Ils ont donné le meilleur d'eux-mêmes pendant que le PAMF était en activité et que les financements existaient. Les structures de cogestion des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou ont joué un rôle très important dans la réalisation des activités du PAP. Ce sont des acteurs qui proviennent en majorité des communautés riveraines ;

3.4. Structures de cogestion des forêts classées

La cogestion des forêts classées entre l'administration forestière et les populations riveraines est l'option adoptée dans le PAP. Plusieurs structures de cogestion des forêts classées ont été alors mises en place. Il s'agit en fait d'un cadre institutionnel se situant à trois niveaux: le Conseil Villageois de Développement Durable (CVDD) au niveau village, le Comité communal pour l'Environnement et la Gestion Durable des Ressources Naturelles (CEGRN) au niveau communal et la Coordination Régionale pour le Développement des Ressources Naturelles partagées (CRDRN) au niveau inter-massifs. Il a aussi été mis en place les comités de reboisement, les groupements de producteurs de plants, d'éleveurs d'aulacode, d'apiculteurs, le comité de transhumance, et les groupements de femmes. (Dans le cadre de cette recherche, le niveau village a été privilégié). Ainsi, les CVDD, les comités de reboisement, les groupements de femmes sont les organisations qui ont été enquêtées.

Les CVDD ont pour rôle de contrôler la pêche, l'agriculture et l'exploitation illégale du bois. Les activités initiées à l'endroit de quelques unes des structures de cogestion sont la formation des bénéficiaires en apiculture, aulacodiculture, fabrication de beurre de karité, gestion des Touts Petits Crédits aux femmes (TPCF), lutte contre l'exploitation frauduleuse et le braconnage. Ces activités avaient pour but ultime, la réduction des pressions exercées sur les ressources forestières. Le choix des bénéficiaires de ces différentes formations n'était pas transparent de l'avis des enquêtés. Ce qui crée des frustrations qui ne sont pas favorables à une mise en œuvre réussie du plan d'aménagement.

Selon le Plan d'Aménagement Participatif, les CVDD (Conseil Villageois de Développement Durable) ont été installés pour coordonner toutes les activités liées au développement socio-économique de leur terroir y compris le suivi des plantations mises en place par le projet. Force est de constater, qu'aucun CVDD n'a mis le suivi des plantations dans ses prérogatives, seul le développement

socio-économique leur importe (Gandji, 2011). Les CVC (confréries villageoises de chasseurs) sont, elles aussi, chargées de la surveillance.

Les riverains des forêts classées étudiées ont participé aux étapes d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi évaluation des PAP. Les actions de certains étaient bénéfiques pour les ressources forestières alors que celles d'autres les ont entamés. Chaque acte était posé selon un enjeu ou un intérêt manifeste de l'acteur qui le pose.

3.5. Enjeux en présence

L'enquête de terrain a révélé que chaque acteur a un certain intérêt dans la gestion des ressources forestières. Certains acteurs ont intérêt à ce que la ressource soit préservée alors que d'autres n'ont d'autre choix que d'utiliser ces ressources afin de pouvoir subvenir à leurs besoins quotidiens ou encore de s'enrichir à outrance. Cette phrase d'un des interlocuteurs illustre bien la situation : *« Pendant que certains sont entrain de coudre, d'autres défont »*.

C'est dans la gestion des aires protégées et apparentées que les niveaux d'exclusion et de protection sont stratégiques: les acteurs divers, dont les populations riveraines, y disposent de droits et des responsabilités ainsi que d'une capacité d'action qui peut être positive ou nocive. (Lwanzo Vake-Vayivwira, 2005).

Tous les acteurs sont préoccupés par la manière dont ils peuvent « se faire de l'argent » que ce soit du côté de la protection ou de l'exploitation des forêts. En effet, des acteurs, dont le rôle est en principe de protéger les forêts se retrouvent de mèche avec les exploitants forestiers pour détruire la ressource sensée appartenir à tous. En effet, Comme le confie un sage, *« les élus locaux sont des acteurs qui bénéficient aussi des revenus de l'exploitation. C'est pourquoi ils ne peuvent plus dire ou faire quoi que ce soit. Les sages ont tout le temps interpellé les CA, les CV, les populations sur l'enjeu que présente la gestion même de la*

forêt. Ils bouffent beaucoup surtout avec les étrangers qui viennent. En vérité tout le monde, tous les différents acteurs sont responsables de la destruction de la forêt. Puisque chacun gagne dans l'exploitation de la forêt, il est difficile de dénoncer des gens au risque de se créer des ennemis ». Pourtant, la forêt est un patrimoine tant matériel qu'immatériel qu'il est important de préserver.

Ce qui est évident est que chaque acteur a un intérêt à ce que les textes tant traditionnels que modernes ne soient pas respectés. Les agriculteurs veulent plus de terres fertiles, les éleveurs de bovins, plus de pâturage, les exploitants forestiers, plus de bois, les charbonniers, plus de bois à brûler, les apiculteurs, plus de miel sauvage, donc plus de bois brûlé, les chasseurs, plus de gibier, les forestiers, plus de ressources à mettre tant dans les caisses de l'Etat que dans les leurs.

Il se pose alors la question fondamentale de la participation des communautés aux projets de développement et surtout aux projets d'aménagement forestier : peut-il y avoir participation sans motivation ? Autrement dit, y a-t-il participation sans argent ?

3.6. Financement de la participation des populations locales aux actions de protection des forêts

Pour les sociologues Crozier et Friedberg (1977) « l'action collective ou organisée n'est pas un exercice gratuit. C'est toujours une coalition d'hommes contre la nature, face à des problèmes matériels pour la solution desquels ils sont obligés ou ont décidé de coopérer ». Les responsables du PAMF ont certainement anticipé sur cette question dans la mesure où, comme l'affirme un interlocuteur, « *Nous remercions Dieu en ce qui concerne le PAMF. Quand le PAMF était en activité, toutes les couches de la société étaient concernées. Femmes, jeunes et chasseurs participaient aux différentes activités liées à l'entretien des plants. Le sarclage, le reboisement et tout cela était rémunéré. On était impliqué et on bénéficiait de traitement acceptable. Au moment du*

PAMF toute participation à une activité est rémunérée mais une fois arrêtée on ne bénéficie plus d'accompagnement. Notre degré de pauvreté ne nous permet pas de prendre en charge toutes ces activités et de contribuer à la conservation des forêts classées. »

Aussi, y a t-il le « sangiraru » ou le « worubu » qui fait que personne ne respecte plus rien. En d'autres termes, « tout le monde veut être rassasié ».

A partir de ces discours, il ressort clairement qu'il est difficile d'avoir une participation sans argent dans le domaine de l'aménagement forestier. La participation à l'aménagement forestier est en réalité une participation négociée sur la base des intérêts. C'est cela qui explique la régression des efforts de conservation des forêts classées des Monts et de Wari-Marô à la fin du Projet PAMF. L'on pourrait alors donner raison à Dedy (2015) qui affirme que « le pouvoir de l'argent s'est amplifié entraînant la décomposition de la société dans son ensemble ».

La participation des populations riveraines à l'aménagement des forêts classées étudiées, négociée avec le projet d'Aménagement des Forêts classées d'Agoua, des Monts Kouffé et de Wari-Marô a été effective pendant que le projet était en activité. Les acteurs, étaient satisfaits du traitement qui leur était fait par le projet. Toutefois, dès que le projet s'est arrêté et que les financements, par ricochet, ne suivaient plus, les efforts ont été relâchés. Les activités de conservation des forêts classées n'étaient plus rigoureusement effectuées, faute de financement. Il existe ainsi des obstacles à la mise en œuvre des plans d'aménagement qu'il serait judicieux de documenter.

CHAPITRE 4: OBSTACLES SOCIOANTHROPOLOGIQUES ET INSTITUTIONNELS A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AMENAGEMENT DES FORETS CLASSEES DES MONTS KOUFFE ET DE WARI-MARO

L'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement participatifs des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou s'est heurtée à plusieurs types d'obstacles. C'est ce qui justifie l'état actuel de dégradation des ressources forestières desdits massifs forestiers. Ces obstacles sont d'ordres socio anthropologiques et institutionnels.

4.1. Obstacles socio-anthropologiques

La figure 6 présente les obstacles socio-anthropologiques à la mise en œuvre du plan d'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou.

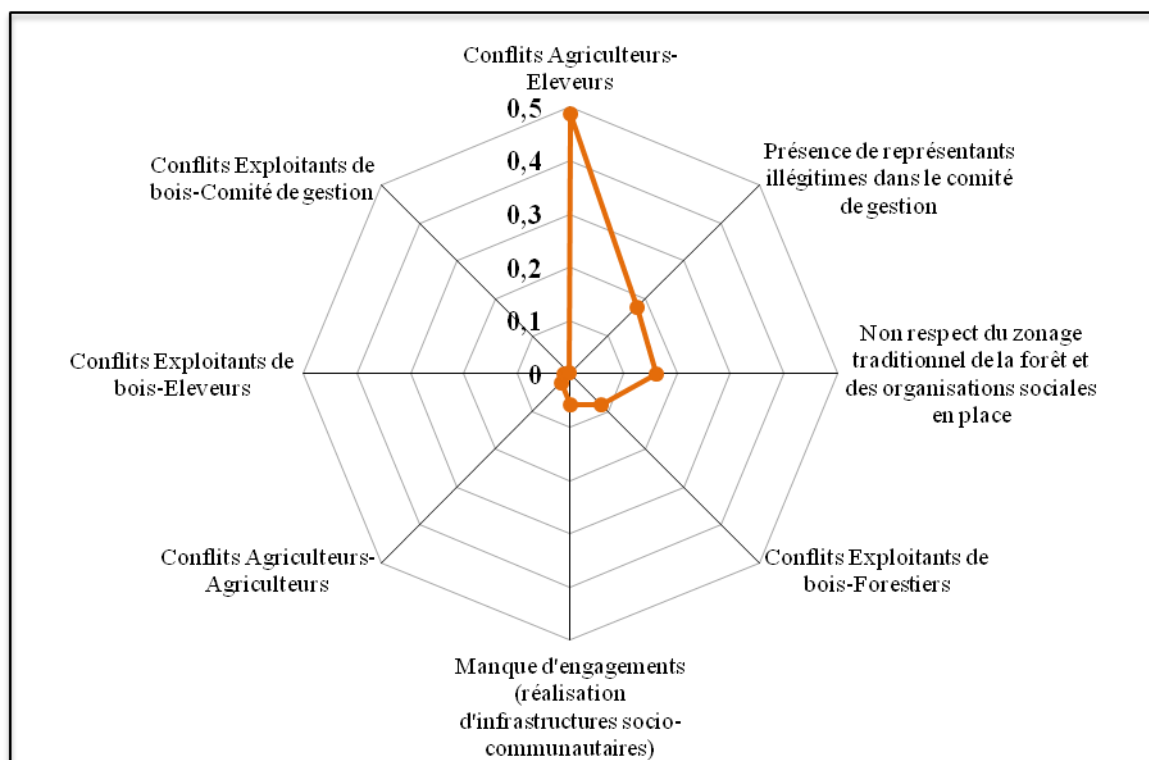


Figure 6: Obstacles socio-anthropologiques à la mise en œuvre des PAP des forêts classées des MK et de WM

Il ressort de l'analyse de la figure 6 que huit obstacles socio-anthropologiques majeurs ont été notés pendant et après la mise en œuvre du PAP. Cependant, ces obstacles n'ont pas les mêmes résonances sociales. Les obstacles les plus en vue

sont les conflits agriculteurs-éleveurs (48,60 % des cas), la présence de représentants illégaux dans le comité de gestion (17,62 % des cas) et le non respect du zonage traditionnel de la forêt et des organisations sociales en place (16,09 % des cas). Dans le détail, il convient de parcourir chaque obstacle pour tirer les conclusions idoines.

4.1.1. Conflits agriculteurs-éleveurs

Les agriculteurs interrogés estiment que les conflits entre eux et les Fulbés (éleveurs de bovins) sont liés aux dégâts causés par ces derniers dans leurs plantations. Ces éleveurs, selon eux, agissent ainsi à cause de leur pouvoir financier important. Il est à préciser que lors de l'élaboration du PAP, des zones de pâturage ont été délimitées dans les forêts classées étudiées. Il a été mis en place, des taxes d'entrée dans les forêts classées s'élevant à 500 francs CFA par tête de bovin. Alors, dès que le pasteur fulbé s'acquitte de ces frais, il accède à la forêt et s'adonne à des actes de destruction du couvert végétal et de destruction des plantations des agriculteurs. Les populations interrogées semblent ne pas connaître exactement les limites des zones à elles dévolues. Ce qui, évidemment, crée une exacerbation des conflits agriculteurs-éleveurs. Il a aussi été fait témoignage de l'utilisation irrégulière des ressources du pâturage par les éleveurs. Ceux-ci, au lieu de se contenter des herbacées, émondent, étêtent les arbres y compris les jeunes plants mis en terre par le PAMF et destinés à restaurer le couvert végétal.

Pour une mise en œuvre efficace des activités du PAMF, l'approche participative adoptée a conduit à mettre en place des comités divers. Cependant, les efforts fournis par ces derniers se trouvent plombés par la présence de représentants illégaux en leur sein.

4.1.2. Présence de représentants illégitimes dans les comités

La participation des populations riveraines aux activités d'élaboration et de mise en œuvre des PAP ne peut être efficace que si toutes les composantes de cette

population y sont associées. L'opérationnalisation de cette assertion a été réalisée par la mise en place de comités (CGRN, CVDD,...). Cependant, lors des différentes investigations, il s'est avéré que des représentants illégitimes se retrouvent dans les comités et par conséquent, empêchent la bonne marche des activités.

4.1.3. Non respect du zonage traditionnel de la forêt

Il ressort des investigations menées sur le terrain que la forêt était traditionnellement exploitée avant l'avènement des autorités étatiques dans les forêts étudiées. En d'autres termes, avant le classement de ces forêts, il y avait toutes sortes d'activités allant de la chasse à l'agriculture puis à la cueillette. Après le classement de ces forêts et l'élaboration des PAP, ce zonage traditionnel n'est plus respecté. En plus, les populations, surtout celles de Wari-Marou demandent la délimitation de la zone agricole à laquelle elles ont droit et qu'elles n'ont pas eue à l'instar de Bétérou qui en a une (il s'agit de localités riveraines des forêts classées en question). C'est cette réalité qui fait que parfois, on a l'impression que les pratiques agricoles et pastorales sont intenses dans les forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou.

Il y a également d'autres variables qui ont constitué des obstacles à l'élaboration et surtout la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Marou. Il s'agit par exemple du non respect des organisations sociales en place.

4.1.4. Non respect de l'organisation sociale traditionnelles

Il existe dans les localités riveraines des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou, une organisation sociale traditionnelles accordant beaucoup de place aux rois, aux chasseurs, aux chefs de terre, aux sages, notables, chefs coutumiers mais aussi aux élus locaux à la base, aux leaders d'opinion. Cependant, durant les activités d'élaboration du plan d'aménagement, parfois, les sages et notables sont écartés. Par exemple, de l'avis de certains enquêtés,

lorsqu'il s'agit de réunions urgentes, les décisions sont rapidement prises entre les élus locaux et les jeunes.

Aussi faut-il dire qu'en cas d'infraction, lorsque le contrevenant est arrêté, les forestiers n'associent plus les personnes ressources avant de prendre une décision concernant l'infraction. C'est dire que les ressources pourraient être mieux gérées si « les gardiens de la tradition » tels que le roi, le chef de terre, le délégué étaient véritablement associés.

A part les obstacles socio anthropologiques, il a été identifié des obstacles socio-institutionnels à l'élaboration et à la mise en œuvre du PAP des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro.

4.2. Obstacles socio-institutionnels

Il s'agit principalement de la désacralisation des institutions autrefois considérées comme sacrées. Ceci est dû à plusieurs facteurs dont l'avènement d'un régime politique différent, de l'introduction de religions importées. L'un des interlocuteurs déclare ce qui suit : « *Autrefois, quand il y a réunion, tout le monde ne parle pas ; les gens n'ont pas compris ce qu'il y a dedans. Aujourd'hui, quand le roi parle, quelqu'un peut oser lui dénier son opinion. Dans ces conditions, ceux qui vont suivre la loi ne seront pas nombreux* ».

Cette situation favorise ce qui a été révélé plus haut : " gaba gnine mə ma gaba kusiamɔ " : « pendant que certains cousent, d'autres défont ». Autrement dit, tout le monde n'est pas conscient du rôle protecteur des arbres et du fait que ce sont eux qui favorisent la survenue des pluies. C'est pour cela que pendant que certains protègent les forêts, d'autres, par intérêts, s'évertuent à les détruire.

4.3. Autres obstacles

Au nombre des obstacles qu'on peut encore citer, y a des contraintes économiques, politiques, technologiques, des obstacles liés à la gouvernance du

secteur, la non durabilité des activités du PAMF, les comportements des forestiers.

4.3.1. Contraintes économiques et politiques

Aujourd'hui, la poursuite des objectifs assignés aux aires protégées se heurte aux pressions des populations environnantes cherchant à satisfaire leurs besoins économiques. Cette action anthropique menace d'extinction la diversité biologique de certaines de ces aires protégées, notamment par l'agriculture; l'élevage, le braconnage, la carbonisation, le feu de brousse incontrôlé (...). En effet, la conjoncture socio-économique actuelle du pays oblige ces populations à s'en prendre à la faune, à la flore et aux terres de ces aires protégées pour survivre, sous le regard impuissant de l'Etat et de ses organes de surveillance. (Lwanzo Vake-Vayivwira, 2005).

Aussi, de façon spécifique, selon un des interlocuteurs *« la ruée vers l'exploitation forestière par beaucoup de personnes, surtout les jeunes, s'explique par le fait que cette activité est plus rentable que par exemple l'agriculture, l'artisanat ou autre. L'exploitant forestier peut faire facilement un chiffre d'affaires de 500.000 francs en deux semaines. Entre temps, suite à l'amplification des dénonciations, le Ministre en charge de l'environnement avait interdit la délivrance de papiers (permis de coupe et de vente) cela a amené les exploitants forestiers, les élus locaux (CA surtout), les cadres et même des députés à stocker du bois. Mais une fois cette contrainte assouplie, l'activité a repris en force. Ce sont même les élus locaux et certains agents des eaux et forêts qui ont des tronçonneuses. »*

La politique moderne a investi tous les secteurs d'activités, est-on tenté de dire. En effet, les clivages politiques au sommet de l'Etat se répercutent sur le niveau local. Il suffit que vous soyez d'un bord politique pour avoir toutes les largesses et pour faire n'importe quelle utilisation des ressources forestières sans être inquiété. Par exemple, un des interlocuteurs affirme ceci : *« Ici à Manigri il y a*

toujours un système bipartite qui va de paire avec le système de regroupement mouvance et opposition. En s'en prenant à quelqu'un, ses partisans s'y opposent et naissent ainsi des conflits de groupes. »

Toutes ces situations ont pour véritable conséquence, d'influencer négativement la durabilité des actions que le Projet d'Aménagement des Massifs forestiers des Monts Kouffé et de Wari Maro a eu à entreprendre.

4.3.2. Non durabilité des activités du PAMF

Le constat sur le terrain fait état de ce que les actions du PAMF, si elles ont été efficaces par le passé, n'ont pas eu des effets ni des impacts durables sur le couvert végétal. Un interlocuteur explique la situation par le fait qu'en se retirant, les responsables du projet leur ont clairement signifié que les activités sont terminées et qu'ils ne devraient plus se rendre sur les différents sites au niveau des forêts. Cet état de choses a eu pour conséquences la reprise et la recrudescence de certaines activités supposées être maîtrisées. En effet, « *La pratique de la transhumance ajoutée à celle des feux de végétation tardifs constituent de sérieux problèmes pour la reconstitution du couvert végétal. Le PAMF par le passé faisait des pare-feu mais aujourd'hui rien, c'est pourquoi les feux consomment tout en période sèche* », confie un enquêté. En dehors de ceci, il existe aussi des obstacles technologiques à la mise en œuvre des PAP.

4.3.3. Obstacles technologiques

Les progrès technologiques dans le domaine de l'exploitation du bois ont été considérés comme de véritables obstacles à la mise en œuvre du plan d'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou. En effet, pour certains des interlocuteurs, si le « blanc » n'avait pas créé les tronçonneuses, le phénomène de l'exploitation forestière n'aurait pas pris une telle ampleur. Aussi faut-il ajouter que « *depuis la fin du PAMF, plus de six scieries de bois ont été installées à Manigri ici à cause de la rentabilité de ce*

secteur d'activités. Et Si rien n'est fait dans cinq (05) ans, la forêt sera totalement détruite. Les espèces animales ont presque disparu ».

4.3.4. Question de la bonne gouvernance ou du phénomène corruptif en matière de gestion des ressources forestières

La gouvernance des ressources forestières, comme celle de plusieurs secteurs de l'économie est confrontée au phénomène corruptif. Mieux, on pourrait parler de "mafia", même si le terme paraît très fort. En effet, lors des investigations, nous avons rencontré un élu local qui paraissait avoir adopté des comportements d'orthodoxie vis-à-vis de cette gestion obscure des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou. Quelques uns de ses propos se retrouvent en encadré :

Encadré 1: Quelques verbatims sur la gouvernance dans le secteur forestier

Au temps du PAMF, la confrérie des chasseurs était mise en place. Les CVDD surveillaient les forêts, les conflits se réglaient chez le chef village.

Pendant la phase où il n'y avait personne, la forêt appartenait aux exploitants.

Ensuite, il a été procédé à la mise en place du CETAF. Pourtant, le bois continuait de sortir.

En ce moment là, j'ai pris contact avec C.H. Il m'a dit que c'était la phase de sensibilisation et que la répression n'avait pas encore commencé.

Lorsque je leur ai dit que je vais écrire pour me plaindre, les forestiers m'ont répondu : « Mr le CA, si vous écrivez, c'est nous qui allons gérer »

Au temps de A. (un agent du PAMF), il alertait le camp militaire et tout se passait bien.

Depuis ce temps, j'ai dit : « si c'est l'exploitation qui va me rendre riche, moi je préfère être pauvre. »

Source : Données de terrain, 2015

Il semble, aux dires des interlocuteurs que les forestiers ont plus intérêt à détruire la forêt qu'à la protéger. En effet, « le forestier ne suit pas les procédures. ». A la question de savoir pourquoi, voici ce qu'il répond : « *vous voulez me demander les selles de l'hyène ?* » Interprétation : les selles de

l'hyène sont très rares mais aussi très toxiques. Alors on pourrait comprendre que l'interlocuteur ne veut pas s'exposer à des représailles quelconques en donnant les réponses à la question. Ce qui justifie l'utilisation du terme de "mafia" employé plus haut.

Il est évident que la corruption règne en maître et que chaque acteur est prêt à faire ce qu'il faut pour parvenir à tirer profit du secteur. Du forestier à l'exploitant forestier, du forestier à l'éleveur, au braconnier, à l'agriculteur, la ressource forestière constitue un enjeu majeur. Toutes les stratégies sont mises en œuvre. Le sous-titre suivant qui met en scène le forestier détaille la situation.

4.3.5. Le forestier en question

Tous les acteurs interrogés semblent ne pas avoir une très bonne image de l'agent forestier. En effet, même si chacun tire profit, d'une manière ou d'une autre des ressources naturelles, la responsabilité du forestier a plusieurs fois été mise à l'index. Quelques propos d'un interlocuteur sont mis en exergue en encadré 2.

Encadré 2: L'image du forestier donnée par les populations locales

Ils sont entrain de construire de grandes maisons. A la retraite, ils deviennent vraiment malheureux.

Avant, quand on devait couper un arbre, le forestier allait mesurer. Aujourd'hui, le forestier ne va même plus en forêt. Ou bien quand il y a contrôle, ils appellent les exploitants pour les avertir. Ainsi, ces derniers s'abstiennent d'aller en forêt ce jour là. Ou encore, quand ces forestiers veulent y aller, ils sortent leur arsenal et on sait que ceux là vont en contrôle et ceux qui les aperçoivent appellent ceux de la forêt pour qu'ils sortent. Il faut vraiment donner le pouvoir aux élus locaux... sinon, si on laisse les forêts aux mains des forestiers seuls, on risque de ne plus avoir de forêts d'ici quelques années.

Source : Données de terrain, 2015

Il y a complicité entre les forestiers et les exploitants forestiers; ce qui s'explique par le laisser-aller. Les agents n'arrivent pas à jouer leur rôle et à

couvrir toute la zone. Entre les éleveurs et les forestiers, c'est pratiquement les mêmes types de relations mais puisqu'il est reconnu une libre circulation des personnes et des biens il s'impose alors de construire les couloirs de transhumance et veiller à leur mise en œuvre. Aussi faut-il relater ces propos :« *Les forestiers incitent les populations à couper les arbres et au bord des voies, ils font semblant. Il y a toujours des arrangements* ».

En interrogeant un forestier en poste actuellement dans la zone de recherche, on a compris que l'exploitation forestière n'est pas une activité interdite en elle-même. Il suffit pour lui de ne pas transgresser les règles en la matière. Cependant, en situation d'entretien, ce dernier a, sous nos, yeux reçu une enveloppe d'argent (environ 60.000f CFA) pour frais de chargement d'un camion transportant des billes de bois hors de la forêt classée.

Face aux situations décrites et analysées supra, les enquêtés ont formulé des propositions.

4.4. Perspectives ou propositions des interlocuteurs

Des mesures ont été préconisées par les interlocuteurs pour une meilleure gestion des forêts classées des monts Kouffé et de Wari Maro. La figure 7 en fait la synthèse.

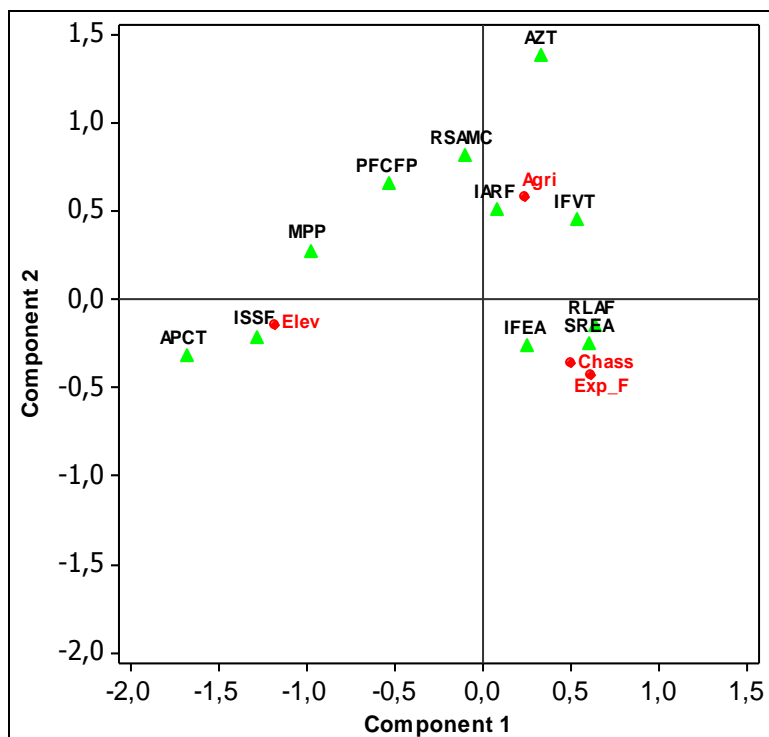


Figure 7: Projection des mesures de protection et des acteurs dans les plans factoriels 1 et 2

Légende : Synthèse des mesures de protection des forêts classées étudiées.

<i>Appliquer le zonage traditionnel afin de limiter la destruction de la forêt</i>	<i>AZT</i>
<i>Créer des aires de pâturage et des couloirs de transhumance afin de limiter les dégâts et la pénétration dans la forêt</i>	<i>APCT</i>
<i>Installer des structures compétentes pour la surveillance de la forêt</i>	<i>ISSF</i>
<i>Intensifier les activités de reboisement dans la forêt</i>	<i>IARF</i>
<i>Interdire formellement l'exploitation forestière, l'agriculture et l'élevage dans la forêt</i>	<i>IFEA</i>
<i>Interdire les feux de végétation tardifs</i>	<i>IFVT</i>
<i>Mettre en place un nouveau projet</i>	<i>MPP</i>
<i>Promouvoir la forte complicité entre forestiers et populations riveraines</i>	<i>PFCFP</i>
<i>Régler le laxisme de l'administration forestière</i>	<i>RLAF</i>
<i>Responsabiliser davantage les sages, autorités locales et membres des comités</i>	<i>RSAMC</i>
<i>Trouver des stratégies de reconversion des exploitants forestiers et agriculteurs</i>	<i>SREA</i>

Source : Données de terrain, 2015

Les résultats de l'Analyse Factorielle de Correspondance montrent que les deux premiers axes expliquent 88,12 % de la variabilité entre les mesures de protection et les acteurs enquêtés (Axe 1 : 64,57 % de la variabilité et Axe 2 : 23,55 % de la variabilité) ; ce qui est suffisant pour une bonne interprétation des résultats. L'analyse de la figure 7 révèle que tous les acteurs sont positivement corrélés avec les deux axes. L'axe 1 oppose les chasseurs et les exploitants

forestiers aux éleveurs tandis que sur l'axe 2 on note une singularité des agriculteurs. Concernant les mesures de protection évoquées, elles sont également positivement corrélées avec les deux axes. L'axe 1 oppose les mesures APCT (créer des aires de pâturage et des couloirs de transhumance afin de limiter les dégâts et la pénétration dans la forêt), ISSF (installer des structures compétentes de surveillance des forêts) et MPP (mettre en place un nouveau projet) à celles RLAF (régler le laxisme des forestiers), IFVT (interdire les feux de végétation tardifs) et SREA (trouver des stratégies de reconversion des exploitants forestiers et des agriculteurs). Sur l'axe 2, on note une opposition entre les mesures AZT (appliquer le zonage traditionnel de la forêt), IARF (intensifier les activités de reboisement dans la forêt), PFCFP (promouvoir une forte complicité entre forestiers et populations riveraines) et RSAMC (responsabiliser davantage les sages, autorités locales et membres des comités) à l'IFEA (interdire formellement l'exploitation forestière, l'élevage et l'agriculture dans la forêt).

Les chasseurs et exploitants forestiers ont une convergence de points de vue sur les mesures APCT (créer des aires de pâturage et des couloirs de transhumance afin de limiter les dégâts et la pénétration dans la forêt), ISSE (installer des structures compétentes de surveillance de la forêt) et MPP (mettre en place un nouveau projet). Les éleveurs sont plus unanimes sur les mesures telles que RLAF (régler le laxisme de l'administration forestière), IFVT (interdire les feux de végétation tardifs) et SREA (trouver des stratégies de reconversion des exploitants forestiers et des agriculteurs). Quant aux agriculteurs, les mesures telles que AZT (appliquer le zonage traditionnel afin de limiter la destruction de la forêt), IARF (intensifier les activités de reboisement des forêts) et PFCFP (promouvoir la forte complicité entre forestiers et populations riveraines) sont les plus importantes.

Indépendamment des propositions de protection des forêts classées énumérés ci-dessus, les interlocuteurs ont formulé certaines propositions qu'il convient de retrouver en encadré :

Encadré 3: Quelques mesures de protection des forêts préconisées par les populations locales

On aurait souhaité qu'à la fin du projet qu'ils nous réunissent et nous précisent de façon claire qu'on prendra la relève et les mécanismes pouvant nous permettre d'y parvenir.

Cependant, il faudra de façon stricte interdire les pratiques agricoles, pastorales et autres dans l'enceinte de la forêt.

Les agents des eaux et forêt doivent revoir leur manière de gérer nos forêts. Il faut interdire toute activité quelle qu'elle soit. ;

Reprendre le PAMF pour la sauvegarde de la forêt.

Renforcer le personnel de mise en œuvre.

Il faut un recrutement pour renforcer l'effectif et doter le CETAF des moyens financiers, appuis techniques, moyens roulants afin de réussir la mission.

Si cette forêt est entretenue, et gardée, on aura quelque chose comme la Pendjari. Quand la surveillance a été stricte, la faune a commencé à se reconstituer. Les grands animaux tels que les buffles et les éléphants avaient commencé à revenir.

La période d'exécution des projets est trop courte. Il faut aller au delà de 10 ans. Il faut une longue période de mise en œuvre afin d'obtenir des résultats acceptables. C'est cette non-application qui amène les gens à retomber dans les anciens vices.

Le programme 10 millions d'âmes 10 millions d'arbres est une noble initiative mais qui en réalité ne résout en rien la question de conservation des ressources naturelles ou de leur renforcement. Il ne suffit pas de reboiser les boulevards ou les domaines administratifs réservés et même avec des palmiers royaux (plantes ornementales) pour penser gagner le pari d'un Bénin vert et reboisé.

Il faut fondamentalement un programme de reboisement de grande envergure de nos massifs forestiers afin de pouvoir être toujours exportateurs d'essences comme le teck.

Cela n'est actuellement possible que grâce aux efforts des anciens régimes depuis les indépendances qui ont su très tôt rendre réelle cette ambition noble dont nous sommes actuellement les heureux bénéficiaires.

Source : Données de terrain, 2015

Le corpus de données exposé en trois chapitres mérite d'être interprété et analysé. L'approche stratégique est le modèle d'analyse choisi pour le faire. Il s'inspire des travaux de Crozier et Friedberg (1977) et de Olivier de Sardan (1995).

CHAPITRE 5: ANALYSE DU SYSTEME D'ACTION CONCRET, DES STRATEGIES D'ACTEURS ET DES JEUX D'ACTEURS EN MATIERE D'AMENAGEMENT DES FORETS CLASSEES DES MONTS KOUFFE ET DE WARI-MARO

Comme préalablement annoncé, les résultats de cette recherche sont analysés selon l'approche stratégique de Crozier et de Friedbeg (1977) et selon les travaux de Olivier de Sardan (1995). En effet, les concepts clés de cette approche sont entre autres ceux du système d'action concret, des stratégies d'acteurs et du jeu d'acteurs.

5.1. Analyse du système d'action concret « aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro »

L'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro, dans ses phases actives d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi évaluation du plan d'aménagement participatif a été considéré dans les analyses comme « un système d'action concret » dans la mesure où il fait appel à une action collective, l'action organisée des hommes.

En effet, Crozier et Friedberg (1977) définissent le système d'action concret comme : « un ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeux relativement stables et qui maintient sa structure, c'est-à-dire la stabilité de ses jeux et les rapports entre ceux-ci, par des mécanismes de régulation qui constituent d'autres jeux ».

Vu sous cet angle, si l'on doit considérer le système « aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou », on pourra dire que le PAMF a mis sur pied, un ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants. En effet, depuis l'élaboration du projet jusqu'à l'étape de suivi-évaluation, il y a eu une équipe coordonnatrice de toutes les actions sur le terrain. Sur le terrain également, plusieurs structures locales ont été mises en place pour assurer l'efficacité des actions planifiées dès le départ.

De façon opérationnelle donc, cet ensemble humain est structuré suivant des paliers. Ainsi, au sommet, l'équipe coordonnatrice est l'unité de gestion du projet dont le siège se situe à la Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles (DGFRN). Cette équipe est chargée de planifier, en accord avec les populations à la base, les actions allant dans le sens de l'aménagement des forêts classées concernées. Elle a, à sa tête, un coordonnateur de projet. Au niveau décentralisé, il existe des antennes PAMF chargées de relayer les actions planifiées à exécuter. Elles sont dirigées par des chefs d'antennes. Des structures de cogestion ont été créées dans les communes, arrondissements et villages de la zone d'intervention.

Il semble inutile, à cette étape de l'analyse, de revenir de façon très détaillée sur toute cette structuration humaine mise en place par le PAMF. Il est toutefois important de noter que l'objectif premier visé est celui de l'efficacité des actions d'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marô.

« La coordination des actions des participants se fait par des mécanismes de jeux relativement stables et qui maintient sa structure, c'est-à-dire la stabilité de ses jeux et les rapports entre ceux-ci ». Pour comprendre ce que les auteurs appellent mécanismes de jeux relativement stables, il est nécessaire de bien cerner la notion de jeu.

« Le jeu pour nous est beaucoup plus qu'une image, c'est un mécanisme concret grâce auquel les hommes structurent leurs relations de pouvoir et régularisent tout en leur faisant – en se laissant – leur liberté. Le jeu est l'instrument que les hommes ont élaboré pour régler leur coopération. (...). Le jeu concilie la liberté et la contrainte. Le joueur reste libre, mais doit, s'il veut gagner, adopter une stratégie rationnelle en fonction de la nature du jeu et respecter les règles de celui-ci. Cela veut dire qu'il doit accepter pour l'avancement de ses intérêts les contraintes qui lui sont imposées. » (Crozier et Friedberg, 1977, p113).

Les mécanismes de jeu mis en place par le PAMF reposent sur des règles bien claires. Il est évident qu'il existe des règles selon lesquelles les plans d'aménagement doivent être élaborés, mis en œuvre, suivis et évalués. Toutefois, étant donné que toutes les actions entreprises sont soumises à des relations de pouvoir se basant tant sur le pouvoir que sur la liberté des acteurs, les relations entre ces derniers ne sont pas mathématiques. Comme exemple, le processus d'élaboration du plan d'aménagement se déroule à peu près selon le schéma suivant : après l'ébauche du premier draft, les différents acteurs sont convoqués pour faire des propositions d'aménagement. Ces étapes sont suivies de la validation technique et de l'adoption par le Conseil des Ministres du plan d'aménagement définitif. Les règles ou les mécanismes sont clairs à ce niveau. Chaque acteur a son rôle à jouer dans ce jeu afin que les résultats escomptés soient atteints. La liberté qu'ont les acteurs dans le jeu de pouvoir qui les lie peut parfois être un handicap pour l'accomplissement à bonne date de la tâche. Toutefois, chaque acteur dispose de stratégies devant l'amener à atteindre ses objectifs dans le jeu.

5.2. Analyse des stratégies d'acteurs

« La structure n'est en fait qu'un ensemble de jeux. La stratégie ou les stratégies de chacun des participants n'est que le ou les partis qu'ils adoptent dans le jeu, et c'est la nature du jeu qui leur donne leur rationalité. » (Crozier et Friedberg, 1977).

Il était nécessaire de commencer cette partie par cette assertion. En effet, les stratégies adoptées par les acteurs dépendent de la nature du jeu qu'ils sont amenés à jouer dans l'« action collective » ou encore dans l'action organisée. On évolue ici dans le système mis en place par le PAMF pour l'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou. Les acteurs intervenant dans ce processus ne viennent pas d'un autre milieu social à part, bien évidemment, les acteurs de la configuration développementiste. Autrement dit,

ils avaient des relations certaines avec leur milieu de vie, notamment les forêts classées. Ces forêts classées étaient pourvoyeuses de ressources. Ce sont d'ailleurs ces ressources que les agents du projet, avec leur accord, veulent gérer de façon rationnelle en élaborant le plan d'aménagement de ces massifs forestiers. Les stratégies que les différents acteurs, surtout les acteurs locaux seront amenés à déployer dépendront donc de la nature du système mis en place par le PAMF.

Considérons le projet comme une organisation, c'est-à-dire selon Crozier et Friedberg (1977) « le résultat d'une série de jeux auxquels participent les différents acteurs organisationnels et dont les règles formelles et informelles – en définissant notamment les possibilités de gains et de pertes des uns et des autres – délimitent un éventail de stratégies rationnelles, c'est-à-dire « gagnantes » qu'ils pourront adopter s'ils veulent que leur engagement dans l'organisation serve leurs espoirs personnels, ou du moins ne les contrarie pas ». Cela suppose que les règles de fonctionnement soient claires et définissent les stratégies rationnelles que chaque acteur pourra adopter s'il veut que son engagement dans le projet ne contrarie pas ses espoirs personnels. En d'autres termes, en même temps que l'individu sert le projet, il faut qu'il y trouve ses intérêts immédiats et futurs. Il faut donc que ces stratégies soient « *gagnantes* » pour les uns et les autres.

Les stratégies « gagnantes » pour les acteurs du projet relèvent d'un paquet technologique qu'ils proposent aux populations locales et qui visent une gestion durable des massifs forestiers. Il s'agira pour ces dernières de les adopter soit de façon sélective, soit de façon détournée (Oivier de Sardan, 1995). L'essentiel est que personne ne sorte perdant dans cette œuvre.

Olivier de Sardan (1995) considère que les termes de « stratégies » et « logiques » sont quasi équivalents. Ainsi, alors que les logiques des experts

sont purement techniques, celles des « paysans » relèvent de rationalités purement économiques.

5.2.1. Logiques ou stratégies des acteurs du PAMF

Le projet d'aménagement des massifs forestiers des Monts Kouffé et de Wari Maro (PAMF) est par essence, un projet de développement qui a élaboré le plan d'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou. En ce sens, il représente la configuration développementiste composée de projets, d'ONG et de diverses institutions ayant comme objectif principal, la gestion durable des ressources forestières dans la zone d'investigation. Les acteurs de l'unité de gestion du projet ainsi que leurs relais de l'administration forestière locale sont surtout concernés. Le projet dispose d'experts, qui en adoptant une méthode participative, proposent un paquet technologique aux populations riveraines des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou. Ce projet propose la délimitation de plusieurs zones d'exploitation des forêts classées étudiées en vue d'une exploitation durable de ces entités. Des zones de protection intégrale, des zones de chasse, des zones de pâturage, des zones agricoles devaient être délimitées et exploitées de façon durable. Toutes ces données devaient donc être consignées dans un plan d'aménagement qui devait être scrupuleusement mis en œuvre et évalué après des délais déterminés. Il était envisagé également l'enrichissement des forêts concernées en essences autochtones et exotiques pour une exploitation économique par les populations riveraines. Voilà le paquet technologique destiné aux populations locales qui ont été organisées en des structures communales, régionales telles que les CVC, CRGRN, les groupements de femmes. S'il est vrai que toutes ces stratégies de fédération des efforts ont été déployées, il est tout aussi évident que les réactions des communautés locales n'ont pas toujours été celles escomptées.

5.2.2 Logiques ou stratégies des communautés locales

Inscrivons nous dans la logique de Olivier de Sardan (1995) pour qui les stratégies ou logiques des populations face aux opérations de développement en tous genres sont guidées par le principe de sélection et le principe de détournement.

5.2.2.1. Stratégies de sélection

Les acteurs locaux participants et associés aux actions du projet sont nombreux. Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du plan d'aménagement participatif (PAP) sont des acteurs collectifs et des acteurs individuels. Les acteurs collectifs sont les membres des différents comités mis en place par le PAMF. Les acteurs individuels tels que les chasseurs, les autorités municipales et locales, les éleveurs, les agriculteurs, les apiculteurs, les exploitants forestiers sont également impliqués dans la mise en œuvre du PAP.

Certains acteurs participent aux activités selon leurs intérêts économiques. Ainsi, il est admis selon les documents officiels du PAMF que les PAP ont été tous élaborés et les différents zonages effectués. Cependant, les acteurs tels que les chasseurs, les agriculteurs et les éleveurs affirment ne pas connaître avec exactitude les zones qui leur sont destinées pour exploitation. C'est le cas des chasseurs, qui, estimant qu'ils ne connaissent pas avec exactitude les zones de chasse, se permettent de chasser dans des domaines qui ne sont pas destinés à une exploitation. Il en est de même des Fulbé éleveurs transhumants qui font paître leur troupeau sans aucune norme de conduite et dans toutes les parties des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marô y compris les zones intégralement protégées. Leur argument le plus simple est que l'entrée dans la forêt est assujettie au paiement de 500F CFA par tête de bœuf. Ils en profitent donc allègrement pour entrer en forêt quand ils le veulent et en sortir également au moment où ils le décident.

Les exploitants forestiers, sous la pression des multinationales, grandes consommatrices de produits forestiers ligneux et guidés par l'appât du gain facile investissent les forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou. Malgré les mesures prises par le PAMF qui a délimité des zones d'exploitation ainsi que des pistes forestières, les exploitants forestiers, selon les interlocuteurs, ne respectent plus rien. Ils détruisent même les espèces ligneuses sises dans les forêts galeries qui sont pourtant protégées par le code forestier béninois (RB, 1993), accélérant de ce fait, le processus d'érosion et l'ensablement des cours d'eau présents dans les forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou. Certes, ces acteurs connaissent les règles, mais font en sorte d'appliquer celles qui les arrangent.

Les membres des comités mis en place chargés de différentes activités dont la réalisation des plantations d'enrichissement, la surveillance des forêts classées, les activités de police forestière parfois, ont joué leur rôle dans la mesure du possible. En effet, selon les interlocuteurs, le PAMF a mis à la disposition des acteurs impliqués des moyens pour atteindre les objectifs d'aménagement et de protection des ressources forestières des Monts Kouffé et de Wari-Marou. Toutefois, lorsque les ressources viennent à manquer ou à connaître du retard, on observe un relâchement dans l'engagement des participants; ceux-ci étant contraints par les circonstances de retourner à leurs activités traditionnelles afin de subvenir à leurs besoins existentiels.

A part les logiques de sélection, il y a aussi ceux de détournement qui guident les actions des populations locales.

5.2.2.2 Stratégies de détournement

« Les raisons qui font que telles mesures proposées par les agents de développement sont adoptées par les utilisateurs potentiels sont le plus souvent différentes de celles invoquées par les experts. Autrement dit, les paysans

utilisent les opportunités fournies par un programme pour les mettre au service de leurs propres objectifs ». (Olivier de Sardan, 1995).

En s'inscrivant dans cette optique, il est à envisager que la plupart des activités proposées par le PAMF dans le cadre de l'aménagement des forêts classées n'ont pas la même connotation pour les populations riveraines. Par exemple, lorsque le projet propose la délimitation de zones agricoles, pastorales, d'exploitation de bois, de chasse, c'est pour que les ressources telles qu'elles existent soient durables dans le temps. Mais pour les différents corps de métiers, il s'agit de voir comment tirer profit de ces zones délimitées pour satisfaire leurs besoins quotidiens.

Les agriculteurs veulent avoir plus d'espace fertile pour cultiver les spéculations dont les fruits leur permettent d'avoir une certaine assise financière. Mis à contribution pour réaliser les pare-feux, ils ont été obligés d'arrêter d'exercer cette activité qui ne leur rapportait plus de ressources financières après le projet.

Les chasseurs, bien qu'étant constitués en confréries villageoises de chasse (CVC) chargées de surveiller les massifs forestiers contre rémunération, ont également des besoins à satisfaire. S'ils ont fait le serment pendant le projet de déposer les fusils pour ne s'occuper que de la surveillance des forêts contre les intrusions extérieures clandestines, à un moment donné, ils ont été obligés de fléchir. Juste à la fin du PAMF selon leurs dires, les autorités leur ont fait appel et leur ont notifié la fin des activités subventionnées. Dans ces conditions, les ressources techniques mises à leur disposition pour un meilleur suivi de la forêt et pour un meilleur quadrillage de la forêt ont été utilisées pour mieux repérer les zones les plus giboyeuses.

Les exploitants forestiers ont été informés lors de l'élaboration du plan d'aménagement de l'existence de zones d'exploitation forestière. Ce zonage leur a donc permis de mieux connaître et maîtriser les forêts classées. S'il est vrai

que lors de la phase d'exécution du projet PAMF, les règles ont été dans une certaine mesure bien suivies et que les contrevenants étaient punis, il ressort des investigations menées sur le terrain ceci: dès lors que le projet PAMF a pris fin, les exploitants forestiers ont fait usage de leur connaissance du milieu pour exploiter les essences de grande qualité, des arbres séculaires pour approvisionner les marchés national et international du bois.

Quant aux groupements de femmes auxquels il a été alloué des crédits pour la réalisation d'Activités Génératrices de Revenus (AGR), le bilan est mitigé. Des unités de transformation de produits agricoles, de karité, etc. avaient aussi été construites. A la fin du projet et jusqu'au moment où se sont déroulées les enquêtes, il y a des groupements dont les unités de transformation ne fonctionnent plus en raison de pannes répétées. Il existe aussi des groupements qui ne sont toujours pas autonomes et qui sont encore à la recherche de financements (crédits) pour faire tourner leurs unités. Le constat est donc fait que les crédits alloués à ces groupements par le projet ont été utilisés à d'autres fins ou simplement mal gérés.

Les élus locaux sont ceux qui fédèrent beaucoup d'intérêts autour d'eux. Aucune intervention extérieure ne peut s'opérer dans leur milieu sans eux. Ils constituent le pont entre les populations locales et les développeurs. Dès lors qu'ils sont convaincus du bien fondé d'un projet ou programme de développement pour leur localité, ils n'hésitent pas à donner leur aval à l'accomplissement des activités sur le terrain. Seulement, la décentralisation en cours au Bénin n'est effectuée qu'à un seul niveau : le niveau communal qui enregistre le transfert des ressources et qui dispose d'une relative autonomie financière. Les élus locaux à la base, n'ayant ni budget, ni autonomie financière sont parfois obligés de jouer le jeu de tout venant pourvu que les ressources les accompagnent. Ainsi, l'élu local accompagnera les actions du PAMF surtout s'il sait que cela arrangera toute la population et par delà les générations futures. Toutefois, en

manque de ressources, il acceptera, en complicité avec certains agents véreux des eaux et forêts, des pots de vins d'exploitants forestiers pour faire sortir les ressources ligneuses de son territoire.

En termes de stratégies ou de logiques des acteurs, c'est ce que l'on peut retenir quant à ce qui concerne les acteurs de la « configuration développementiste » et les acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marô.

CONCLUSION

Les forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou disposent depuis une décennie environ d'un plan d'aménagement. Ce dernier a été initié et élaboré par le projet PAMF. La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation relèvent de la compétence de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles.

La participation des populations locales à l'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou a été étudiée à travers cette recherche académique. Il a été question, sur la base des perceptions des populations de l'état des forêts avant, pendant et après le plan d'aménagement, d'évaluer la participation de ces dernières à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce plan d'aménagement. L'identification des obstacles socio anthropologiques à la mise en œuvre des plans d'aménagement a également été documentée.

Sur le premier volet, on peut conclure que les forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Marou étaient relativement dégradées et que l'intervention du PAMF a permis de restaurer et de régénérer quelque peu le couvert forestier. A la fin du projet, la dégradation du couvert forestier a repris son cours avec ses corollaires de disparition de la faune sauvage. Sur ce premier point, les perceptions des populations de l'état du couvert forestier avant, pendant et après les plans d'aménagement coïncident avec la réalité. Les populations font usage des forêts classées selon la perception qu'elles en ont. L'hypothèse 1 est vérifiée dans la mesure où les riverains ont préservé les forêts tant que le discours ambiant les incitait à le faire. D'où la question de la participation des populations locales à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi évaluation du plan d'aménagement. Autrement dit, les préoccupations de savoir si l'élaboration de ce plan constituait la préoccupation première des populations locales ou si. Sur le second volet de la participation des populations locales à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou, des

informations ont été recueillies. La première phase a surtout consisté en des réunions d'information des populations à la base. Par rapport à la prise en compte des acteurs dans les différentes activités, plusieurs acteurs ont pris part à tout ce qui était planifié par le projet. Il s'agit des corps de métiers tels que les agriculteurs, les éleveurs, les exploitants forestiers, les chasseurs, les agents des eaux et forêts, les élus locaux, les sages et notables, le roi, les chefs de terre. Tout cet éventail d'acteurs était, à des degrés divers associé aux différentes activités. Parfois selon les intérêts en présence, certains acteurs tels que les notables, les chefs coutumiers étaient exclus. L'hypothèse 2 selon laquelle l'apport des différentes parties prenantes est déterminant pour la réussite de l'approche participative adoptée par le PAMF (Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers d'Agoua, des Monts Kouffé et de Wari Maro) est confirmée.

Quant aux obstacles socio-anthropologiques à la mise en œuvre du plan d'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou, ils sont de plusieurs ordres. Ils sont socio-économiques, institutionnels ou organisationnels. Les conflits agriculteurs et éleveurs témoignent des enjeux économiques en présence dans ces massifs forestiers, la présence de représentants illégitimes dans le comité de gestion et le non respect du zonage traditionnel de la forêt et des organisations sociales en place relèvent d'obstacles institutionnels et organisationnels. Plusieurs autres obstacles ont été relevés. Il s'agit des obstacles politiques et technologiques à la mise en œuvre de ces plans. L'hypothèse 3 est donc confirmée. Au stade actuel de cette recherche, il paraît évident que tous les aspects du sujet ne sont pas abordés. Les points laissés en suspens méritent d'être approfondis lors de recherches ultérieures, notamment en thèse.

PERSPECTIVES POUR LA THESE

Cette recherche au niveau DEA s'est intéressée aux perceptions de l'état des forêts par les populations. Elle s'est également intéressée à l'approche participative ayant gouverné l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'aménagement participatif des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou. Elle s'est aussi penchée sur les obstacles socio-anthropologiques à la mise en œuvre des plans d'aménagement élaborés.

Toutefois, ce travail n'a pas fait une analyse prospective de la participation des populations locales aux actions de gestion durable des ressources forestières. Pour cela, il aurait fallu recueillir les aspirations de ces populations afin d'aboutir à la phase ultime, celle de la détermination de la vision de développement dans ce secteur.

Aussi faudrait-il élargir le champ de l'analyse en l'étendant à la forêt classée d'Agoua limitrophe aux forêts étudiées et prise en compte par le PAMF.

Le sujet de thèse pourrait donc être intitulé : « Approche prospective de la participation des populations riveraines à la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts classées d'Agoua, des Monts Kouffé et de Wari-Marou ».

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ABE. (1998). *Profil institutionnel de l'environnement du Bénin*. Bénin : MEHU. 644 p.

ACDI (2013). *Gestion des ressources naturelles*. Canada.

Ahouandjinou S. (2013). *Gestion des conflits entre les pêcheurs continentaux de la commune de Sèmè Podji : état des lieux et perspectives*, mémoire de DEA non publié : EDP/FLASH/Université d'Abomey-Calavi. 133p

AIMF. (2011). *La gestion participative. Guide à l'attention des collectivités territoriales*. Université Senghor : AIMF. Réseau APERAU. 15 p.

Akouehou G. S. (2004). Environnement institutionnel et gestion traditionnelle des espaces forestiers : cas de la région des Monts Kouffé au Centre du Bénin *Les Cahiers d'Outre-Mer*. 226-227récupéré le 20 juillet 2014 du site <http://com.revues.org/526> ; DOI : 10.4000/com.526

Alladatin J. (2011). L'exploitation du Raphia dans la forêt marécageuse Hlanzoun : entre contribution au développement socio-économique et dégradation des ressources naturelles, *Études caribéennes*. récupéré le 16 décembre 2013 du site. <http://etudescaribeennes.revues.org/5556>;DOI : 0.4000/etudescaribeennes.5556

Amoussa H. O. (1992). La protection de la faune en Afrique francophone. Les limites d'une approche juridique. *Afrique contemporaine* N° 161(spécial) 1^{er} trimestre, l'environnement en Afrique. pp 247.

Arouna O. et Djogbénu C.P. (2006). *Evaluation du plan d'aménagement participatif des forêts classées de Goun-Goun, de la Sota et de la rôneraie de Goroubi au Bénin : critères et indicateurs pertinents de réussite*. Article

présenté au colloque international sur la gestion concertée des ressources naturelles et de l'environnement. 29p

BAD, RB. (2008). *Projet d'aménagement des massifs forestiers d'Agoua, des monts Kouffé et de Wari Maro*. Rapport d'achèvement. 54 p.

Baguiri (2008). *Déterminants socio-anthropologiques de la participation des femmes à la gestion durable des ressources forestières dans la commune de Djidja au Bénin*. Mémoire de maîtrise non publié : DS-A/ FLASH/UAC. 102 p.

Baguiri, (2013) *Participation des femmes à la mise en œuvre du projet d'appui à la gestion des forêts communales (PAGEFCOM) : leçons apprises*. Mémoire de DESS non publié. GPDLFASEG/UAC. 83 p.

Barreteau O (2013). *Les démarches participatives en recherche. Une autre façon de communiquer ?* Lyon : ENS. 10 p.

Beaud M. (2006) *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net* Paris : La Découverte, Nouvelle édition. 208p

Beaud S et Weber F. (2003). *Guide de l'enquête de terrain*. Paris : La Découverte. 357p.

Beurain C. (2002). Gouvernance environnementale locale et comportements économiques. *Développement durable et territoires* récupéré le 09 mai 2013 du site <http://developpementdurable.revues.org/1110>; DOI: 10.4000/developpementdurable.1110

Béhanzin-Djogbénu S. (2005). *Groupements de femmes et gestion des ressources naturelles de la forêt classée d'Agoua dans la commune de Bantè au Bénin*, Mémoire de DEA non publié.(Université d'Abomey Calavi) 140 p.

Bertrand A. Babin D. et Nasi R. (1999). Evolution et diversité du concept d'aménagement forestier. *Bois et Forêts des Tropiques*. **260(2)**, pp 33-40.

Biaou G. (2005), *Dimension économique et sociale du développement durable*. Abomey-Calavi. CIFRED/CPU. 282p.

Blais R. (1999). Développement durable et approche sociale en foresterie : retour sur le discours d'Esdras Minville. *Recherches sociographiques*. **40(2)** : 225-241.

Bonnin M. (2008). *Les corridors écologiques. Vers un troisième temps du droit de la conservation de la nature ?* L'Harmattan. Coll. Droit du patrimoine culturel et nature.

Boot A. L. (1998). Forestry and community. *Forest Chronicle*. **74(3)** : 612-630.

Borrini-Feyerabend G.M.T., Farvar J.C., Nguingiri J.-C. et Ndangang V.A. (2000). *La gestion participative des ressources naturelles : organisation, négociation et apprentissage par action* : GTZ et UICN. 95 p.

Boutefeu B. (2003). Perceptions et représentations du métier de forestier. Mémoire de DEA *Environnement : Milieux Techniques et Sociétés*. France : Muséum National d'Histoire Naturelle, , 105 p.

Chouinard O. et Perron J. (2002), Learning about community capacity in the Fundy Model Forest. *Forest Chronicle*. 78 (5) : 637-642.

Combessie J. C., 2001. *La méthode en sociologie* Paris, France: la Découverte, 124 p

Commission des Nations Unies sur l'Environnement. (1987). *Notre avenir à tous*. Rapport Brundtland.

Corbier Bartaux C (2011) Forces et faiblesses des plans d'aménagement forestiers dans le bassin du Congo, *secteur forestier dans les pays du bassin du*

Congo : 20 ans d'intervention de l'AFD, Inter coopération suisse, institutions de développement français pour le compte de l'AFD, 4 p.

Crozier M. et Friedberg E. (1977). *L'acteur et le système* Paris : seuil 504 p

Dedy S. (2015). *L'argent et le progrès social en Afrique : cas de la cote d'ivoire*, Actes du forum international sur le rapport à l'argent dans les dynamiques sociales aujourd'hui, UAC, Bénin

Deuffic P. (2012). *Produire et discuter des normes environnementales : Écologues et forestiers face à la biodiversité associée au bois mort* . Thèse pour le doctorat de l'université bordeaux 2, Université Bordeaux Segalen. 528 p.

Dhubháin, A. N., Flécharde M. C., Moloney R. et O'connor D. (2009). *Stakeholders' perceptions of forestry in rural areas, Two case studies in Ireland. Land Use Policy*. 26, 3, 695-703.

Djogbénu C. P., Glèlè Kakai R., Arouna O., et Sinsin B. (2011). Analyse des perceptions locales des aménagements forestiers participatifs au Bénin *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* récupéré le 03 février 2015 du site <http://vertigo.revues.org/10893> ; DOI : 10.4000/vertigo.10893

Djogbénu C.P. (1983). *Etude comparée de la planification et l'aménagement des parcs au Nigéria et en République Populaire du Bénin*. Thèse d'ingénieur agronome non publiée, FSA, Université Nationale du Bénin, Abomey-Calavi, Bénin, 105 p.

Djogbénu C.P. (2005). *Analyse de la mise en œuvre des plans d'aménagement participatifs des forêts naturelles au Bénin et détermination de critères et indicateurs pertinents de réussite*. Mémoire de DEA non publiée, Ecole Doctorale Pluridisciplinaire de la FLASH. Université d'Abomey-Calavi, Bénin, 122 p.

Djogbénu P. (2011), *Rapport d'étude sur la déforestation au Bénin : Enjeux et Perspectives, commission du développement rural et de l'environnement, Bénin : CES* 34 p.

Djogbénu P. C. (2010). *Analyse multicritère des Plans d'Aménagement et de Gestion Participatifs des forêts classées au Bénin : Développement d'un modèle durable*. Thèse de doctorat unique, FLASH, Université d'Abomey-Calavi. 227 p.

Egboou P., Mongbo R. et Floquet A. (2007), communautés riveraines et gestion de la forêt marécageuse de Lokoly dans le bas Bénin. *Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ?*: IRD, pp 415-423.

FAO. (1996). *Critères et indicateurs pour l'aménagement des forêts de l'Afrique tropicale sèche*. Rome. Italie.

FAO. (2010). *Evaluation des ressources forestières mondiales 2010. Rapport national du Bénin du PBF II*. 54p

Gagnon C., Simard J-G., Tellier L-N, Gagnon S (2008). Développement territorial viable, capital social et capital environnemental : quels liens ? *Vertigo*. Vol 8, no2.

Gandji K. (2011). *Evaluation de la gestion participative des plantations mises en place dans la forêt classée de Wari Maro (Centre Bénin)*. Mémoire d'ingénieur agronome non publié. FSA. Université d'Abomey-Calavi. 68 p

Gareau P. (2005). *Approches de gestion durable et démocratique des forêts dans le monde*. *VertigO la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 6 Numéro 2, récupéré le 10 mai 2011 du site <http://vertigo.revues.org/4244>

Ghiglione R. et Matalon B. (1978). *Les enquêtes sociologiques : théories et pratiques*. Paris, France : Armand Colin, , 296 p.

Grawitz M. (2001), *Méthodes des sciences sociales*, Paris : Dalloz. , 1019 p

Guèye B. (1999), *Où va la participation ? Expériences de l'Afrique de l'Ouest francophone*. www.alnap.org/pool/files/1149147271. 39p

Hardin G. (1968). The Tragedy of Commons. *Science*. **162**: 1243-1248.

http://www.gouv.bj/textes_rapports/textes/index_top.php

Jodelet D. (1989). *Folies et représentations sociales*. Paris : PUF. 398p

Kouplevatskaya I. (2007). La participation des acteurs et le partenariat, comme approche et finalité de la gestion publique et locale des forêts. *Revue Forestière Française* [Rev. For.Fr.]. ISSN 0035-2829, **59(6)** : 465-478.

Kpéra GN., Sinsin B., Mensah G.A. (2007). Mesures de conservation endogènes de la faune sauvage : cas des crocodiles de Bénin. *Quelles Aires Protégées en Afrique de l'Ouest, conservation de la biodiversité et développement*. IRD.

KUBA R. (2004). La grammaire rituelle des hiérarchies: migrations et chefs de terre dans une société segmentaire (Burkina Faso). *Autrepart*, 30 : 63-76

Lassagne A. (2005). Exploitation forestière, développement durable et stratégie de pouvoir dans une forêt tropicale Camerounaise. *Anthropologie et Sociétés*. Université Laval, Québec.

Lawani A. (2007). *Contribution du Bois Energie aux moyens d'existence durables des ménages riverains de la Réserve de Biosphère de la Pendjari*. Thèse d'ingénieur agronome. FSA, Université d'Abomey-Calavi, Bénin.

Leblanc M. (2010). *Contexte et évaluation des compétences des opérateurs forestiers privés, cas de la Côte d'Ivoire et du Ghana*. Mémoire de stage de fin d'études, Agro Paris tech- ENGREF. Montpellier.

Lwanzo Vake-Vayivwira A. (2005). *La protection légale des aires protégées face aux pressions des populations riveraines en droit positif congolais*. Université de Gom. <http://www.memoireonline.com>.

Marty P. (2009), *Programme de recherche « paysages et développement durable », rapport final : paysage et biodiversité : évaluation participative de la durabilité des stratégies de gestion, centre d'écologie fonctionnelle et évolutive : CNRS, UMR, 123p*

Mckinnon J., Mckinnon K., Child G. et Thorsell J. (1990). *Aménagement et gestion des aires protégées tropicales* : IUCN, Gland. 209 p.

Mongbo R. L. (2008) *State building and local democracy in Benin: Two cases of decentralised forest management, Conservation and Society*. 6 (1).pp 49-61

Moscovici S. (2003). *Des représentations collectives aux représentations sociales*. Paris : PUF. 454p

Napoléone C., Roque O., Bourbouze A., et Jouve AM. (2012), Aménagement communal participatif à Montpezat ou l'élaboration d'un schéma directeur cohérent. *Courrier de l'environnement de l'INRA*. pp. 13-28

Nguingui J. (8-9 November, 2004). *Gouvernance des aires protégées dans le Bassin du Congo: principes et pratiques*. Communication presented on the International Symposium Tropical Forests in a Changing Global Context, Royal Academy of Overseas, Sciences United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, Brussels, pp. 127-137.

Olivier de Sardan J. P. (2001) *La sage-femme et le douanier : Cultures professionnelles locales et culture bureaucratique privatisée en Afrique de l'Ouest. Autre part*.

Olivier de Sardan J.P. (1995). *Anthropologie et développement, Essai en socio-anthropologie du changement social* :. Apad-karthala. 221 p.

Orstrom E. (1990). *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*: University Press. Cambridge, 405 p.

PAMF (Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers d'Agoua, des Monts Kouffé et de Wari-Marou). (2002a.). *Plan Simple de Gestion de la forêt classée de Wari-Marou. Document de travail*. Cotonou, Bénin : PAMF. Direction des Forêts et des Ressources Naturelles, 67 p. + annexes.

PAMF (Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers d'Agoua, des Monts Kouffé et de Wari-Marou). (2002b). *Plan Simple de Gestion de la forêt classée d'Agoua. Document de travail*. Cotonou, Bénin : PAMF, Direction des Forêts et des Ressources Naturelles, 64 p.

PAMF (Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers d'Agoua, des Monts Kouffé et de Wari-Marou). (2002c). *Plan Simple de Gestion de la forêt classée des Monts Kouffé. Document de travail* Cotonou, Bénin : PAMF, Direction des Forêts et des Ressources Naturelles. 52 p

PAMF (Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers d'Agoua, des Monts Kouffé et de Wari-Marou). (2008). *Rapport d'achèvement de projet*. 54p

Peyrache-Gadeau V. et Perron L. (2010). Le Paysage comme ressource dans les projets de développement territorial. *Développement durable et territoires* récupéré le 09 mai 2013 du site <http://developpementdurable.revues.org/8556> ; DOI : 10.4000/développement durable.8556

Pierre J.M. (2004). *Le risque social de l'aménagement forestier durable en Afrique centrale*. Montpellier : CIRAD. 19p

Pontié et Gaud. (1992). L'environnement en Afrique, présentation. *Afrique contemporaine* N°161 spécial. pp 9.

Projet TCP/RAF/3306, 2011, *Appui à la mise en place d'une stratégie nationale de prévention et de gestion contrôlée des feux de forêts au Bénin*, CEDEAO/ FAO.

Quivy R. et Van Campenhoudt L. (1995), *Manuel de recherches en sciences sociales*, Paris : Dunod. 287p

RB (République du Bénin). (1993). *Loi n° 93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin*. Cotonou, Bénin : DFRN. 26 p.

RB (République du Bénin). (1996). *Décret n° 96-271 du 2 juillet 1996 portant modalités d'application de la Loi n° 93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin*. Cotonou, Bénin : DFRN. 24 p.

RB, MAEP, PGTRN, GTZ, AFD. (2003). *Répertoire des textes sur le foncier et les ressources naturelles renouvelables* Cellule de coordination, 44p

Reed M.S. (2008). Stakeholder participation for environmental management. *A literature review. Biological conservation* 141 : 2417-2431. DOI : [10.1016/j.biocon.2008.07.014](https://doi.org/10.1016/j.biocon.2008.07.014).

Rousseau M H. (2008). *L'acceptabilité sociale de l'aménagement forestier sur l'Île d'Anticosti, un territoire à vocation faunique*. Mémoire de maîtrise. Université Laval, Québec, 81p

Schlaepfer R. (2007). Un nouveau cadre pour l'aménagement des forêts. *Revue Forestière Française* [Rev. For.Fr.]. ISSN 0035-2829, **59(5)** : 515-523.

Sinsin B., Daouda I et Ahokpe E. (1998). Abondance et évolution des populations de mammifères des formations boisées de la région des Monts Kouffé au Bénin. *Cahiers d'Ethologie* 18(2): 261-281.

Tohinlo P., Mongbo R. et Floquet A. (2007). Institutions locales et gestion des ressources naturelles, cas du complexe fluvio-lacustre d'Agonvè au Bénin.

Quelles Aires Protégées en Afrique de l'Ouest, conservation de la biodiversité et développement. IRD.

UICN (Union mondiale pour la nature). (2003). *Renforcer la durabilité sociale des actions de lutte contre la désertification : un manuel pour la réflexion.* UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume Uni, 140 p.

Vermeulen C. et Feteke R. (2007). Le facteur humain dans les aménagements forestiers intégrés. *Parcs et réserves*, volume 62, N°2 pp.32-39

Von Stieglitz F Année. *Impacts de la foresterie sociale et de la gestion communautaire de la forêt, in actes de l'atelier international sur la foresterie communautaire en Afrique.* pp.235-247

Yoda B. (2004), *Gestion participative des projets de développement : Outils et Méthodes d'intervention.* Mémoire de 3e Cycle en agronomie, ENA, Meknes.

ANNEXES

TABLEAU SWOT DE LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTES RIVERAINES A L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PAP DES FCMK ET FCWM

Paliers	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Economique	<p>Existence d'activités économiques liées à l'exploitation des PPNL</p> <p>Production à grande échelle de produits vivriers</p>	<p>Production de coton</p> <p>Pratiques d'activités économiques destructrices des ressources forestières telles que l'exploitation forestière et la transhumance bovine</p>	<p>Proximité de grands marchés d'écoulement des marchandises produites dans les villages riverains des FCMK et des FCWM</p>	<p>Demande très forte en combustibles tels que le charbon par les communes voisines.</p> <p>Demande du marché national et international en essences forestières de plus en plus croissante</p>
Social	<p>Potentialités en ressources humaines de la commune</p>	<p>Insuffisance de sensibilisation</p> <p>Accès très faible des populations à l'information</p>	<p>Aide publique au développement</p>	<p>Forte pression des commerçants nationaux et internationaux sur les ressources forestières.</p> <p>Forte pression des éleveurs, charbonniers, agriculteurs... sur les FCMK et FCWM</p>
Politique	<p>-Stabilité politique</p> <p>-Volonté politique des autorités locales par la participation à l'élaboration et la mise en œuvre du PAP des FCMK et FCWM</p>	<p>Mauvaise compréhension de la démocratie et de la décentralisation entraînant un laisser aller dans la gestion rationnelle des FCMK et FCWM</p> <p>Mauvaise gouvernance du secteur</p>	<p>Adoption des différents textes de lois en faveur de la gestion durable des forêts au Bénin par la participation des populations riveraines.</p>	<p>Influence de certaines multinationales consommatrices de bois sur les décisions des responsables du secteur forestier</p>

Environnemental	<p>Couvert végétal abondant dans certaines parties des FC</p> <p>Présence de quelques essences de valeur dans les FC</p> <p>Main d'œuvre disponible pour le reboisement</p>	Destruction anarchique du potentiel forestier	Intervention de projets forestiers notamment le PAMF	<p>Commerçants acheteurs de charbon et de bois de chauffe pour les villes</p> <p>Exploitants illégaux de bois</p>
Culturel	Existence de forêts sacrées indestructibles et inviolables	Non prise de conscience des conséquences de la déforestation par la population riveraine	<p>Messages de sensibilisation du PAMF sur la gestion durable des FC au travers de l'élaboration et la mise en œuvre du PAP</p> <p>Vulgarisation d'activités alternatives à l'exploitation du bois (écotourisme, apiculture...)</p>	Influence des populations de villes environnantes
Technologique		Existence tronçonneuses pour la coupure de bois en forêt	Vulgarisation des techniques de conservation des forêts tels que les pare-feu par le PAMF	
Genre	<p>Mise en place de groupements de femmes dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAP des FCMK et FCWM</p> <p>Dynamisation des AGR en saison sèche</p>	<p>Mauvaise gestion des tout petits crédits aux femmes</p> <p>Mauvaise maintenance des unités de production réalisées en faveur des femmes</p>	Intervention du PAMF	Existence de femmes exploitantes forestières et commerçantes grossiste de charbon venant des villes telles que Cotonou et Parakou

OUTILS DE COLLECTE DE DONNÉES

ANNEXE 1 : GUIDE D'ENTRETIEN A L'ENDROIT DES ELUS LOCAUX

I. Identification de l'interlocuteur

Nom et prénoms :

Sexe : Masculin (1) Féminin (2)

Age ou classe d'âges :

Ethnie :

Religion :

Autochtone ou allochtone ? Autochtone (1) Allochtone (2)

Profession : (1 = Agriculture, 2 = Elevage, 3 = Commerce, 4 = Activités de transformation, 5 = artisanat, 6 = fonctionnaire en activité, 7 = agent retraité, 8 = autres à préciser. En cas de plusieurs réponses valables, ne pas dépasser les 3 principales par ordre décroissant, selon le temps consacrés au cours de l'année.

Niveau d'instruction (NI)	Alphabétisation (A)	Activité principale (i)	Activité secondaire (j)	Activité tertiaire (k)

Pour NI : Aucun (0), Primaire sans le CEPE (1), CEPE (2), BEPC (3), BAC(4), Niveau supérieur (5)

Autres (6) à préciser :

Pour alphabétisation : Oui (1) Non (2)

Poste occupé : Conseiller de village /__ / Chef village /__ / Chef d'arrondissement /__ /

II. Eléments de monographie

Historique de la localité

Dynamique d'extension du village

Dynamique de la population

Besoins en ressources (protéïques, végétales, ...)

Historique du classement des FC des MK et de WM

Evaluation de la pression sur le milieu

Activités économiques de la population riveraine

III. Perception de l'état de la forêt (par rapport aux interventions du PAMF)

IV. PAMF et participation communautaire

V. Responsabilités des acteurs dans la dégradation des ressources forestières

Accent mis sur :

Les élus locaux, les sages, les leaders d'opinion, les populations riveraines en général dans chacune de leurs composantes

VI. Obstacles socio-anthropologiques à la mise en œuvre des plans d'aménagement forestiers des monts Kouffé et de Wari Maro

- Sur le plan économique
- Sur le plan social
- Sur le plan politique
- Sur le plan environnemental
- Sur le plan culturel
- Sur le plan technologique
- Du point de vue du Genre

VII. Propositions pour une meilleure gestion des ressources forestières sur la base du plan d'aménagement

VIII.

ANNEXE 2 : FOCUS GROUP AVEC LES COMITES

1. Identification du comité

1.1 Nom du comité :

1.2 Année de création:

1.3 Effectif du comité:

1.4 Nombre de femmes:

1.5 Nombre d'hommes:

1.6 Missions du comité:

1.7 Le comité est-il actuellement fonctionnel?

Sinon, pourquoi?

2. Perception de l'état des forêts

2.1 Comment appréciez-vous l'état des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Maró avant, pendant et après le PAMF ?

Etats de la forêt		
Avant le PAMF	Au cours de l'exécution PAMF	Après le PAMF

a. Forêt bien protégée

b. Forêt dégradé par les activités humaines

2.2 Hiérarchiser les facteurs qui ont contribué au maintien ou au changement d'état de la forêt?

N°	Facteurs (Forêt bien protégée, avant, au cours et après le PAMF)	Rang	Facteurs non contrôlés (Forêt bien protégée avant le PAMF, au cours du PAMF et dégradée après le PAMF)	Rang
1	Présence et rôle des agents forestiers		Faiblesses de l'administration forestière	

2	Présence et rôle des élus locaux et communaux		Faiblesses de l'autorité des élus communaux	
3	Prise de conscience des populations locales		Non prise de conscience des populations locales	
4	Organisation de l'exploitation forestière		Exploitation forestière non organisée	
5	Organisation de la transhumance		Transhumance non organisée	
6	Organisation de l'agriculture		Agriculture non organisée	
7	Conditions climatiques favorables		Conditions climatiques défavorables	
8	Autre facteur 1		Autre facteur 1	
9	Autre facteur 2		Autre facteur 2	
10	Autre facteur 3		Autre facteur 3	

2.3 Quels sont les acteurs intervenant dans la gestion des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro ? Hiérarchisez leur rôle.

Acteurs	Rang
Agents forestiers	/_____/
Ministre en charge des forêts	/_____/
Chef Village	/_____/
Chef d'Arrondissement	/_____/
Maire	/_____/
Membres du comité de cogestion de la forêt	/_____/
Agriculteurs	/_____/
Eleveurs	/_____/
Exploitants forestiers	/_____/
Chasseurs	/_____/
Autres à préciser	/_____/

2.4 Commenter l'état et/ou le changement d'état de la forêt

3. Participation aux activités du PAMF (Elaboration du plan d'aménagement)

3.1 Quelles sont les activités du PAMF auxquelles le comité a participé? (Mettez une croix devant les activités auxquelles l'acteur a participé)

N°	Activités	Participation	Commentaires
01	Identification du Projet		
02	Planification des activités du Projet		
03	Séance d'information et de sensibilisation sur le projet		
04	Prise de grandes décisions sur la gestion du projet		
05	Inventaire Forestier		
06	Inventaire de la faune		
07	Zonage de la forêt		
08	Réunions		
09	Formations		
10	Autre 1		
11	Autre 2		
12	Autre 3		

3.3 Si vous n'avez pas participé, quelles sont les raisons qui justifient cela?

3.4 Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées au cours de votre participation aux activités du PAMF?

4. Participation aux activités du PAMF (Mise en œuvre et suivi-évaluation du plan d'aménagement)

4.1 Quelles sont les activités du PAMF auxquelles vous aviez participé? (Mettez une croix devant les activités auxquelles l'acteur a participé)

N°	Activités	Participation	Commentaires
01	Séance d'information sur l'existence d'une zone agricole		
02	Exploitation agricole		
03	Entretien des plants		
04	Contribution à la protection du noyau central		
05	Réunion pour suivre la mise en œuvre du plan		
06	Réunion pour évaluer la mise en œuvre du plan		
07	Autre 1		
08	Autre 2		
09	Autre 3		

4.3 Si vous ne participez pas à la mise en œuvre du plan d'aménagement, quelles sont les raisons qui justifient cela?

4.4 Quelles sont les difficultés que vous aviez rencontrées au cours de votre participation aux activités de mise en œuvre du plan d'aménagement ?

5. PAMF, approche participative et intérêts des acteurs

5.1 Comment les membres des comités de gestion de la forêt classée sont-ils choisis?

Processus d'élection..... /____/

Sur proposition des autorités locales..... /____/

Sur proposition des chefs coutumiers..... /___/

Sur proposition des sages et notables..... /___/

Sur proposition des élites..... /___/

Sur proposition des leaders d'opinion..... /___/

Sur proposition de l'agent forestier..... /___/

5.2 Quel est le degré de légitimité des membres de ces comités ?

5.3 Avez-vous une connaissance du processus d'élaboration des plans d'aménagement de la forêt ? Oui
 Non

Si oui, en quoi consistent-ils ?

Si non, Pourquoi ?

5.4 A quel moment votre avis est demandé dans le zonage des forêts classées ? (dans les différentes affectations des portions de la forêt) ?

5.5 Les intérêts de tous les acteurs sont-ils pris en compte dans le plan d'aménagement ?

Si oui, comment?.....

Si non, pourquoi?.....

6. Obstacles à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro

6.1 Obstacles socio-anthropologiques

Quels sont les obstacles socio-anthropologiques dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'aménagement?

Conflits entre les groupes socio-culturels.....	/___/
Représentants illégaux et illégitimes dans les comités	/___/
Conflits entre les utilisateurs concurrents des ressources de la forêt.....	/___/
Le projet n'a pas respecté le zonage traditionnel de la	/___/
Le non respect des sites sacrés de la forêt.....	/___/
Le projet n'a pas respecté l'organisation sociale en place	/___/
Autre 1.....	/___/
Autre 2.....	/___/

6.2 Autres obstacles

Quels sont les autres obstacles rencontrés dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'aménagement

7. Système de suivi-évaluation

7.1 Quels sont les acteurs locaux légaux et légitimes importants à prendre en compte pour bien suivre et mesurer objectivement les succès et les échecs enregistrés dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'aménagement?

7.2 Quelles sont les activités suivies par votre comité?

8. Avenir des forêts classées et perspectives de conservation

8.1 Quels sont les problèmes qui entravent le bon fonctionnement de votre comité?

8.2 Comment se présente l'avenir des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Maró?

8.3 Quelles sont les dispositions à prendre pour protéger ces forêts classées?

Merci

ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX AGRICULTEURS

*Bonjour Madame/ Monsieur. La présente enquête s'inscrit dans le cadre des travaux d'un Mémoire de DEA de l'Université d'Abomey-Calavi. Le sujet s'intitule : **Processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maró : Enjeux, acteurs et logiques.** Vous voudrez bien nous accorder un entretien afin d'atteindre nos objectifs. Nous vous assurons de la confidentialité des informations qui seront communiquées et vous remercions par avance de votre collaboration.*

Identification de l'enquête (Les informations relatives à l'identification des enquêtés sont les mêmes pour les acteurs à suivre)

Nom et prénoms :

Sexe : Masculin (1) Féminin (2)

Age ou classe d'âges :

Ethnie :

Religion :

Autochtone ou allochtone ? Autochtone (1) Allochtone (2)

Niveau d'instruction (NI)	Alphabétisation (A)	Activité principale (i)	Activité secondaire (j)	Activité tertiaire (k)

Pour NI : Aucun (0), Primaire sans le CEPE (1), CEPE (2), BEPC (3), BAC(4), Niveau supérieur (5)

Autres (6) à préciser :

Pour alphabétisation : Oui (1) Non (2)

Nombre de personnes vivant dans votre ménage..... ; et nombre d'actifs (y compris vous-même.....

Maison en matériaux définitifs.....semi-définitifs.....précaires.....

1. Mode d'accès à la terre dans les forêts classées

1.1 Modes d'accès à la terre : / _____ / (1 = achat, 2 = héritage, 3 = installation libre, 4 = don, 5 = location, 6 = attribution par l'administration forestière ; 7 = attribution par l'autorité locale, 8 = autre à préciser).

1.2 Année d'acquisition/installation : / _____ /

1.3. Où se situent vos champs

Localisations	Avant le PAP	Après le PAP
Dans la forêt classée		
Périphérie de la forêt		
Terroirs villageois		
Autre (A préciser)		

1.4 Depuis combien d'années pratiquez-vous l'agriculture dans la forêt / (Si la localisation du champ se trouve dans la forêt) / _____ / (1 = <5ans, 2 = 5-10 ans, 3 = 10-15 ans, 4 = 15-20ans, 5 = >20 ans)

1.5. Quelle est la superficie de vos spéculations situées dans la forêt classée

Spéculations	Superficie avant le PAF	Superficie après le PAF

1.6. Quel est l'état de vos terres agricoles dans la forêt classée? / _____ / (1. Pauvres 2. Appauvries 3. Fertiles)

1.6.1. Si vos terres agricoles sont pauvres et/ou appauvries, quelles sont les dispositions que vous envisagez de prendre ? / _____ /

(1. Utilisation d'engrais 2. Recherche de nouvelles terres dans la forêt ou bien hors de la forêt 3. Reconversion professionnelle vers d'autres activités non agricoles)

1.6.2. La terre est-elle toujours disponible pour faire de nouveaux champs aujourd'hui dans les terroirs villageois? / _____ /

(1. Disponible 2. Rare 3. Très rare).

1.6.3. Si rare ou très rare où trouve-t-on encore de nouvelles terres ?

1.6.4 Dans quels secteurs le front agricole évolue-t-il?

2. Perception de l'état des forêts

2.1 Comment appréciez-vous l'état des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marô avant, pendant et après le PAMF ?

Etats de la forêt		
Avant le PAMF	Au cours de l'exécution PAMF	Après le PAMF

a. Forêt bien protégée

b. Forêt dégradée par les activités humaines

2.2 Hiérarchiser les facteurs qui ont contribué au maintien ou au changement d'état de la forêt?

N°	Facteurs (Forêt bien protégée, avant, au cours et après le PAMF)	Rang	Facteurs non contrôlés (Forêt bien protégée avant le PAMF, au cours du PAMF et dégradée après le PAMF)	Rang
1	Présence et rôle des agents forestiers		Faiblesses de l'administration forestière	
2	Présence et rôle des élus locaux et communaux		Faiblesses de l'autorité des élus communaux	
3	Prise de conscience des populations locales		Non prise de conscience des populations locales	
4	Organisation de l'exploitation forestière		Exploitation forestière non organisée	
	Organisation de la transhumance		Transhumance non organisée	
	Organisation de l'agriculture		Agriculture non organisée	
5	Conditions climatiques favorables		Conditions climatiques défavorables	

6	Autre facteur 1		Autre facteur 1	
7	Autre facteur 2		Autre facteur 2	
8	Autre facteur 3		Autre facteur 3	

2.3 Quels sont les acteurs intervenant dans la gestion des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro ? Hiérarchisez leur rôle

Acteurs	Rang
Agents forestiers	/_____/
Ministre en charge des forêts	/_____/
Chef Village	/_____/
Chef d'Arrondissement	/_____/
Maire	/_____/
Membres du comité de cogestion de la forêt	/_____/
Agriculteurs	/_____/
Eleveurs	/_____/
Exploitants forestiers	/_____/
Chasseurs	/_____/
Autres à préciser	/_____/

2.4 Commenter l'état et/ou le changement d'état de la forêt

3. Participation aux activités du PAMF (Elaboration du plan d'aménagement)

3.1 Quelles sont les activités du PAMF auxquelles vous avez participé? (Mettez une croix devant les activités auxquelles l'acteur a participé)

N°	Activités	Participation	Commentaires
01	Identification du Projet		
02	Planification des activités du Projet		
03	Séance d'information et de sensibilisation sur le projet		
04	Prise de grandes décisions sur la gestion du projet		

05	Inventaire Forestier		
06	Inventaire de la faune		
07	Zonage de la forêt		
08	Réunions		
09	Formations		
10	Autre 1		
11	Autre 2		
12	Autre 3		

3.2 Si vous avez participé aux activités, comment avez-vous été sélectionné ?

Processus d'élection..... /___/

Sur proposition des autorités locales..... /___/

Sur proposition des chefs coutumiers..... /___/

Sur proposition des sages et notables..... /___/

Sur proposition des élites..... /___/

Sur proposition des leaders d'opinion..... /___/

Sur proposition de l'agent forestier..... /___/

Autres à préciser

3.3 Si vous n'aviez pas participé, quelles sont les raisons qui justifient cela?

3.4 Quelles sont les difficultés que vous aviez rencontrées au cours de votre participation aux activités du PAMF?

4. Participation aux activités du PAMF (Mise en œuvre et suivi-évaluation du plan d'aménagement)

4.1 Quelles sont les activités du PAMF auxquelles vous avez participé? (Mettez une croix devant les activités auxquelles l'acteur a participé)

N°	Activités	Participation	Commentaires
01	Séance d'information sur l'existence d'une zone agricole		
02	Exploitation de la zone agricole		
03	Entretien des plants		
04	Contribution à la protection du noyau central		
05	Réunion pour suivre la mise en œuvre du plan		
06	Réunion pour évaluer la mise en œuvre du plan		
07	Autre 1		
08	Autre 2		
09	Autre 3		

4.2 Si vous avez participé aux activités de mise en œuvre du plan, comment avez-vous été sélectionné ?

Processus d'élection..... /___/

Sur proposition des autorités locales..... /___/

Sur proposition des chefs coutumiers..... /___/

Sur proposition des sages et notables..... /___/

Sur proposition des élites..... /___/

Sur proposition des leaders d'opinion..... /___/

Sur proposition de l'agent forestier..... /___/

Autres à préciser

4.3 Si vous ne participez pas à la mise en œuvre du plan d'aménagement, quelles sont les raisons qui justifient cela?

4.4 Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées au cours de votre participation aux activités de mise en œuvre du plan d'aménagement ?

5. PAMF, approche participative et intérêts des acteurs

5.1 Comment les membres des comités de gestion de la forêt classée sont-ils choisis?

Processus d'élection..... /___/

Sur proposition des autorités locales..... /___/

Sur proposition des chefs coutumiers..... /___/

Sur proposition des sages et notables..... /___/

Sur proposition des élites..... /___/

Sur proposition des leaders d'opinion..... /___/

Sur proposition de l'agent forestier..... /___/

5.2 Quel est le degré de légitimité des membres de ces comités ?

5.3 Avez-vous une connaissance du processus d'élaboration des plans d'aménagement de la forêt ? Oui
Non

Si oui, en quoi consistent-ils ?

Si non, Pourquoi ?

5.4 A quel moment votre avis est demandé dans le zonage des forêts classées ? (dans les différentes affectations des portions de la forêt) ?

5.5 Les intérêts des agriculteurs sont-ils pris en compte dans le plan d'aménagement ?

Si oui, comment?.....
.....

Si non, pourquoi?.....

6. Obstacles à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro

6.1 Obstacles socio-anthropologiques

Quels sont les obstacles socio-anthropologiques dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'aménagement?

Conflits entre les groupes socio-culturels.....	/___/
Représentants illégaux et illégitimes dans les comités	/___/
Conflits entre les utilisateurs concurrents des ressources de la forêt.....	/___/
Le projet n'a pas respecté le zonage traditionnel de la forêt.....	/___/
Le non respect des sites sacrés de la forêt.....	/___/
Le projet n'a pas respecté l'organisation sociale en place	/___/
Autre 1.....	/___/
Autre 2.....	/___/

6.2 Autres obstacles

Quels sont les autres obstacles rencontrés dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'aménagement

7. Système de suivi-évaluation

Quels sont les acteurs locaux légaux et légitimes importants à prendre en compte pour bien suivre et mesurer objectivement les succès et les échecs enregistrés dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'aménagement?

8. Avenir des forêts classées et perspectives de conservation

8.1 Comment se présente l'avenir des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Maró?

8.2 Quelles sont les dispositions à prendre pour protéger ces forêts classées?

Merci

ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX CHASSEURS

Identification de l'enquêté

1. Mode d'accès aux zones de chasse dans les forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Maró

1.1 Modes d'accès aux zones de chasse : / _____ / (1 = achat, 2 = héritage, 3 = installation libre, 4 = don, 5 = location, 6 = attribution par l'administration forestière ; 7 = attribution par l'autorité locale, 8 = autre à préciser).

1.2 Depuis combien d'années faites-vous la chasse dans les forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Maró :
/ _____ /

1.3. Où se situent les zones giboyeuses?

Localisations?	Avant le PAP	Après le PAP
Dans la forêt classée		
Périphérie de la forêt		
Terroirs villageois		
Autre (A préciser)		

2. Perception de l'état des forêts

2.1 Comment appréciez-vous l'état des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Maró avant, pendant et après le PAMF ?

Etats de la forêt		
Avant le PAMF	Au cours de l'exécution PAMF	Après le PAMF

a. Forêt bien protégée

b. Forêt dégradé par les activités humaines

2.2 Hiérarchiser les facteurs qui ont contribué au maintien ou au changement d'état de la forêt?

N°	Facteurs (Forêt bien protégée, avant, au cours et après le PAMF)	Rang	Facteurs non contrôlés (Forêt bien protégée avant le PAMF, au cours du PAMF et dégradée après le PAMF)	Rang
1	Présence et rôle des agents forestiers		Faiblesses de l'administration forestière	
2	Présence et rôle des élus locaux et communaux		Faiblesses de l'autorité des élus communaux	
3	Prise de conscience des populations locales		Non prise de conscience des populations locales	
4	Organisation de l'exploitation forestière		Exploitation forestière non organisée	
5	Organisation de la transhumance		Transhumance non organisée	
6	Organisation de l'agriculture		Agriculture non organisée	
7	Conditions climatiques favorables		Conditions climatiques défavorables	
8	Autre facteur 1		Autre facteur 1	
9	Autre facteur 2		Autre facteur 2	
10	Autre facteur 3		Autre facteur 3	

2.3 Quels sont les acteurs intervenant dans la gestion des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro ? Hiérarchisez leur rôle

Acteurs	Rang
Agents forestiers	/_____/
Ministre en charge des forêts	/_____/
Chef Village	/_____/
Chef d'Arrondissement	/_____/
Maire	/_____/
Membres du comité de cogestion de la forêt	/_____/
Agriculteurs	/_____/
Eleveurs	/_____/
Exploitants forestiers	/_____/
Chasseurs	/_____/
Autres à préciser	/_____/

2.4 Commenter l'état et/ou le changement d'état de la forêt

3. Participation aux activités du PAMF (Elaboration du plan d'aménagement)

3.1 Quelles sont les activités du PAMF auxquelles vous avez participé? (Mettez une croix devant les activités auxquelles l'acteur a participé)

N°	Activités	Participation	Commentaires
01	Identification du Projet		
02	Planification des activités du Projet		
03	Séance d'information et de sensibilisation sur le projet		
04	Prise de grandes décisions sur la gestion du projet		
05	Inventaire Forestier		
06	Inventaire de la faune		
07	Zonage de la forêt		

08	Réunions		
09	Formations		
10	Autre 1		
11	Autre 2		
12	Autre 3		

3.2 Si vous avez participé aux activités, comment avez-vous été sélectionné ?

Processus d'élection..... /___/

Sur proposition des autorités locales..... /___/

Sur proposition des chefs coutumiers..... /___/

Sur proposition des sages et notables..... /___/

Sur proposition des élites..... /___/

Sur proposition des leaders d'opinion..... /___/

Sur proposition de l'agent forestier..... /___/

Autres à préciser

3.3 Si vous n'avez pas participé, quelles sont les raisons qui justifient cela?

3.4 Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées au cours de votre participation aux activités du PAMF?

4. Participation aux activités du PAMF (Mise en œuvre et suivi-évaluation du plan d'aménagement)

4.1 Quelles sont les activités du PAMF auxquelles vous avez participé? (Mettez une croix

devant les activités auxquelles l'acteur a participé)

N°	Activités	Participation	Commentaires
01	Séance d'information sur l'existence d'une zone agricole		
02	Exploitation de la zone agricole		
03	Entretien des plants		
	Contribution à la protection du noyau		

04	central		
05	Réunion pour suivre la mise en œuvre du plan		
06	Réunion pour évaluer la mise en œuvre du plan		
07	Autre 1		
08	Autre 2		
09	Autre 3		

4.2 Si vous avez participé aux activités de mise en œuvre du plan, comment avez-vous été sélectionné ?

Processus d'élection..... /___/

Sur proposition des autorités locales..... /___/

Sur proposition des chefs coutumiers..... /___/

Sur proposition des sages et notables..... /___/

Sur proposition des élites..... /___/

Sur proposition des leaders d'opinion..... /___/

Sur proposition de l'agent forestier..... /___/

Autres à préciser

4.3 Si vous ne participez pas à la mise en œuvre du plan d'aménagement, quelles sont les raisons qui justifient cela?

4.4 Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées au cours de votre participation aux activités du de mise en œuvre du plan d'aménagement ?

5. PAMF, approche participative et intérêts des acteurs

5.1 Comment les membres des comités de gestion de la forêt classée sont-ils choisis?

Processus d'élection..... /___/

Sur proposition des autorités locales..... /___/

Sur proposition des chefs coutumiers..... /___/

Sur proposition des sages et notables..... /___/

Sur proposition des élites..... /___/

Sur proposition des leaders d'opinion..... /___/

Sur proposition de l'agent forestier..... /___/

5.2 Quel est le degré de légitimité des membres de ces comités ?

5.3 Avez-vous une connaissance du processus d'élaboration des plans d'aménagement de la forêt ? Oui
Non

Si oui, en quoi consistent-ils ?

Si non, Pourquoi ?

5.4 A quel moment votre avis est demandé dans le zonage des forêts classées ? (dans les différentes affectations des portions de la forêt) ?

5.5 Les intérêts des chasseurs sont-ils pris en compte dans le plan d'aménagement ?

Si oui, comment?.....

Si non, pourquoi?.....

6. Obstacles à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro

6.1 Obstacles socio-anthropologiques

Quels sont les obstacles socio-anthropologiques dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'aménagement?

Conflits entre les groupes socio-culturels.....	/___/
Représentants illégaux et illégitimes dans les comités	/___/
Conflits entre les utilisateurs concurrents des ressources de la forêt.....	/___/
Le projet n'a pas respecté le zonage traditionnel de la forêt	/___/
Le non respect des sites sacrés de la forêt.....	/___/
Le projet n'a pas respecté l'organisation sociale en place	/___/
Autre 1.....	/___/
Autre 2.....	/___/

6.2 Autres obstacles

Quels sont les autres obstacles au processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'aménagement ?

7. Système de suivi-évaluation

Quels sont les acteurs locaux légaux et légitimes importants à prendre en compte pour bien suivre et mesurer objectivement les succès et les échecs enregistrés dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'aménagement?

8. Avenir des forêts classées et perspectives de conservation

8.1 Comment se présente l'avenir des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marô?

8.2 Quelles sont les dispositions à prendre pour protéger ces forêts classées?

Merci

ANNEXE 5 : QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX ELEVEURS

Identification de l'enquêté

1. Mode d'accès aux pâturages dans les forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marô

1.1 Modes d'accès aux pâturages : /_____/ (1 = achat, 2 = héritage, 3 = installation libre, 4 = don, 5 = location, 6 = attribution par l'administration forestière ; 7 = attribution par l'autorité locale, 8 = autre à préciser).

1.2 Année d'acquisition/installation : /_____/

1.3. Où se situent vos pâturages

Localisations?	Avant le PAP	Après le PAP
Dans la forêt classée		
Périphérie de la forêt		
Terroirs villageois		
Autre (A préciser)		

1.4 Depuis combien d'années exploitez-vous les pâturages dans la forêt (Si le pâturage se trouve dans la forêt) /_____/ (1 = <5ans, 2 = 5-10 ans, 3 = 10-15 ans, 4 = 15-20ans, 5 = >20 ans)

1.5. Quel est l'effectif de vos bovins avant et après le PAMF

1.5 Dans quels secteurs le front pastoral évolue-t-il?

2. Perception de l'état des forêts

2.1 Comment appréciez-vous l'état des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marô avant, pendant et après le PAMF ?

Etats de la forêt		
Avant le PAMF	Au cours de l'exécution PAMF	Après le PAMF

a. Forêt bien protégée

b. Forêt dégradé par les activités humaines

2.2 Hiérarchiser les facteurs qui ont contribué au maintien ou au changement d'état de la forêt?

N°	Facteurs (Forêt bien protégée, avant, au cours et après le PAMF)	Rang	Facteurs non contrôlés (Forêt bien protégée avant le PAMF, au cours du PAMF et dégradée après le PAMF)	Rang
1	Présence et rôle des agents forestiers		Faiblesses de l'administration forestière	
2	Présence et rôle des élus locaux et communaux		Faiblesses de l'autorité des élus communaux	
3	Prise de conscience des populations locales		Non prise de conscience des populations locales	
4	Organisation de l'exploitation forestière		Exploitation forestière non organisée	
5	Organisation de la transhumance		Transhumance non organisée	
6	Organisation de l'agriculture		Agriculture non organisée	
7	Conditions climatiques favorables		Conditions climatiques défavorables	
8	Autre facteur 1		Autre facteur 1	
9	Autre facteur 2		Autre facteur 2	
10	Autre facteur 3		Autre facteur 3	

2.3 Quels sont les acteurs intervenant dans la gestion des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro ? Hiérarchisez leur rôle

Acteurs	Rang
Agents forestiers	/_____/
Ministre en charge des forêts	/_____/
Chef Village	/_____/
Chef d'Arrondissement	/_____/
Maire	/_____/
Membres du comité de cogestion de la forêt	/_____/
Agriculteurs	/_____/
Eleveurs	/_____/
Exploitants forestiers	/_____/
Chasseurs	/_____/
Autres à préciser	/_____/

2.4 Commenter l'état et/ou le changement d'état de la forêt

. Participation aux activités du PAMF (Elaboration du plan d'aménagement)

3.1 Quelles sont les activités du PAMF auxquelles vous avez participé? (Mettez une croix devant les activités auxquelles l'acteur a participé)

N°	Activités	Participation	Commentaires
01	Identification du Projet		
02	Planification des activités du Projet		
03	Séance d'information et de sensibilisation sur le projet		
04	Prise de grandes décisions sur la gestion du projet		
05	Inventaire Forestier		
06	Inventaire de la faune		
07	Zonage de la forêt		
08	Réunions		

09	Formations		
10	Autre 1		
11	Autre 2		
12	Autre 3		

3.2 Si vous avez participé aux activités, comment avez-vous été sélectionné ?

Processus d'élection..... /___/

Sur proposition des autorités locales..... /___/

Sur proposition des chefs coutumiers..... /___/

Sur proposition des sages et notables..... /___/

Sur proposition des élites..... /___/

Sur proposition des leaders d'opinion..... /___/

Sur proposition de l'agent forestier..... /___/

Autres à préciser

3.3 Si vous n'avez pas participé, quelles sont les raisons qui justifient cela?

3.4 Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées au cours de votre participation aux activités du PAMF?

4. Participation aux activités du PAMF (Mise en œuvre et suivi-évaluation du plan d'aménagement)

4.1 Quelles sont les activités du PAMF auxquelles vous avez participé? (Mettez une croix devant les activités auxquelles l'acteur a participé)

N°	Activités	Participation	Commentaires
01	Séance d'information sur l'existence d'une zone de pâturage		
02	Exploitation de la zone de pâturage		
03	Entretien des plants		
04	Contribution à la protection du noyau central		
	Réunion pour suivre		

05	la mise en œuvre du plan		
06	Réunion pour évaluer la mise en œuvre du plan		
07	Autre 1		
08	Autre 2		
09	Autre 3		

4.2 Si vous avez participé aux activités de mise en œuvre du plan, comment avez-vous été sélectionné ?

Processus d'élection..... /___/

Sur proposition des autorités locales..... /___/

Sur proposition des chefs coutumiers..... /___/

Sur proposition des sages et notables..... /___/

Sur proposition des élites..... /___/

Sur proposition des leaders d'opinion..... /___/

Sur proposition de l'agent forestier..... /___/

Autres à préciser

4.3 Si vous ne participez pas à la mise en œuvre du plan d'aménagement, quelles sont les raisons qui justifient cela?

4.4 Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées au cours de votre participation aux activités de mise en œuvre du plan d'aménagement ?

5. PAMF, approche participative et intérêts des acteurs

5.1 Comment les membres des comités de gestion de la forêt classée sont-ils choisis?

Processus d'élection..... /___/

Sur proposition des autorités locales..... /___/

Sur proposition des chefs coutumiers..... /___/

Sur proposition des sages et notables..... /___/

Sur proposition des élites..... /___/

Sur proposition des leaders d'opinion..... /___/

Sur proposition de l'agent forestier..... /___/

5.2 Quel est le degré de légitimité des membres de ces comités ?

5.3 Avez-vous une connaissance du processus d'élaboration des plans d'aménagement de la forêt ?

Oui

Non

Si oui, en quoi consistent-ils ?

Si non, Pourquoi ?

5.4 A quel moment votre avis est demandé dans le zonage des forêts classées ? (dans les différentes affectations des portions de la forêt) ?

5.5 Les intérêts des éleveurs sont-ils pris en compte dans le plan d'aménagement ?

Si oui, comment?.....

Si non, pourquoi?.....

6. Obstacles à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro

6.1 Obstacles socio-anthropologiques

Quels sont les obstacles socio-anthropologiques dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'aménagement?

Conflits entre les groupes socio-culturels.....	/___/
Représentants illégaux et illégitimes dans les comités	/___/
Conflits entre les utilisateurs concurrents des ressources de la forêt.....	/___/
Le projet n'a pas respecté le zonage traditionnel de la forêt	/___/
Le non respect des sites sacrés de la forêt.....	/___/
Le projet n'a pas respecté l'organisation sociale en place	/___/
Autre 1.....	/___/
Autre 2.....	/___/

6.2 Autres obstacles

Quels sont les autres obstacles rencontrés dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'aménagement

7. Système de suivi-évaluation

Quels sont les acteurs locaux légaux et légitimes importants à prendre en compte pour bien suivre et mesurer objectivement les succès et les échecs enregistrés dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'aménagement?

8. Avenir des forêts classées et perspectives de conservation

8.1 Comment se présente l'avenir des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Maros?

8.2 Quelles sont les dispositions à prendre pour protéger ces forêts classées?

Merci

ANNEXE 6 : QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX EXPLOITANTS FORESTIERS

0. Comment accédez-vous aux essences de valeur (bois) des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Maró?

Modes d'accès aux essences de valeur : / _____ / (1 = achat, 2 = héritage, 3 = installation libre, 4 = don, 5 = location, 6 = attribution par l'administration forestière ; 7 = attribution par l'autorité locale, 8 = autre à préciser).

1. Perception de l'état des forêts

1.1 Comment appréciez-vous l'état des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Maró avant, pendant et après le PAMF ?

Etats de la forêt		
Avant le PAMF	Au cours de l'exécution PAMF	Après le PAMF

a. Forêt bien protégée

b. Forêt dégradée par les activités humaines

1.2 Hiérarchiser les facteurs qui ont contribué au maintien ou au changement d'état de la forêt?

N°	Facteurs (Forêt bien protégée, avant, au cours et après le PAMF)	Rang	Facteurs non contrôlés (Forêt bien protégée avant le PAMF, au cours du PAMF et dégradée après le PAMF)	Rang
1	Présence et rôle des agents forestiers		Faiblesses de l'administration forestière	
2	Présence et rôle des élus locaux et communaux		Faiblesses de l'autorité des élus communaux	
3	Prise de conscience des populations locales		Non prise de conscience des populations locales	

4	Organisation de l'exploitation forestière		Exploitation forestière non organisée	
	Organisation de la transhumance		Transhumance non organisée	
	Organisation de l'agriculture		Agriculture non organisée	
5	Conditions climatiques favorables		Conditions climatiques défavorables	
6	Autre facteur 1		Autre facteur 1	
7	Autre facteur 2		Autre facteur 2	
8	Autre facteur 3		Autre facteur 3	

1.3 Quels sont les acteurs intervenant dans la gestion des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro ? Hiérarchisez leur rôle

Acteurs	Rang
Agents forestiers	/_____/
Ministre en charge des forêts	/_____/
Chef Village	/_____/
Chef d'Arrondissement	/_____/
Maire	/_____/
Membres du comité de cogestion de la forêt	/_____/
Agriculteurs	/_____/
Eleveurs	/_____/
Exploitants forestiers	/_____/
Chasseurs	/_____/
Autres à préciser	/_____/

1.5 Commenter l'état et/ou le changement d'état de la forêt

2. Participation aux activités du PAMF (Elaboration du plan d'aménagement)

2.1 Quelles sont les activités du PAMF auxquelles vous avez participé? (Mettez une croix devant les activités auxquelles l'acteur a participé)

N°	Activités	Participation	Commentaires
01	Identification du Projet		
02	Planification des activités du Projet		
03	Séance d'information et de sensibilisation sur le projet		
04	Prise de grandes décisions sur la gestion du projet		
05	Inventaire Forestier		
06	Inventaire de la faune		
07	Zonage de la forêt		
08	Réunions		
09	Formations		
10	Autre 1		
11	Autre 2		
12	Autre 3		

2.2 Si vous avez participé aux activités, comment avez-vous été sélectionné ?

Processus d'élection..... /___/

Sur proposition des autorités locales..... /___/

Sur proposition des chefs coutumiers..... /___/

Sur proposition des sages et notables..... /___/

Sur proposition des élites..... /___/

Sur proposition des leaders d'opinion..... /___/

Sur proposition de l'agent forestier..... /___/

Autres à préciser

2.3 Si vous n'avez pas participé, quelles sont les raisons qui justifient cela?

2.4 Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées au cours de votre participation aux activités du PAMF?

3. Participation aux activités du PAMF (Mise en œuvre et suivi-évaluation du plan d'aménagement)

3.1 Quelles sont les activités du PAMF auxquelles vous avez participé? (Mettez une croix devant les activités auxquelles l'acteur a participé)

N°	Activités	Participation	Commentaires
01	Séance d'information sur l'existence d'une zone de production (Exploitation du bois)		
02	Exploitation forestière dans la zone de production		
03	Entretien des plants		
04	Contribution à la protection du noyau central		
05	Réunion pour suivre la mise en œuvre du plan		
06	Réunion pour évaluer la mise en œuvre du plan		
07	Autre 1		
08	Autre 2		
09	Autre 3		

3.2 Si vous avez participé aux activités de mise en œuvre du plan, comment avez-vous été sélectionné ?

Processus d'élection..... /___/

Sur proposition des autorités locales..... /___/

Sur proposition des chefs coutumiers..... /___/

Sur proposition des sages et notables..... /____/

Sur proposition des élites..... /____/

Sur proposition des leaders d'opinion..... /____/

Sur proposition de l'agent forestier..... /____/

Autres à préciser

3.3 Si vous ne participez pas à la mise en œuvre du plan d'aménagement, quelles sont les raisons qui justifient cela?

3.4 Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées au cours de votre participation aux activités de mise en œuvre du plan d'aménagement ?

4. PAMF, approche participative et intérêts des acteurs

4.1 Comment les membres des comités de gestion de la forêt classée sont-ils choisis?

Processus d'élection..... /____/

Sur proposition des autorités locales..... /____/

Sur proposition des chefs coutumiers..... /____/

Sur proposition des sages et notables..... /____/

Sur proposition des élites..... /____/

Sur proposition des leaders d'opinion..... /____/

Sur proposition de l'agent forestier..... /____/

4.3 Quel est le degré de légitimité des membres de ces comités ?

4.4 Avez-vous une connaissance du processus d'élaboration des plans d'aménagement de la forêt ? Oui
 Non

Si oui, en quoi consistent-ils ?

Si non, Pourquoi ?

4.5 A quel moment votre avis est demandé dans le zonage des forêts classées ? (dans les différentes affectations des portions de la forêt) ?

4.6 Les intérêts des exploitants forestiers sont-ils pris en compte dans le plan d'aménagement ?

Si oui, comment?.....

Si non, pourquoi?.....

5. Obstacles à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro

5.1 Quels sont les obstacles socio-anthropologiques dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'aménagement?

Conflits entre les groupes socio-culturels.....	/___/
Représentants illégaux et illégitimes dans les comités	/___/
Conflits entre les utilisateurs concurrents des ressources de la forêt.....	/___/
Le projet n'a pas respecté le zonage traditionnel de la	/___/
Le non respect des sites sacrés de la forêt.....	/___/
Le projet n'a pas respecté l'organisation sociale en place	/___/
Autre 1.....	/___/
Autre 2.....	/___/

5.2 Autres obstacles

Quels sont les autres obstacles rencontrés dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'aménagement

6. Système de suivi-évaluation

Quels sont les acteurs locaux légaux et légitimes importants à prendre en compte pour bien suivre et mesurer objectivement les succès et les échecs enregistrés dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'aménagement?

7. Avenir des forêts classées et perspectives de conservation

7.1 Comment se présente l'avenir des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Maró?

7.2 Quelles sont les dispositions à prendre pour protéger ces forêts classées?

Annexe 7

Tableau : Centres de documentations et types d'informations recueillies

Centres de documentation	Documents	Types d'informations
Bibliothèque du ministère de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme (MEHU)	Ouvrages spécifiques, revues	Informations relatives à l'environnement et au développement durable
Centre de documentation de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH)	Mémoires	Informations spécifiques
Secrétariat de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire « Espaces, Culture et Développement »	Mémoires de DEA et thèses en Sociologie du Développement	Informations d'ordre méthodologique
Bibliothèque de l'Institut français	Ouvrages de méthodologie de la recherche, ouvrages généraux	Informations d'ordre méthodologiques
BIDOC-FSA	Ouvrages généraux, thèses, mémoires, rapports	Informations sur le thème et le secteur d'étude
Internet	Articles, revues, rapports	Informations relatives à l'aménagement forestier participatif, au développement durable et à l'approche participative.

Source : Données de terrain, 2015

TABLE DES MATIERES

DEDICACE	3
REMERCIEMENTS	4
RESUME	5
SUMMARY	5
SIGLES ET ACRONYMES	6
LISTE DES FIGURES.....	7
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES PHOTOS.....	7
INTRODUCTION	8
CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE, MONOGRAPHIE DE LA ZONE DE RECHERCHE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	12
1.1 CADRE THEORIQUE.....	12
1.1.1. Problématique.....	12
1.1.2 Clarification des concepts.....	16
1.1.3 Revue critique de la littérature	19
1.1.4 Modèle d'analyse : Analyse stratégique	26
1.1.5 Justification du choix du sujet	27
1.1.6 Justification du choix du cadre d'investigation	29
1.2. Monographie et approche méthodologique de la recherche.....	29
1.2.1 Présentation du milieu de recherche	29
1.2.2 Approche méthodologique	39
2.1. Localisation des activités par rapport à la position des forêts classées.....	46
2.2. Etat des forêts à différentes époques	47
2.2.1. En amont des activités du PAMF.....	49
2.2.2. Pendant la période d'intervention du PAMF.....	49
2.2.3. En aval des activités d'aménagement effectuées par le PAMF	50
2.3. Facteurs ayant contribué à la dégradation des forêts classées	50
2.3.1. Activités économiques	50
2.3.1. 1.Agriculture	50
2.3.1. 2.Elevage bovin.....	51
2.3.2. Autres facteurs	54
2.4. Facteurs ayant concouru à la protection des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou	57

CHAPITRE 3: EVALUATION DE L'APPROCHE PARTICIPATIVE ADOPTEE AU COURS DE L'ELABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AMENAGEMENT DES FORETS CLASSEES DES MONTS KOUFFE ET DE WARI-MARO.....	59
3.1. Acteurs intervenant dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou	59
3.2. Participation aux activités du PAMF.....	60
3.2.1. Activités du PAMF	61
3.3. Mode de sélection des participants aux activités	63
3.4. Structures de cogestion des forêts classées.....	65
3.5. Enjeux en présence	66
3.6. Financement de la participation des populations locales aux actions de protection des forêts.....	67
CHAPITRE 4: OBSTACLES SOCIOANTHROPOLOGIQUES ET INSTITUTIONNELS A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AMENAGEMENT DES FORETS CLASSEES DES MONTS KOUFFE ET DE WARI-MARO	69
4.1. Obstacles socio-anthropologiques	69
4.1.1. Conflits agriculteurs-éleveurs.....	70
4.1.2. Présence de représentants illégitimes dans les comités.....	70
4.1.3. Non respect du zonage traditionnel de la forêt	71
4.1.4. Non respect de l'organisation sociale traditionnelles.....	71
4.2. Obstacles socio-institutionnels	72
4.3. Autres obstacles	72
4.3.1. Contraintes économiques et politiques	73
4.3.2. Non durabilité des activités du PAMF	74
4.3.3. Obstacles technologiques	74
4.3.4. Question de la bonne gouvernance ou du phénomène corruptif en matière de gestion des ressources forestières	75
4.3.5. Le forestier en question	76
4.4. Perspectives ou propositions des interlocuteurs	77
Source : Données de terrain, 2015.....	80
CHAPITRE 5: ANALYSE DU SYSTEME D'ACTION CONCRET, DES STRATEGIES D'ACTEURS ET DES JEUX D'ACTEURS EN MATIERE D'AMENAGEMENT DES FORETS CLASSEES DES MONTS KOUFFE ET DE WARI-MARO	81
5.1. Analyse du système d'action concret « aménagement des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro »	81
5.2. Analyse des stratégies d'acteurs	83
5.2.1. Logiques ou stratégies des acteurs du PAMF.....	85

5.2.2 Logiques ou stratégies des communautés locales	86
CONCLUSION	91
PERSPECTIVES POUR LA THESE	93
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	94
<i>ANNEXES</i>	104